

# PARIS DEMAIN

Rapport sur la Transition écologique et sociale

Exercice 2022



# SOMMAIRE

## PARTIE 1

### LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE

p. 4

Le Plan Climat de Paris  
Énergies et réseaux  
Bâtiments sobres en énergie et accessibles à tou-te-s  
Adaptation  
Mobilisation des acteurs

p. 6  
p. 8  
p. 9  
p. 11  
p. 12

p. 15

LA VILLE DE PARIS  
TRANSFORME SON  
ESPACE PUBLIC

## PARTIE 2

### AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

p. 18

Nouvelles mobilités  
Qualité de l'air  
Environnement sonore et lumineux  
Santé  
Eau et Seine

p. 20  
p. 22  
p. 23  
p. 24  
p. 25

p. 16

BUDGET

## PARTIE 3

### FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

p. 30

Biodiversité  
Végétalisation  
Animaux en ville  
Mobilisation/animations festives

p. 32  
p. 34  
p. 36  
p. 37

p. 28

URBANISME ET  
AMÉNAGEMENTS  
DURABLES

## PARTIE 4

### PARTICIPATION CITOYENNE

p. 40

Concertation, participation et vie associative  
Budget participatif  
Habitat et aménagements participatifs

p. 42  
p. 44  
p. 45

p. 39

LA VILLE S'ENGAGE  
POUR UN NUMÉRIQUE  
RESPONSABLE

## PARTIE 5

### RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

p. 48

Logement solidaire et d'urgence  
Insertion par l'activité économique  
Jeunes  
Seniors  
Handicap  
Quartiers populaires  
Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

p. 52  
p. 54  
p. 55  
p. 56  
p. 57  
p. 58  
p. 59

p. 47

GRAND PARIS

## PARTIE 6

### FAVORISER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, L'ALIMENTATION DURABLE ET L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE

p. 62

Économie circulaire  
Agriculture et alimentation durable  
Stratégie Zéro déchet  
Paris plus propre  
Sortie du plastique à usage unique

p. 64  
p. 66  
p. 68  
p. 69  
p. 70

p. 73

PARIS SE PRÉPARE  
AUX JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES  
2024

# « Le climat de Paris ressemblera bientôt à celui d'une ville comme Séville »



**Dan Lert, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie.**

Les scientifiques nous alertent : un pic de chaleur de 50 °C à Paris n'est plus exclu dans les prochaines années. Notre ville a été pensée comme une ville du Nord, mais son climat ressemblera bientôt à celui d'une ville comme Séville. D'ici à 2030, les canicules deviendront de plus en plus fréquentes, longues et intenses, avec un nombre de nuits très chaudes multiplié par trois. Pluies torrentielles, inondations, sécheresses estivales et même hivernales, le climat change à toute vitesse sans épargner la capitale. C'est une nouvelle réalité climatique qui appelle une transformation urbaine profonde.

Cette année, un nouveau projet de plan climat pour la Ville de Paris doit être présenté au conseil de Paris. Faire plus vite, plus local, plus juste : la capitale doit en effet accélérer son adaptation face au réchauffement climatique et protéger les plus vulnérables. L'enjeu du nouveau plan climat 2024-2030 est ambitieux mais indispensable, avec des mesures très concrètes d'accélération pour faire en sorte que notre ville reste, dans ces conditions, habitable et respirable. Le défi est de taille, car à Paris, on meurt déjà de l'effet des canicules.

Paris Demain, c'est le nouveau nom du rapport annuel de développement durable. Durant l'année 2022, Paris s'est mobilisée pour protéger ses habitants face aux crises sociales, économiques et environnementales. Pour réussir l'accélération de sa transformation écologique, Paris se mobilise aussi au sein de son administration avec la création d'une nouvelle direction, la Direction de la transition écologique et du climat, pleinement dédiée à l'anticipation des chocs et agissant au quotidien sur le territoire pour ses habitant·e·s, notamment les plus fragiles. Chaque année, je sais pouvoir compter sur l'ensemble de l'équipe municipale pleinement engagée aux côtés de la Maire pour relever les défis sociaux et environnementaux. À vos côtés aussi, nous restons plus que jamais mobilisé·e·s pour gagner la bataille du climat et façonner collectivement le Paris de demain.



**Antoine Guillou, Adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.**

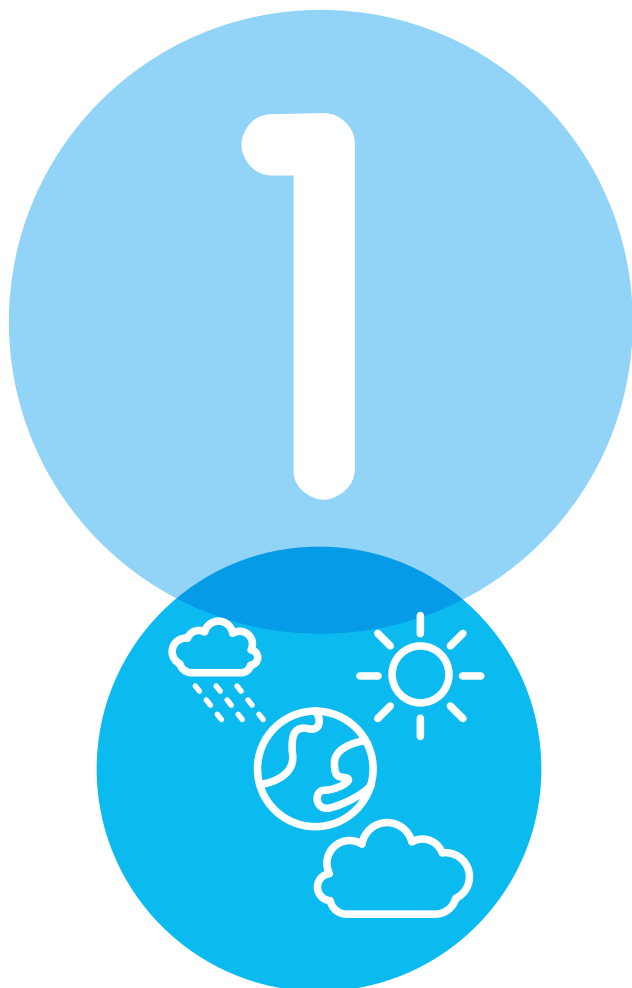
Face au changement climatique, la Ville de Paris porte une vision ambitieuse de la transition écologique, pour ses habitants et son territoire. Mais elle se veut aussi exemplaire et innovante en tant qu'administration, pour se transformer, réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique, afin d'en limiter les impacts pour ses habitant·e·s et pour ses agent·e·s.

Il s'agit d'anticiper les risques liés au changement climatique et de s'y préparer : adapter les locaux et les conditions de travail, notamment pour faire face aux épisodes de canicule, et améliorer la résilience face aux épisodes de crise, malheureusement de plus en plus fréquents.

Mais il s'agit aussi de démontrer au quotidien la faisabilité de la transition écologique, et ainsi de donner à voir des perspectives concrètes à l'ensemble des employeurs parisiens, publics et privés.

C'est cette volonté transversale dans les nombreux champs qui font la vie d'une collectivité qu'illustre ce rapport : plan de sobriété énergétique et de rénovation du bâti, optimisation des déplacements, électrification de la flotte de véhicules, augmentation de la part du bio et sortie du plastique à usage unique dans les restaurants administratifs, sobriété numérique, réutilisation du mobilier, formation des agents à la transition écologique...

Autant d'actions qui voient le jour et se déploient à grande échelle grâce à la mobilisation et à l'engagement des agent·e·s de la Ville, à la fois acteurs et ambassadeurs de la transition écologique.



# Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la ville

L'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais connue. À Paris, cela s'est traduit par des vagues de chaleur consécutives, des nuits quasi tropicales, une sécheresse importante, avec même des départs de feu dans les deux bois parisiens. En avril dernier, les experts du GIEC ont publié un nouveau rapport consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris. Pour atteindre cet objectif planétaire, Paris agit localement en amplifiant son action dans le cadre de la révision du Plan Climat de Paris, en repensant sa consommation énergétique dans une démarche de sobriété dans ses bâtiments, la rénovation de ses logements mais aussi la transformation de l'espace public. Pour réussir ce pari de la transformation, la Ville associe tou·te·s les Parisien·ne·s (professionnel·le·s, étudiant·e·s, habitant·e·s) pour renforcer les actions et l'information citoyenne sur les enjeux de la transition.



## DATES-CLÉS

Phase de concertation sur les projets des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de Règlement

La Ville présente son plan d'urgence de sobriété énergétique pour réduire de 10 % sa consommation énergétique

Première cérémonie de signature du Pacte Paris action climat biodiversité regroupant des entreprises et institutions engagées localement

DÈS LE 5 SEPTEMBRE

11 OCTOBRE

22 NOVEMBRE

DU 21 JANVIER  
AU 1<sup>er</sup> AVRIL

Phase de concertation sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), en lien avec le PLU

15 SEPTEMBRE

Lancement de la grande concertation citoyenne à l'Académie du climat pour la révision du Plan climat

19 OCTOBRE

Lancement de la refonte de la stratégie de résilience à l'Hôtel de Ville



## INDICATEURS-CLÉS



4,71 MTeq CO<sub>2</sub>

**Les émissions locales du territoire.** Elles se distinguent du précédent chiffre: elles intègrent uniquement les gaz à effet de serre produits sur le territoire parisien (par exemple, les émissions de transport intra-muros sont intégrées mais pas les émissions du trafic aérien des Parisien·ne·s). (Chiffres 2021)



18,45 MTeq CO<sub>2</sub>

**Empreinte carbone globale du territoire.** Elle inclut par exemple l'énergie pour produire l'alimentation ou construire les bâtiments, et surtout le transport aérien des parisiens (environ 1/3 de l'empreinte globale). Elle a baissé de plus d'un tiers depuis 2004.



28,7 TWh

**Énergie consommée sur le territoire parisien dans l'année.** Elle était de 31,5 TWh en 2014. (Chiffres 2021)



19,3%

**Part des énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie. (Chiffres 2021)

*Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.*

Afin de poursuivre les objectifs du Plan Climat de Paris, la Ville analyse les résultats à mi-parcours et organise une grande concertation citoyenne en vue de sa révision. De nombreuses initiatives originales ont été organisées sur l'ensemble du territoire.

## Publication du bilan de mi-parcours du Plan Climat (2018-2024)

En mars 2018, le Conseil de Paris a adopté le **3<sup>e</sup> Plan Climat Air Énergie territorial** (PCAET), poursuivant et amplifiant la démarche amorcée depuis 2007. Édité à l'été 2022, le **Bilan de mi-parcours du plan climat (2018-2020)** répond à l'obligation réglementaire de publier une évaluation des politiques engagées à trois ans. Il permet de rassembler l'ensemble des parties prenantes afin de mesurer l'efficacité des actions engagées, tout en préfigurant le prochain Plan Climat 2024-2030, dernière étape pour atteindre les objectifs établis pour 2030.

Trois quarts des actions inscrites au Plan Climat 2018-2024 sont lancées et plus de la moitié ont déjà atteint leur objectif. Par exemple, l'objectif de réduire de 20% l'empreinte carbone du territoire sur la période 2004-2020 a été dépassé de 4 points dès 2019. Les résultats des grands chantiers structurants pour la transition bas carbone de Paris sont déjà visibles, et transforment progressivement le visage de Paris qui s'adapte ainsi aux changements climatiques en cours et à venir : rénovation énergétique des bâtiments, végétalisation des espaces publics, nouvelles mobilités, transition vers une alimentation plus durable ou encore réduction des déchets.

Le bilan énergétique global du bâti parisien de l'année 2020 marque un recul de 13% par rapport à 2004 (l'objectif fixé par le Plan Climat était cependant de -25%). Les immeubles sont, de loin, les premiers consommateurs énergétiques de Paris et la sobriété énergétique reste le défi majeur du territoire parisien.

L'objectif de consommation d'énergie du territoire parisien provenant de sources renouvelables progresse (21% en 2020 pour un objectif prévu de 25%). Le détail du bilan mi-parcours et sa déclinaison par arrondissement sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr).

### LES « BALADES CLIMAT »

Dans le cadre de la concertation sur la révision du Plan Climat, des **balades urbaines thématiques** ont été organisées, entre octobre et décembre, pour montrer **les réalisations et les expérimentations en cours sur le territoire** : îlots de fraîcheur, rénovations thermiques, végétalisation de l'espace public, biodiversité, agriculture urbaine, alimentation durable, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, gestion des déchets, etc. Ces balades ont permis de recueillir les réactions et les propositions des participant-e-s pour le nouveau Plan Climat 2024-2030. Chacun-e peut découvrir ces réalisations Plan Climat, disponibles sur **10 arrondissements**, à l'aide des carnets de balades disponibles sur [paris.fr](https://paris.fr).



## Trois mois de concertation pour la révision du Plan Climat

Conformément au code de l'environnement, le Plan Climat doit être réajusté tous les six ans. En juin 2022, le Conseil de Paris a adopté le cadrage de la révision du plan en vigueur, le format de la concertation et les axes de travail du nouveau plan, 2024-2030, qui a pour objectif d'accompagner la ville vers la neutralité carbone et un territoire adapté à l'horizon 2050.

Paris s'est lancé un triple défi à réaliser avant 2030 : « Plus vite, plus local et plus juste ». La révision du Plan Climat a ainsi démarré à travers la **mise en place d'une grande concertation citoyenne**, organisée entre le 15 septembre et le 15 décembre. Une soirée de lancement a été organisée à l'Académie du Climat pour expliquer les enjeux climatiques et présenter le programme des trois mois de concertation. Au total, plus de **140 initiatives ont été proposées** dans toute la ville, en particulier en direction des jeunes et dans les quartiers populaires ; plusieurs événements et actions ont également permis d'associer les professionnel-le-s travaillant sur le territoire parisien.

La Ville a travaillé étroitement avec les mairies d'arrondissement pour « localiser » la démarche de concertation et élaborer des programmes ciblés tenant compte des sujets prioritaires à l'échelle des quartiers (balade climat, micro-trottoir, café climat) : ateliers professionnels et scolaires, mallette pédagogique, « climathon », etc. 1 223 contributions ont été recueillies sur la plateforme en ligne [decider.paris.fr](https://decider.paris.fr).

À l'issue de ces trois mois intenses en débats, échanges et découvertes, les Parisien-ne-s ont clairement exprimé leur souhait d'accélérer la transition écologique de la capitale. **Aller plus vite, rendre accessible, agir partout et pour tou-te-s...**, tels sont les objectifs et les ressorts du prochain Plan Climat. Les participant-e-s ont également insisté sur la nécessité de mieux comprendre les enjeux du dérèglement climatique et d'obtenir des réponses opérationnelles à la hauteur de l'ambition portée par la collectivité.



Face au changement climatique, la Ville s'adapte et repense la consommation de l'énergie dans l'espace public : approvisionnement en énergies renouvelables, équipements pour les mobilités durables, récupération de chaleur, modernisation de l'éclairage, etc.

## La Ville accélère le verdissement de son approvisionnement énergétique

21 % de l'énergie consommée à Paris provient aujourd'hui des énergies renouvelables ou de récupération (EnR<sup>2</sup>), dont 7 % est produite localement. La Ville s'est fixé pour objectif d'atteindre **10 % d'énergies renouvelables produites** localement à l'horizon 2030 (20 % en 2050).

Le réseau de chaleur urbain parisien est alimenté à **55 % à partir d'énergies renouvelables**, principalement à partir de l'énergie produite lors du traitement des déchets. Ce réseau de chaleur urbain a son équivalent pour le froid, un réseau constitué de 100 km de canalisations d'eau froide basé notamment sur le rafraîchissement par l'eau de la Seine. Grâce à ce réseau, plus efficace que les systèmes de climatisation traditionnels, certains bâtiments comme le Louvre ou l'Assemblée nationale sont aujourd'hui alimentés à **100 %** par des **énergies renouvelables locales**. Il permet de renforcer la capacité d'adaptation de la Ville pour les périodes de forte chaleur. Le schéma directeur du réseau exploité par Fraîcheur de Paris a pour objectif de tripler la taille du réseau de froid et de desservir tous les arrondissements de Paris.

La Ville accélère également la transition de ses systèmes énergétiques en accompagnant le développement d'installations de production d'EnR<sup>2</sup> : géothermie, récupération de chaleur sur les eaux usées, eau non potable, panneaux photovoltaïques, etc. Le parc municipal compte aujourd'hui une **trentaine d'installations photovoltaïques**, produisant 300 MWh chaque année, sur les toits des équipements publics. Le programme **Énergiculteurs** a été lancé pour développer de nouvelles installations et exploiter davantage le potentiel solaire parisien. Quinze toitures supplémentaires sont déjà en cours de réalisation, dont trois seront **biosolaires** (associées à de la végétalisation). L'électricité produite permettra d'alimenter directement d'autres équipements municipaux, grâce à un dispositif de partage d'énergie.

### LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SE POURSUIT

Conclu pour une période de 10 ans, le marché d'éclairage public de la ville prévoit une réduction de 30 % de la consommation d'énergie (éclairage public, signalisation lumineuse, illuminations) et le remplacement de 44 000 points lumineux (mâts d'éclairage, feux tricolores, etc.). 3 900 points ont été changés en 2022, assurant un gain énergétique de 1,72 GWh par an.

## La récupération de chaleur (ou de fraîcheur) à travers les eaux usées des égouts

La température de l'eau des égouts de Paris, qui s'étendent sur près de 2 600 km, varie entre 13 °C (en hiver) et 20 °C (en été), c'est-à-dire qu'elle est supérieure ou inférieure à la température moyenne extérieure. Des systèmes de récupération de chaleur ou de froid sont ainsi mis en œuvre pour alimenter les bâtiments alentour. Par exemple, 30 % des besoins en chauffage de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et du groupe scolaire Parmentier sont ainsi couverts par ce dispositif qui va s'étendre progressivement à d'autres équipements. **14 sites** ont été identifiés dans la capitale, et les travaux sont déjà en cours sur le quartier Grange aux Belles (10<sup>e</sup>).

### LA VILLE DÉPLOIE DE NOUVELLES STATIONS D'AVITAILLEMENT

En parallèle, la Ville déploie des **stations d'avitaillement à l'hydrogène et au bio-gaz naturel**. La station située à proximité du pont de l'Alma va être rénovée pour les JOP2024 et un nouvel équipement sera ouvert porte de Saint-Cloud. Par ailleurs, **trois nouvelles stations-service de gaz naturel de Ville** (GNV) ont été inaugurées quai d'Issy-les-Moulineaux et porte d'Aubervilliers (périphériques extérieur et intérieur). Une consultation est également en cours pour de nouvelles ouvertures.

### RÉPONDRE AUX BESOINS ÉNERGÉTIQUES DES NOUVELLES MOBILITÉS

Paris continue à développer les installations pour les véhicules à énergie propre sur l'ensemble de son territoire. Les véhicules électriques disposent aujourd'hui d'environ **2 000 bornes de recharge Belib** sur l'espace public et **2 hubs de recharge rapide**, en parking souterrain. Chaque hub propose **8 bornes de recharge**.





Dans une démarche de sobriété, la Ville se mobilise pour réduire la consommation d'énergie dans ses bâtiments, tout en luttant contre le gaspillage dans le parc privé et en soutenant les démarches de rénovation à l'échelle des copropriétés.

## UN PLAN DE SOBRIÉTÉ POUR L'HIVER

Fin 2022, pour faire face aux risques de pénuries et respecter les engagements climatiques de Paris, la Ville a adopté un plan de sobriété doté d'une série de mesures concrètes, concernant les bâtiments publics, afin de réduire la consommation d'énergie d'environ 10% :

- Report du chauffage des bâtiments après les vacances de la Toussaint, à l'exception du logement social et de cas particuliers
- Baisse des températures d'un degré dans tous les bâtiments de la Ville pour les fixer à 18°C en journée et 12°C la nuit ou pendant les périodes inoccupées. Ces baisses ne concernent pas les bâtiments accueillant des publics sensibles, comme les crèches ou les Ehpad
- Baisse de la température de l'eau des piscines (-1°C)

- Décalage de la remise en chauffe des bâtiments de 30 minutes lorsque la qualité du bâti et les usages le permettent
- Optimisation de l'arrêt du chauffage dans les bâtiments accueillant du public en fonction des horaires d'ouverture
- Diminution de l'éclairage ornemental : extinction des façades extérieures dès 22h ; arrêt de l'illumination de la Tour Eiffel à 23h45
- Mise en place d'un réseau de référents sobriété afin de suivre au mieux la mise en œuvre de ces mesures et de les adapter aux usages de chaque établissement.

Au-delà de ces mesures immédiates, la Ville poursuit par ailleurs ses efforts en faveur de la transition écologique du bâti (cf. page suivante).

## Avec la charte ÉcoWatt, Paris s'engage pour une meilleure consommation d'électricité

Porté par RTE et l'Ademe, le dispositif national ÉcoWatt permet de suivre en temps réel la consommation électrique sur un territoire et d'être vigilant en cas de difficultés sur le réseau. La Ville de Paris s'est engagée dans la démarche, ce qui lui permet de relayer le niveau de consommation électrique auprès des habitant·e·s et des acteurs de son territoire. Grâce à cet outil, elle peut les inciter à une **meilleure consommation et limite les risques de sécurité alimentation en électricité**.

### DES CAPTEURS POUR CONTRÔLER LA TEMPÉRATURE À L'HÔTEL DE VILLE

Avec sa superficie de 55 000 m<sup>2</sup>, ses grands volumes, ses usages très variés, l'Hôtel de Ville de Paris est complexe à chauffer et il est difficile d'y obtenir une température homogène. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sobriété, les services de la Ville ont installé une centaine de capteurs sans fil dans tout le bâtiment afin d'**avoir une meilleure connaissance des températures**. Ces sondes reliées aux automates de la chaufferie permettent de faire varier l'intensité du chauffage dans les bâtiments. En un an d'utilisation, l'économie d'énergie a permis de rembourser l'installation de ce dispositif.



30 établissements publics, dont 20 groupes scolaires, 8 collèges et 2 piscines, vont être rénovés dans le cadre de contrats de performance énergétique (CPE), en plus des travaux en cours ou programmés sur l'ensemble du patrimoine de la Ville (crèches, gymnases, bibliothèques, bureaux, etc.)

## Lancement du programme « Ecorénovons Paris + »

Lancé en 2022, ce nouveau programme poursuit et amplifie la première édition « Eco-rénovons Paris 1 » afin de **soutenir la rénovation énergétique et environnementale** des copropriétés parisiennes. Il répond à **quatre objectifs interdépendants** : **alléger les factures énergétiques** des habitants en diminuant la consommation d'énergie ; **lutter contre la précarité énergétique** ; **réduire les émissions de gaz à effet de serre** ; **adapter les logements** au dérèglement climatique.

Concrètement, la Ville va accompagner **1 200 copropriétés en quatre ans**, regroupant **45 000** logements dont 35% sont déjà engagés dans un programme de travaux. Afin de mieux répondre à l'urgence climatique et aux conséquences qu'elles font peser sur les plus fragiles, les aides ciblent notamment les immeubles situés dans les **quartiers prioritaires de la Ville** ou les quartiers de veille active, ainsi que les « passoires énergétiques ».

En parallèle des **financements** complémentaires ont été alloués pour des actions qui soutiennent les objectifs du programme : études d'ingénierie environnementale, éco-matériaux, EnR, constitution d'îlots de fraîcheur, etc. Suite à ces annonces, des réunions publiques ont été organisées connaissant une forte fréquentation. Un grand nombre d'inscriptions à l'Agence parisienne du Climat ont été enregistrées sur ce programme.

## Renforcement de la lutte contre le gaspillage énergétique sur le territoire

La Ville a amplifié **les contrôles pour lutter contre le gaspillage énergétique** induit par les **enseignes lumineuses** et **l'éclairage des magasins** ou des bureaux au-delà des heures autorisées. Dans la lignée du décret national interdisant le chauffage et la climatisation sur les terrasses, la Ville a pris un arrêté municipal, le 29 juillet, **pour modifier le règlement des étalages et des terrasses**. Au-delà de l'application du décret, il contraint également les professionnel-le-s à fermer leurs portes et/ou baies vitrées lorsque les dispositifs de chauffage ou de climatisation fonctionnent à l'intérieur.

## L'efficacité énergétique visée pour les bâtiments seniors

Afin de contribuer à l'**efficacité énergétique des bâtiments accueillant les aîné-e-s** parisien-ne-s, la Ville soutient l'effort d'investissement à travers une série d'actions.

Près de 35 millions d'euros ont été investis, depuis 2007, dans des opérations de construction/restructuration (29 M€), des rénovations d'ascenseurs (2,5 M€) et de chaufferies (3 M€). Cet effort se poursuit avec les rénovations lourdes des « Résidences Autonomie » (Épinettes - 17<sup>e</sup> et Beaunier - 14<sup>e</sup>) et des Ehpad Sarah Weill Raynal (20<sup>e</sup>) ou Arthur Groussier (Bondy).

En parallèle d'autres travaux entrepris cette année, la dynamique d'investissement va s'intensifier avec les **réhabilitations lourdes programmées des Ehpad** Julie Siegfried (14<sup>e</sup>) et Cousin de Méricourt (Cachan).

### LE PROJET CHAPELLE CHARBON RÉCOMPENSÉ AU SALON DE L'IMMOBILIER BAS CARBONE

Après Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) en 2021, c'est au tour de l'opération Chapelle Charbon d'être récompensée lors du Salon de l'immobilier bas carbone en septembre dernier. **six équipes** de maîtrise d'œuvre ont été désignées pour réaliser ce programme très ambitieux en matière de performance énergétique et d'utilisation de matériaux bio/géosourcés, au-delà des exigences réglementaires actuelles. Porté par Paris & Métropole Aménagement, le projet **Chapelle Charbon** a vocation à devenir un **quartier pilote dans l'éco-conception**.

### L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (10<sup>e</sup>), UN MODÈLE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Après deux ans de travaux, la rénovation de cette église atypique, construite en pans de bois, a été finalisée en décembre. Elle a bénéficié d'une **restauration originale, basée sur des techniques écologiques**, comme l'utilisation de béton de chanvre ou de matelas de jeans recyclés pour renforcer et isoler la structure du bâtiment.

### + EN CHIFFRES

#### LOGEMENTS SOCIAUX

- **63 186** logements sociaux financés pour une rénovation énergétique depuis 2009
- **1 870 000 €** pour le budget alloué aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique durant l'année
- **7 831** aides allouées aux familles modestes pour lutter contre la précarité énergétique durant l'année
- **56 710 078 €** dédiés à la rénovation énergétique des logements sociaux durant l'année
- **4 294** logements sociaux financés pour une rénovation énergétique durant l'année

#### BÂTIMENTS PUBLICS

- **(en attente)** Consommation d'énergie des bâtiments publics
- **(en attente)** Nombre de centres thermiques modernisés durant l'année
- **(en attente)** Nombre d'écoles rénovées dans le cadre des contrats de performance énergétique
- **(en attente)** Nombre total de bâtiments publics
- **(en attente)** Part d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux
- **(en attente)** Surface totale des bâtiments publics en m<sup>2</sup>

#### LOGEMENTS PRIVÉS

- **4 618 355 €** dédiés à la rénovation énergétique des logements privés durant l'année
- **2 461** logements parisiens ayant voté une rénovation énergétique durant l'année
- **655** logements privés financés pour une rénovation énergétique durant l'année
- **37 685** logements privés parisiens accompagnés par Éco-rénovons Paris depuis 2016
- **5 101** logements rénovés via le dispositif Éco-rénovons Paris depuis 2016
- **410 €** d'économie moyenne prévisionnelle sur la facture de chauffage par logement rénové énergétiquement

Face au réchauffement climatique, la Ville met en place des dispositifs d'urbanisme innovants pour anticiper les épisodes de forte chaleur et assurer un quotidien plus agréable pour les habitant·e·s.

## Un nouveau dispositif de financement pour favoriser la création d'îlots de fraîcheur

Mis en place en 2022, au profit des bailleurs sociaux, il a pour objectif de les accompagner pour **créer de nouveaux îlots et améliorer le confort estival** au sein des résidences, en soutenant des **projets novateurs**.

Le financement est progressif et incitatif : plus les projets sont complets, combinant des actions relevant de plusieurs catégories, mieux ils sont financés.

Cette première édition a rencontré **un franc succès**. Grâce aux aides financières, **39 nouveaux** îlots de fraîcheur ont pu être créés sur l'ensemble du territoire, dont **24 associés à des opérations de rénovation du bâti**. Ils représentent, au total, 13 000 m<sup>2</sup> de sols désimperméabilisés et plus de 15 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces végétalisées.

PRÈS DE 100 NOUVELLES COURS « OASIS »



En 2022, ce sont 100 cours qui ont été aménagées et végétalisées pour favoriser le rafraîchissement, tout en créant de nouveaux espaces et activités pour les enfants.

### DES TOILETTES SÈCHES ET ÉGALITAIRES DANS L'ÉCOLE JEANNE D'ARC (13<sup>e</sup>)

Ce projet transforme les sanitaires d'une école sur le plan **environnemental** (matériaux biosourcés, économie d'eau, maintenance réduite, etc.), tout en répondant à d'autres enjeux liés à l'intimité et au genre, puisque les cabines sont **unisexes**. Expérimenté au sein de l'école élémentaire Jeanne d'Arc, il a remporté le Trophée de l'innovation 2022 dans la catégorie « politiques publiques ».

## Expérimentation d'« ombrières » en bois dans le cadre du Plan Ombre

Pour faire face aux vagues de chaleur estivales qui se multiplient, la Ville met en place une **stratégie de rafraîchissement de l'espace public**, intitulée « Paris Frais », en développant des zones ombragées. Afin de garantir une alternative à la plantation d'arbres lorsque celle-ci n'est pas possible, des « ombrières » en bois offrent un refuge temporaire et rafraîchissant aux riverain·e·s, en diminuant la température du sol en moyenne de 10 °C. Le **Plan Ombre de la stratégie Paris Frais** prévoit le déploiement progressif de ces installations sur le territoire parisien, en **priorisant les lieux pouvant accueillir des publics fragilisés** par la hausse des températures extérieures.

### LE DEUXIÈME ÉTÉ LE PLUS CHAUD, À PARIS, DEPUIS 150 ANS

- **6 vagues de chaleur** estivales entre juin et août
- **12 nuits « tropicales »** (température moyenne au-dessus de 20 °C)
- **un cumul de précipitation déficitaire de 7%** avec une répartition des pluies très inégale.
- **15 jours à indice mauvais pour la qualité de l'air**, en raison de l'ozone qui se forme pendant les fortes chaleurs et des particules fines
- **91 orages violents** entraînant des **incidents arboricoles** (x2 par rapport à 2021)
- **un épisode de sécheresse important** durant l'été, provoquant des conséquences fortes sur la biodiversité, mais également 8 départs de feu dans les 2 bois parisiens

### + EN CHIFFRES



**100**  
cours Oasis en fonctionnement



**20**  
parcs et jardins ouverts la nuit en été incluant ouverture spécifique estivale



**90**  
brumisateurs déployés l'été sur tout Paris



**1 304**  
îlots de fraîcheur



**161**  
îlots de fraîcheur ouverts la nuit



**100%**  
des Parisien·ne·s à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur

**Pacte partenarial, Académie du Climat, Coopérative carbone, « climathon » : la Ville mobilise une pluralité d'acteurs et actrices de son territoire (professionnel·le·s, étudiant·e·s, habitant·e·s) pour renforcer les actions et l'information citoyenne sur les enjeux de la transition.**

## Paris Action Climat Biodiversité : un pacte partenarial renouvelé

Initié en 2012 dans le cadre du Plan climat de Paris, ce dispositif a pour objectif d'encourager les institutions et les entreprises parisiennes à s'engager sur le sujet. En 10 ans, la Ville a ainsi **réussi à associer les acteurs économiques dans ses choix stratégiques**, sur les thématiques du climat et de la biodiversité tout en fédérant une communauté de professionnel·le·s engagé·e·s dans la transition écologique.

Adopté en juillet à l'unanimité du Conseil de Paris, ce dispositif renouvelé fixe **cinq objectifs déterminants** : agir localement, agir pour le climat, agir pour la biodiversité, partager ses bonnes pratiques et rendre compte de son action.

En novembre, une cérémonie de signature a été organisée avec **53 entreprises et institutions engagées** localement sur les enjeux du climat et de la biodiversité. **39 signataires** étaient déjà présents dans le dispositif précédent. **14 nouvelles entités**, représentant majoritairement le secteur de l'économie sociale et solidaire, ont rejoint la démarche, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt lancé durant l'été.

## La coopérative carbone parisienne se structure

Lancé en décembre 2020 par la Ville et la Métropole du Grand Paris, le programme de « Coopérative Carbone » vise à rassembler les acteurs du territoire autour d'une structure **favorisant l'émergence et le financement de projets à haute performance environnementale**. En 2022, la structuration juridique de la Coopérative réunit les associés originaires de secteurs très différents (énergie, logistique urbaine, forêt, etc.), pour un capital initial de 1,25 million d'euros qui va permettre de développer la démarche.

### LES HABITANT·E·S DES QUARTIERS POPULAIRES MOBILISÉ·E·S POUR LA RÉVISION DU PLAN CLIMAT

Dans le cadre de la démarche de concertation sur la révision du Plan Climat, des ateliers ont été menés dans plusieurs quartiers populaires parisiens autour des enjeux de la ville bioclimatique. Des citoyen·ne·s de tout âge ont ainsi pu réfléchir, collectivement, à des solutions concrètes pour favoriser la mobilité, la végétalisation ou l'aménagement « environnemental » de leurs lieux de vie.

**+** EN CHIFFRES



**53**

signataires de la charte Paris Action Climat et Biodiversité

## Premier anniversaire de l'Académie du Climat qui reçoit un Prix Territoria

Inaugurée en septembre 2021, dans l'ancienne mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, l'Académie du climat est un nouveau lieu d'information et d'action en faveur de la transition écologique à Paris. Destinée notamment aux publics jeunes, qui ont participé à sa préfiguration et sont associés à la gouvernance, l'Académie propose des **outils pédagogiques et des ateliers pratiques**, mis en œuvre *in situ* ou hors les murs, notamment dans les établissements scolaires parisiens. Elle accueille de très nombreux événements et publics (associations, activistes, expert·e·s, porteur·se·s de projet, entrepreneur·e·s, etc.) pour échanger librement et établir des solutions, individuelles ou collectives. C'est également un **espace de formation** innovant pour les agent·e·s de la Ville ainsi qu'un support de diffusion pour mieux faire connaître ses plans d'actions et ses événements, comme le Festival du mieux manger ou la Quinzaine du compostage.

Ce lieu-initiative est **un succès public et « critique »** et a obtenu un prix Territoria décerné par les « Éco-Maires », récompensant des actions publiques en faveur de l'environnement.

### UN 1<sup>er</sup> « CLIMATHON » EST ORGANISÉ À L'ACADÉMIE DU CLIMAT

En décembre, **36 étudiant·e·s originaires de cursus différents** se sont retrouvé·e·s sur le modèle des hackathons, afin d'échanger collectivement et de trouver des solutions innovantes.



Parmi les projets proposés par les étudiants : un Vélip' revisité, de nouveaux îlots de fraîcheur ou un plan de réemploi pour les déchets du bâtiment, qui va être repris dans le livre blanc du Plan Climat.



## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### 2 800 BÂTIMENTS MUNICIPAUX RECENSÉS POUR LA MISE EN APPLICATION DU DÉCRET TERTIAIRE

La loi **ELAN**, promulguée en 2018, et en particulier le « **décret tertiaire** » veillent à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics. Cette réglementation exige de publier chaque année un bilan de consommation pour les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et impose d'atteindre des **objectifs de sobriété très ambitieux**, correspondant à ceux que la Ville a justement fixés dans son propre Plan Climat.

L'année 2022 a été consacrée à identifier le patrimoine assujéti et à récupérer la donnée énergétique. Le patrimoine municipal présente une grande variété de typologies de propriétés et de modes d'occupation : Ville occupante, bail cédé, concession, convention, DSP, marché public, etc. Ainsi, sur les **6 000 équipements dont la Ville est propriétaire, 2 800 équipements** sont soumis au décret tertiaire.

### PARIS MUSÉES TRANSFORME SES ÉTABLISSEMENTS EN BÂTIMENTS PLUS DURABLES ET PERFORMANTS

Paris Musées réalise des travaux de **rénovation et optimise l'exploitation de la plupart de ses 22 bâtiments, dont 14 musées**, pour les rendre plus performants sur le plan énergétique : isolation, équipements techniques (production de chaud et de froid, utilisation de LED, vitrines à climat contrôlé), outils de fonctionnement et de mesure (clause de performance énergétique, suivi de la consommation des fluides et des équipements, etc.).



Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

### LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES ÉCOLES

**20 établissements** scolaires parisiens sont prévus à la rénovation pour un budget de 25 M€ dans le projet « CPE écoles ». L'année 2022 a été consacrée à une campagne d'audits énergétiques préalable aux travaux prévus entre 2023 et 2025 :

**26**  
opérations  
d'isolation

**2**  
opérations  
de remplacement  
des menuiseries

**16**  
opérations  
de modernisation  
de génie climatique



## INTERNATIONAL

### AVRIL

**Un appel à manifestation d'intérêt international pour une ville neutre climatique** : Paris a été sélectionnée par la Commission européenne pour intégrer le programme « **100 smart and neutral cities** » parmi **377 communes candidates**. Animé par la plateforme « **Net Zero Cities** », ce programme va permettre d'accélérer l'action climatique, vers la neutralité et la résilience, en bénéficiant des savoir-faire européens et de financements en faveur de la recherche et de l'innovation.

### JUILLET

**Paris co-organise la première COP des villes à Abidjan**. Organisé à Abidjan, le sommet a réuni une cinquantaine de maires du monde entier, pour réaffirmer l'engagement pour le climat et leur détermination à faire réussir la COP 27 grâce à la mobilisation des métropoles.

### NOVEMBRE

**La COP 27 en Égypte** : Paris a participé à plusieurs événements du sommet, dont une table ronde sur la **transition écologique des villes**, un segment ministériel de haut niveau à l'initiative de la Présidence égyptienne et des échanges avec la délégation émiratie pour préparer la COP 28. Elle a également participé aux activités de la « **Constituante des villes** » visant à mieux prendre en compte les besoins des métropoles dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### JUIN

**Paris signataire de la Charte adaptation européenne**. La Ville de Paris a été sélectionnée pour intégrer « **Horizon Europe** », la **mission Adaptation au changement climatique de la Commission européenne**. Avec un investissement de 370 M€, elle a pour objectif d'accompagner 150 régions européennes vers la résilience climatique à l'horizon 2030, pour accélérer la transformation des régions concernées.

### OCTOBRE

**La Maire de Paris participe au congrès mondial du C40 sur les villes durables**. Organisé à Buenos Aires, le congrès a permis de mettre en valeur **l'unité et le volontarisme des maires** pour agir en faveur de la transition environnementale mondiale. Parmi les sujets abordés : le retour d'expérience sur les avancées consécutives à la crise sanitaire et la **finance verte** comme levier d'investissement en faveur de la transition, notamment pour les pays en voie de développement.

### DÉCEMBRE

**Paris obtient la note A du « Carbon Disclosure Project »** : Paris est l'une des 91 villes ayant été labellisées, avec la meilleure note, par l'organisation à but non lucratif « Carbon Disclosure Project (CDP) ». Conçu pour aider les villes à intensifier leurs initiatives en matière de transition climatique, le CDP a élaboré un système de reporting qui permet d'évaluer les collectivités de façon transparente et homogène.

La transformation de l'espace public est un levier déterminant de la Ville pour adapter le territoire au réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer le cadre de vie et le paysage urbain.

## Paris végétalise ses espaces urbains avec un objectif de 100 ha d'espaces publics à débitumer

Pour répondre à ces objectifs, la Ville développe plusieurs actions au sein de l'espace public. La démarche « **Embellir votre quartier** » vise à améliorer le cadre de vie et le programme des « **Rues aux écoles** » consiste à végétaliser de nouveaux espaces piétonniers autour des établissements scolaires. De même, les grands axes, les promenades, les pieds d'arbres et les forêts urbaines se développent progressivement pour pouvoir accueillir davantage de végétaux.

En 2022, ces mesures ont permis de réaliser :

- ▶ **30 hectares d'espaces verts supplémentaires** ;
- ▶ la création et l'extension d'espaces verts, principalement dans le cadre d'opérations d'urbanisme ou de réaménagement de parcelles ;
- ▶ l'ouverture au public de jardins privés, dans le cadre de conventions de gestion passées avec les propriétaires ;
- ▶ la renaturation d'espaces dans les bois de Vincennes ou Boulogne ;
- ▶ la réalisation de nouveaux tronçons de la Petite Ceinture ;
- ▶ l'augmentation de la part du végétal lors du réaménagement de jardins existants.

En avril, par exemple, deux espaces ont été « renaturés » : le jardin Serpollet dans le 18<sup>e</sup> arrondissement avec la création d'une pelouse de 400 m<sup>2</sup>, la plantation de 30 nouveaux arbres et 714 m<sup>2</sup> de végétalisation supplémentaire ; le square Antoine Blondi (20<sup>e</sup>) avec une surface renaturée de 3 446 m<sup>2</sup> et un nouveau sol minéral clair.

L'avenue de la République a également été végétalisée, en 2022, avec la plantation de 3 015 m<sup>2</sup> de massifs et des pieds d'arbres enherbés.

Différents types d'opérations sont également en cours pour **débitumer et végétaliser l'espace public parisien** :

- ▶ création d'une continuité végétale entre les grands axes parisiens et métropolitains ;
- ▶ aménagement et végétalisation de 16 nouvelles « rues aux écoles » en 2022 ; réalisation de 23 cours Oasis ;
- ▶ poursuite de la végétalisation des grandes places ;
- ▶ deux forêts urbaines en projet, place de Catalogne (14<sup>e</sup>) et à partir de la gare de Charonne jusqu'au cours de Vincennes (20<sup>e</sup>)

### « EMBELLIR VOTRE QUARTIER » : QUARTIER PAR QUARTIER, PARIS SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Pour transformer l'espace public, Paris a en effet initié le programme « Embellir votre quartier » avec, à la clé, davantage de **végétation**, de **zones piétonnes**, de **pistes cyclables** et de **mobilier urbain adapté** aux nouveaux usages.

Cette méthode s'articule avec le « **Manifeste pour la beauté** », nouvelle stratégie d'aménagement de l'espace public. Elle permet d'abord aux habitant·e·s de décider des interventions utiles et prioritaires, avec les mairies d'arrondissement et sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), pour faire de leur rue ou de leur quartier **un espace plus agréable à vivre, plus accessible et plus respirable**.

La démarche permet ensuite de programmer un plan d'investissement et de concentrer, sur une même période, l'ensemble des transformations du secteur concerné, tout en optimisant l'organisation des travaux.

Lancée en 2021, l'opération Embellir votre quartier a permis la transformation de **17 quartiers de la capitale, un dans chaque arrondissement**. Début 2022, une deuxième édition a été lancée concernant neuf nouveaux quartiers. En parallèle du développement de la démarche, les « rues aux écoles » continuent à essaimer sur l'ensemble du territoire parisien : 170 rues sont aujourd'hui concernées, dont 40 ont été complètement réaménagées.

### 21 RUES AUX ÉCOLES DAVANTAGE VÉGÉTALISÉES



Près de 80 arbres ont été plantés et 4 000 m<sup>2</sup> végétalisés dans 21 « rues aux écoles ». Ces espaces sont également piétonnisés et revêtus de matériaux clairs permettant de créer de nouveaux îlots de rafraîchissement urbain.

L'exercice d'évaluation climat du budget a été mené sur le compte administratif 2022, soumis pour approbation au Conseil de Paris en juin 2023, c'est-à-dire à la date de parution de notre document.

## L'Évaluation climat du compte administratif 2022

Depuis l'adoption de son troisième Plan Climat en 2018, la Ville de Paris s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Dans ce cadre, le budget municipal représente un levier efficace pour mettre en œuvre des politiques favorables au climat et l'évaluation climat du budget permet de mieux piloter et d'apporter cohérence et transparence à l'action de la Ville de Paris pour le climat.

Pour la quatrième année consécutive, la ville procède à une évaluation climat du budget sur le compte administratif de l'année précédente. Cette démarche repose sur une méthodologie développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Elle permet de classer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité en fonction de leur impact – favorable, défavorable, neutre ou indéfini – sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Au fil des exercices, la méthodologie est progressivement étendue et renforcée, afin de fournir l'analyse la plus précise et la plus fiable possible.

L'évaluation climat du compte administratif 2022 a été réalisée sur un périmètre global de 7 165 millions d'euros. Il comprend des dépenses dites « opérationnelles » s'élevant à 4 621 millions d'euros, ainsi que les dépenses de personnel s'élevant à 2 544 millions d'euros, intégrées à l'exercice pour la première fois cette année. Les dépenses d'ordre financier et les dépenses de très faible montant n'étant pas directement liées à des activités ayant un impact sur les émissions de GES demeurent exclues du périmètre d'analyse.

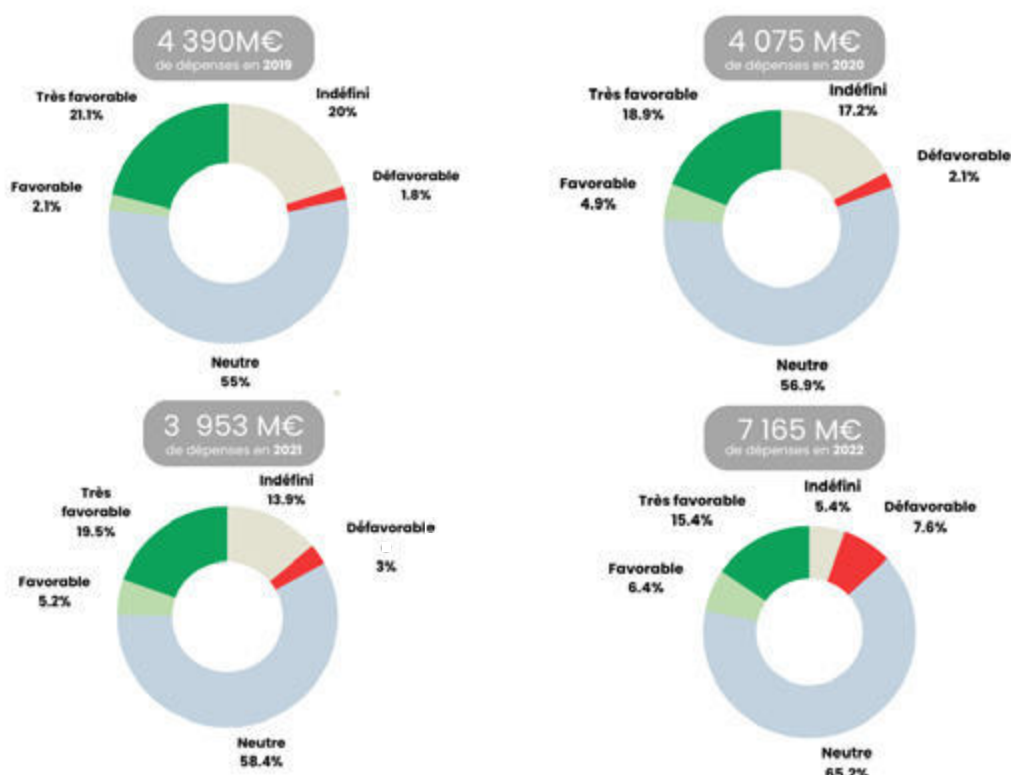
Pour ce périmètre, l'impact carbone de 94,7% des dépenses a pu être évalué (contre seulement 80% en 2019), grâce à la consolidation de la méthodologie et à l'implication des différentes directions opérationnelles de la Ville.

Les résultats obtenus cette année confirment les tendances observées les années précédentes ainsi que la robustesse de la méthode.

### Quels enseignements ?

► **Les résultats mettent en avant une forte proportion de dépenses « neutres » au regard de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (65,2%).** Elles correspondent essentiellement aux dépenses culturelles et sociales, mais aussi aux dépenses de gestion immobilière ou encore aux dépenses liées à la sécurité, à l'entretien ou à la maintenance.

Les progrès réalisés dans la qualification de l'impact des dépenses ainsi que l'ajout cette année de l'impact de la masse salariale au périmètre évalué ont affecté la répartition des dépenses classées « favorables » ainsi que celles classées « défavorables ». Les premières s'en trouvent diminuées (-2,9%), tandis que les secondes augmentent significativement (+4,6%).





# BUDGET

- Parmi les 22 % de dépenses contribuant favorablement à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre: on identifie par exemple les achats d'énergie renouvelable, l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques, la poursuite de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique des piscines (3,9 millions d'euros), la subvention à l'amélioration des performances énergétiques des logements privés (6,8 millions d'euros), les dépenses afférentes à la collecte et au tri des déchets recyclés, ou encore la contribution de la Ville aux transports en commun (contribution de fonctionnement à Île-de-France Mobilités, extensions de lignes (Tramway T3), mise en accessibilité des stations...).
- Au total, 7,8% des dépenses analysées sont classées comme « défavorables ». Ces dépenses comprennent les dépenses d'énergie d'origine non renouvelable, telles que la part résiduelle fossile du réseau de chaleur parisien, ou la consommation d'énergie carbonée du patrimoine et de la flotte municipale.

Les deux graphiques ci-dessous présentent quelles dépenses sont évaluées et l'évaluation climat en fonction de ces dépenses.

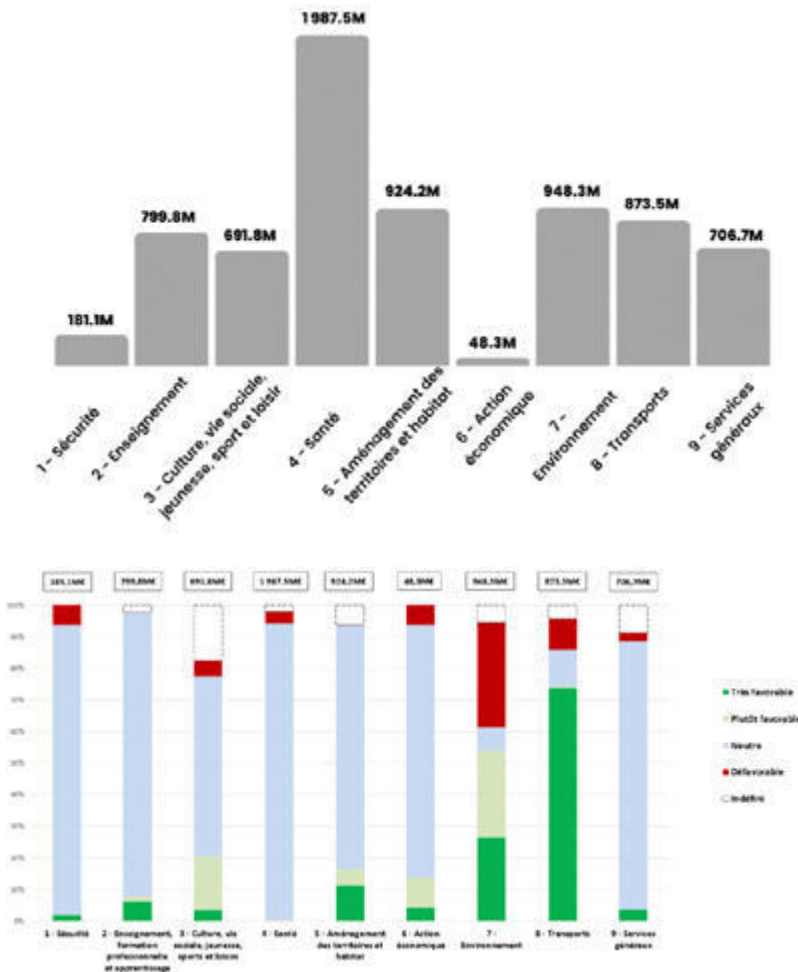
## TRANSPORTS : DES DÉPENSES TRÈS MAJORITAIREMENT FAVORABLES AU CLIMAT

La politique municipale pour le transport est essentiellement comptabilisée comme ayant un impact positif sur l'atténuation du changement climatique. En particulier, les programmes d'extension des lignes de tramway (70 millions d'euros) et de RER (43 millions d'euros) sont classés « très favorables » tout comme la contribution 2022 de la Ville à Île-de-France Mobilités pour le développement de transports collectifs (405 millions d'euros), ou encore les aides de la Ville favorisant leur usage (aides aux collégiens et lycéens de 17,8 millions d'euros). Les politiques favorisant les mobilités piétonnes et cyclables sont également considérées comme « très favorables », comme par exemple l'aide au service Vélib' (20,2 millions d'euros). En revanche, les dépenses liées à la consommation de carburants fossiles ou à la présence de voitures en ville dont la motorisation est thermique sont classées comme « défavorables ». Au global, la poursuite des efforts pour réduire la part de la voiture en ville et favoriser les mobilités décarbonées a permis de classer 75 % des dépenses pour les transports en « favorable/très favorable ».

## ENVIRONNEMENT : COMMENT SE FAIT-IL QU'UN GRAND NOMBRE DE DÉPENSES SONT CONSIDÉRÉES COMME DÉFAVORABLES ?

La politique de gestion des déchets de la Ville vise à réduire le volume de déchets produits et à améliorer le traitement de ces derniers. Les investissements associés sont classés comme « très favorables », en particulier la conversion de la flotte de véhicules vers des motorisations moins carbonées ou le déploiement d'équipements favorisant la pratique du tri. En revanche, les dépenses associées à des véhicules dont la motorisation est carbonée restent « défavorables ». Par ailleurs, la qualification des dépenses associées à la gestion des déchets dépend du mode de traitement de déchets, ce qui explique que certaines soient défavorables. En effet, celles concernant le recyclage et la valorisation matière sont considérées comme « très favorables », la valorisation énergétique des déchets et l'incinération sont « plutôt favorables », mais les dépenses liées à l'enfouissement sont « défavorables ».

Concernant la consommation énergétique des bâtiments de la Ville, la part verte du mix énergétique du chauffage urbain (9 millions d'euros) ainsi que la consommation d'électricité renouvelable et de biogaz sont considérées comme « très favorables »; la part carbonée du mix énergétique du chauffage urbain (9 millions d'euros) ainsi que les consommations de gaz (16 millions d'euros) sont en revanche considérées comme « défavorables ».



Pour en savoir plus sur le détail de l'année 2022, se référer au budget 2022 et au Rapport financier 2022.



## Améliorer la qualité environnementale de Paris

Après plusieurs années impactées par la crise sanitaire liée à la COVID-19, le quotidien des Parisien·ne·s s'est transformé et de nouvelles habitudes de vie ont été expérimentées. En s'inspirant du modèle de la « ville du quart d'heure », Paris repense l'organisation de l'espace public pour répondre aux enjeux environnementaux et aux nouveaux usages, notamment en matière de mobilité et de logistique urbaine. La Ville renforce aussi les moyens pour lutter contre la pollution sonore et les nuisances lumineuses, en associant les Parisien·ne·s et en expérimentant de nouveaux outils, comme les radars sonores ou l'extinction des enseignes lumineuses la nuit. La Ville intensifie par ailleurs ses engagements pour la santé, en matière de gouvernance et d'actions concrètes, en créant une nouvelle direction dédiée. Enfin, la gestion de l'eau face aux enjeux climatiques est au centre de plusieurs stratégies de la Ville pour protéger la ressource et développer les atouts autour de son fleuve.



## DATES-CLÉS

Adoption du nouveau schéma directeur pour l'eau non potable 2022-2034 qui prévoit l'investissement de 36 millions d'euros pour rénover le réseau

Une conférence formalise « l'Entente Axe Seine » pour développer la coopération, la transition écologique, économique et énergétique ainsi que l'attractivité des territoires

31 MAI

6 DÉCEMBRE

DU 21 AU 26 MARS

Paris participe au Forum mondial de l'eau à Dakar sur le thème de « La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable »

5 JUILLET

Le Conseil de Paris adopte une nouvelle Stratégie logistique urbaine durable pour réorganiser le partage de l'espace public entre les différents usager·e·s



## INDICATEURS-CLÉS



13%

La voiture individuelle représente 13% des déplacements intra-muros



1 780

décès pourraient être évités chaque année en respectant les seuils recommandés pour la qualité de l'air par l'OMS



8

mois d'espérance de vie en bonne santé perdus en raison du bruit des transports à Paris (selon les facteurs d'impact sanitaire établis par l'OMS)



1 000 km

Longueur du réseau cyclable, dont 300 kilomètres installés depuis 2014

Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.

La Ville repense l'organisation de l'espace public pour répondre au mieux aux enjeux environnementaux et aux nouveaux usages des Parisien·ne·s, notamment en matière de mobilité et de logistique urbaine.

## Adoption de la nouvelle Stratégie logistique urbaine durable 2022-2026

Comme toutes les grandes métropoles, Paris connaît une transformation de la mobilité des biens sur son territoire, liée notamment à l'explosion du e-commerce, tandis que la mobilité des personnes évolue également en favorisant la proximité des services et des commerces de quartier. Face à ces mouvements rapides et structurels, la Ville a un rôle déterminant à jouer pour organiser le partage de l'espace public en articulant le respect de l'environnement, les enjeux économiques et la qualité de vie des Parisien·ne·s.

À l'issue d'une vaste démarche de concertation menée en 2021 avec de nombreux partenaires concernés par le sujet (professionnel·le·s, urbanistes, chercheur·se·s, etc.), la Ville a élaboré **une nouvelle stratégie logistique urbaine durable**. Adoptée en juillet dernier à l'unanimité du Conseil de Paris, elle comporte **six grands objectifs thématiques**, mis en œuvre à travers un plan d'actions annuel.

Les actions qui constituent le premier plan d'action sont les suivantes :

- ▶ la mise en place d'un maillage d'**espaces dédiés à la logistique pour réduire les flux de circulation** et favoriser la livraison décarbonée du dernier kilomètre;
- ▶ encadrement des flux logistiques pour **réduire leurs effets négatifs sur l'espace public** et améliorer la cohabitation entre les différents modes de transport;

- ▶ **amélioration des conditions de travail** des livreur·euse·s;
- ▶ développement des **circuits courts**;
- ▶ **réduction des flux de camions** aux abords des chantiers, grâce au développement d'une logistique de chantier intermodale;
- ▶ accompagnement des professionnel·le·s vers **de nouvelles mobilités décarbonées** et intermodales.

### 2 000 POINTS DE RECHARGE, ALIMENTÉS À 100% EN ÉNERGIE RENOUVELABLE

Paris compte plus de 2 000 points de recharge de véhicules électriques, répartis sur 430 stations, alimentés en énergie renouvelable. En plus de ce maillage en surface, les deux premiers hubs de recharge rapide d'un programme de 10 unités ont été inaugurés en 2022 dans les parkings souterrains Lobau et Auteuil. Deux hubs supplémentaires seront installés d'ici 2024. Le concessionnaire de la Ville prévoit également d'intégrer un parc solaire, pour la recharge, sous la même échéance.



Pour faciliter les derniers kilomètres, encourager des livraisons plus vertes et permettre à des entreprises de stocker leurs marchandises directement sur l'espace public, des micro-hubs de quartier sont en cours d'expérimentation. Le but est de réduire le nombre de camions dans Paris et donc d'augmenter la qualité de l'air.

## La pratique du vélo à Paris continue son expansion

Après l'engouement observé après les grandes grèves de 2019 et suite au confinement de 2020, dans la lignée du Plan Vélo en novembre 2021, la Ville de Paris poursuit sa mobilisation pour faire de Paris une ville 100 % cyclable. La pratique du vélo est désormais ancrée sur le territoire avec des chiffres de fréquentations des axes qui ne faiblissent pas et souffrent peu des conditions météorologiques. Mieux, les records continuent à tomber en 2022.



Le 10 novembre 2022, on a enregistré sur le boulevard de Sébastopol 26 308 vélos et 2 327 cyclistes en une heure, soit 39 par minute !

Côté aménagement pour accompagner cet essor, en 2022, ce sont plus de 28 millions d'euros qui ont ainsi été consacrés à la construction du réseau cyclable structurant (hors doubles sens cyclables) avec de nombreuses pérennisations de pistes temporaires ou de création de linéaires.

La Ville diversifie et multiplie aussi les offres de stationnement vélo (près de 82 000 places disponibles) ou sécurisées avec la transformation progressive de l'offre dans les parkings concédés de la Ville (2 500 places existantes, dont 1 400 depuis le début de la mandature).

Les partenaires associatifs de la Ville participent également fortement à cet essor : ateliers d'auto-réparation, vélo-écoles pour adultes, bourses aux vélos, actions de sensibilisation et de promotion des modes actifs, cyclologistique... Une attention renforcée est portée aux projets dans les quartiers Politique de la Ville.

### LA JOURNÉE DE PRÉVENTION DU PIÉTON

Organisée le 29 mars, cette Journée est une opération de prévention et de verbalisation des mauvaises conduites face aux usages piétonniers. 130 actions de prévention ont été menées en parallèle des 1 216 procès-verbaux dressés par les services de la police municipale (stationnement gênant, non-respect des feux, embarras sur la voie publique, etc.).

### LA VILLE RENOUVELLE ET DÉVELOPPE SES AIDES À L'ÉCO-MOBILITÉ

La Ville accompagne les particuliers, les copropriétés et les professionnels dans la transition écologique vers l'éco-mobilité : **61 500 aides financières ont été attribuées entre 2015 et 2021 pour un montant total de 27,5 M€**. Fin 2022, le Conseil de Paris a adopté un nouveau dispositif pour accompagner les usager-e-s, notamment les plus modestes ou en situation de handicap, vers les modes actifs (vélo, marche) ou partagés (Mobilib').

## + EN CHIFFRES



**1 006**  
vélos et trottinettes mis à disposition des agent-e-s de la Ville pour leurs déplacements professionnels



**1 155**  
agent-e-s de l'administration parisienne qui ont bénéficié de l'indemnité kilométrique vélo durant l'année



**389 919**  
abonnés au Vélib Métropole (longue durée) comptabilisés par le site Vélib'Métropole



**115 316**  
cours quotidiennes Vélib Métropole en moyenne



**1 757**  
places d'autopartage



**13 793**  
places de stationnement vélo déployées au total sur le territoire Parisien



**27**  
zones Paris Respire au total dans Paris



**50,3%**  
des arrêts de transports en commun aménagés pour l'accessibilité



**4,83**  
millions d'euros de subventions à l'éco-mobilité versées à des particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique, vélos cargos et triporteurs durant l'année



**- 2,5%**  
évolution du trafic motorisé dans Paris sur le réseau instrumenté par rapport à l'année précédente

Pour atteindre ses objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, la Ville renforce ses stratégies et ses actions d'analyse, de sensibilisation ou de prévention contre la pollution.

## Évaluation et révision du volet air du Plan climat de Paris avec AirParif

En 2019, la **loi d'orientation des mobilités (LOM)** a renforcé le volet Air des Plan Climat-Air-Énergie Territorial en imposant notamment **l'évaluation des gains d'émissions et de concentration dans l'air**, afin de pouvoir vérifier que les actions programmées permettront d'atteindre les seuils réglementaires fixés pour 2025.

En collaboration avec Airparif, la Ville a ainsi procédé, en 2022, à l'évaluation du volet air de son Plan climat. Cela concerne les actions mises en place, sur le territoire, pour réduire les émissions directes : zone à faible émission ; développement des nouvelles mobilités, notamment pour la flotte municipale ; rénovation du bâti et des systèmes de chauffage, etc.

Cette démarche d'évaluation a également permis d'**établir des modélisations pour respecter les valeurs réglementaires maximales** concernant les **émissions de dioxyde d'azote**. Pour atteindre l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2030, conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, l'étude d'Airparif révèle qu'il serait nécessaire de **réduire drastiquement le trafic automobile et le volume du chauffage résidentiel**, dans la capitale, à hauteur de -60 % chacun et de façon simultanée. Concernant le premier levier, cela correspondrait à la restriction de la zone à faible émission aux véhicules Crit'air 2, incluant tous les moteurs diesel.

## « Paris prend l'air », sensibiliser les Parisien·ne·s à la pollution de l'air

Issu de la volonté de Parisien·ne·s, exprimée lors de l'édition 2019 du Budget participatif, ce **nouveau programme de sensibilisation a été déployé dans la capitale**, depuis le mois d'octobre et pour une durée de 18 mois.

Piloté par la Ville, en partenariat avec la fondation Bloomberg Philanthropies, Airparif, Les Petits Débrouillards et l'Unicef, il propose un ensemble d'actions pour **sensibiliser les Parisien·ne·s, petit·e·s et grand·e·s, à la qualité de l'air et à la lutte contre la pollution**. L'opération se matérialise notamment par des animations itinérantes, à la rencontre des habitant·e·s, des ateliers citoyens (balades urbaines, prêt de micro-capturs, etc.) et des interventions dans les établissements scolaires.

### LA VILLE LANCE 3 ÉTUDES POUR AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA POLLUTION DE L'AIR

Ces études portent sur trois types de pollution de l'air parisien :

- ▶ la mesure des particules ultrafines (PUF < à 100 nm) avec Airparif et Bloomberg Philanthropies, sur 5 sites représentatifs
- ▶ les usages du chauffage au bois (1<sup>re</sup> source de particules fines en Île-de-France)
- ▶ les émissions du trafic fluvial en conditions réelles, en vue d'établir un plan d'accélération du verdissement de la flotte.

Ces études permettront d'améliorer la connaissance sur les épisodes de pollution et d'affiner les actions mises en place contre ceux-ci.

### Les grandes constantes

#### (en attente)

Évolution de la concentration moyenne NO<sub>2</sub> sur les 3 dernières années

#### (en attente)

Évolution de la concentration moyenne d'ozone sur les 3 dernières années

#### (en attente)

Évolution de la concentration moyenne PM<sub>2,5</sub> sur les 3 dernières années

### Les dépassements

#### (en attente)

Nombre de Parisien·ne·s soumis·es à domicile à un dépassement des valeurs réglementaires et recommandations OMS en NO<sub>2</sub> (40 µg/m<sup>3</sup>).

Ils étaient 250 000 en 2019 (baisse importante du fait d'un effet de seuil)

#### (en attente)

Proportion de Parisien·ne·s soumis·es à domicile à un dépassement des recommandations OMS en PM<sub>2,5</sub> (5 µg/m<sup>3</sup> depuis 2021)

#### (en attente)

Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité en ozone 120 microgrammes par m<sup>3</sup> sur 8 h

### L'indice Atmo

6 qualificatifs / 6 couleurs / 1 smiley pour symbole



Indice journalier de qualité de l'air - ATMO	Nombre de jours	%
Bonne	5	<1
Moyenne	281	77
Dégradée	55	15
Mauvaise	24	7
Très mauvaise	0	0
Extrêmement mauvaise	0	0

La Ville renforce les moyens pour lutter contre la pollution sonore et les nuisances lumineuses, en associant les Parisien·ne·s et en expérimentant de nouveaux outils, comme les radars sonores ou l'extinction des enseignes lumineuses la nuit.

## Forte participation des Parisien·ne·s pour la consultation publique sur le Plan Bruit

Adopté par le Conseil de Paris en octobre 2021, le projet de **Plan d'amélioration de l'environnement sonore** (ou « Plan Bruit ») a fait l'objet d'une consultation du public sur le portail [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) afin de recueillir les avis et propositions des Parisien·ne·s. Les participant·e·s avaient la possibilité de voter sur les 30 actions proposées par la Ville en argumentant leurs avis, de publier de nouvelles propositions citoyennes ou de réagir à celles déposées par d'autres participant·e·s.

- 4 000 personnes dont 3 000 votants et près de 1 100 auteurs
- 16 243 votes
- 2 962 arguments

La plupart des nouvelles propositions portaient sur des sujets déjà intégrés au projet de Plan initial et ont permis d'ajuster ou de renforcer certaines actions initiales. **La proposition citoyenne de création d'un comité local bruit dans chaque arrondissement** s'est également concrétisée.



Sur le modèle de la Journée dédiée à la protection du piéton, la Ville a organisé une nouvelle journée d'action concentrée sur la prévention et l'identification des nuisances sonores. Plus de 200 opérations policières ont été menées tout au long de la journée sur l'ensemble du territoire parisien, incluant à la fois des contrôles aléatoires et des actions de sensibilisation.

## La Ville expérimente les « radars sonores »

L'expérimentation des « radars sonores » a démarré en 2022 pour une durée de deux ans. Paris comporte deux sites-tests sur la rue Cardinet (17<sup>e</sup>) et la rue d'Avron (20<sup>e</sup>). Proposés par trois fabricants-candidats (Acoem, Bruitparif et Microdb), ces appareils perfectionnés mesurent les émissions sonores des véhicules en mouvement. En cas de dépassement du seuil fixé localement, ils photographient la plaque, à l'instar des radars de vitesse, en vue de permettre une verbalisation automatique.

Une première phase de tests sur voirie s'est déroulée de février à juin 2022, en conditions réelles mais sans constatation d'infractions. À l'issue de l'homologation des appareils par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), une seconde phase d'expérimentation est prévue durant le 2<sup>e</sup> semestre 2023, intégrant cette fois l'identification des infractions et la verbalisation des contrevenants.

### DES MESURES DE « SOBRIÉTÉ LUMINEUSE »

Mis en place à l'automne, le **Plan de sobriété de la Ville inclut un volet « lumière »** qui se matérialise par différentes mesures :

- ▶ extinction avancée de monuments et bâtiments municipaux
- ▶ extinction nocturne des publicités lumineuses
- ▶ renforcement du contrôle de l'extinction des vitrines et des enseignes en cœur de nuit.

Ces mesures préfigurent la volonté d'instaurer sur le territoire un ensemble d'actions permettant de **lutter contre la pollution lumineuse**, en complément de celles déjà lancées sur l'espace public et les espaces verts dans le cadre d'un nouveau marché à performance énergétique.

### + EN CHIFFRES

#### 2 742 TONNES D'ENROBÉS PHONIQUES POUR RÉDUIRE LES NUISANCES SONORES

À l'issue du projet européen *Life Cool & Low Noise Asphalt*, qui a permis la mise au point et l'évaluation d'enrobés à performances acoustiques renforcées, la Ville a installé ce dispositif sur **27 400 m<sup>2</sup> de surface de chaussées pour limiter la pollution sonore** induite par la circulation.



**- 17,3%**  
évolution du nombre de véhicules légers municipaux depuis 2015



**92%**  
de dédiésélisation du parc municipal



**36,6**  
de la flotte de véhicules légers municipaux équipés d'une motorisation propre (électrique, bio-GNV, hydrogène, etc.)

La Ville intensifie ses engagements pour la santé des Parisien·ne·s, en matière de gouvernance et d'actions concrètes pour la qualité de l'air, la prévention des risques environnementaux et la pollution des sols.

## Une nouvelle Direction de la santé publique est née le 1<sup>er</sup> avril

Donner à la collectivité parisienne les leviers pour améliorer la santé des Parisien·ne·s avec **un véritable service public local de santé** constitue l'ambition première de cette jeune direction avec ses 1 400 agent·e·s dont 200 **en charge des questions de santé environnementale**. Elle va mettre en œuvre plusieurs orientations majeures de la Ville :

- ▶ agir sur les déterminants de santé et sortir d'une conception centrée sur le curatif
- ▶ aller vers les publics les plus éloignés du soin et réduire les inégalités de santé
- ▶ associer les usager·e·s et renforcer leurs capacités à prendre soin d'eux
- ▶ adapter les services aux besoins des habitant·e·s et des territoires dans leur diversité.

La Direction a également lancé le projet d'Assises pour la santé environnementale, prévues en 2023, qui aboutiront à l'élaboration du second Plan parisien de santé environnementale.

## 300 capteurs de CO<sub>2</sub> déployés dans les crèches et les écoles

Se doter d'outils pour sensibiliser et pour inciter à l'aération des espaces confinés est essentiel pour **se prémunir des épidémies virales aéroportées**, mais également pour lutter contre la pollution de l'air intérieur qui a un impact majeur sur la santé à l'école, au bureau ou à domicile.

L'ensemble des crèches, écoles maternelles, élémentaires et des collèges ont été équipés de **capteurs de CO<sub>2</sub> pour contrôler la qualité de l'air intérieur**. 25 % des salles de classe parisiennes disposent désormais de ces matériels.

Au-delà des dispositifs techniques, la Ville a déployé en 2022 des **actions de formation et de communication**. 100 « groupes classes », de l'élémentaire au collège, ont ainsi participé à des ateliers sur la pollution de l'air. La nouvelle Direction de la santé publique a formé les personnels des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance.

### LA CHARTE DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE ACCOMPAGNE LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Depuis la signature en 2021 de la Charte Téléphonie mobile intégrant la technologie 5G, **958 sites sont équipés de la 5G**, tout opérateur confondu, soit 50 % du parc mobile parisien. La nouvelle bande de fréquence (3 500 MHz) n'a été détectée que dans 158 des 420 mesures réalisées dans les logements et équipements parisiens en 2022, avec un niveau maximal très éloigné de la valeur limite de la charte. Cela signifie que la contribution de la 5G dans l'exposition aux champs électromagnétiques reste faible, car elle est encore peu sollicitée.



La Ville de Paris déploie une politique volontariste de prévention sur l'exposition au plomb dans les crèches et les écoles. Elle inclut le diagnostic approfondi des équipements municipaux en identifiant toutes les sources potentielles de pollution, et le renforcement des dépistages du saturnisme avec le suivi médical des enfants concernés. Fin 2022, 79 crèches et écoles ont été diagnostiquées, 61 ont été traitées quand cela était nécessaire.



La gestion de l'eau face aux enjeux climatiques est au centre de plusieurs stratégies de la Ville pour préserver la ressource en eau et favoriser une reconquête écologique de la Seine.

## La valorisation des eaux pluviales est intégrée aux travaux du tramway T3

Lancés en 2020, les travaux de prolongement du tramway entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine intègrent **une réflexion sur la récupération pour valorisation des eaux pluviales**.

La Ville et la RATP, les deux maîtres d'ouvrage, se sont engagées pour atteindre l'objectif réglementaire d'abattement des eaux pluviales pour faire en sorte que les premiers millimètres de pluie tombés alimentent la parcelle, et ne soient pas rejetés dans le réseau d'assainissement.

Dans un secteur où la **perméabilité des sols est faible** et où ceux-ci sont marqués par la présence de nombreux réseaux souterrains, l'ensemble des dispositifs retenus a ainsi visé à **favoriser la collecte et valorisation des eaux pluviales issues de la voirie et des trottoirs**. La Ville a eu recours à l'implantation de noues combinées à des tranchées d'infiltration, l'installation de revêtements perméables, comme les pavés enherbés et la végétalisation de la plateforme et d'autres espaces pour favoriser l'évapotranspiration.

Cela a permis une forte limitation des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de la Ville (8,5 hectares de surface déconnectée, contre 0,8 hectare avant travaux).

### ORGANISATION D'UNE PREMIÈRE CONFÉRENCE FORMALISANT « L'ENTENTE AXE SEINE »

Initiée en 2020 par quatre collectivités partenaires (Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole), l'Entente Axe Seine s'est structurée, début décembre, à travers l'organisation d'une première Conférence et la désignation des maires du Havre et de Paris comme Président et Vice-Présidente. Élargie à neuf nouveaux établissements publics et collectivités, l'Entente a pour objectif de **développer la coopération, la transition écologique, économique et énergétique du territoire et son attractivité**.

## CANAUX PARISIENS



*L'étude de la qualité de l'eau des canaux parisiens a confirmé son potentiel écologique et sa bonne qualité. Elle a même été classée « excellente » en 2022 pour la qualité microbiologique des sites de baignade, grâce aux efforts cumulés de réduction des eaux pluviales et de mise en conformité des installations d'assainissement des bateaux présents sur les canaux. Au cours de l'été 2022, la baignade publique du bassin de la Villette n'a connu aucune journée de fermeture, contrairement aux deux années précédentes. Par ailleurs, les trois baignades ouvertes au public dans le canal Saint-Martin ont pu se dérouler dans d'excellentes conditions.*

## Adoption du nouveau Schéma directeur pour l'eau non potable

Dix ans après s'être prononcé en faveur du maintien des infrastructures d'eau non potable héritées des grands travaux de Napoléon III, le Conseil de Paris a adopté un deuxième Schéma directeur sur le sujet.

Voté en juin pour la période 2022-2034, il couvre l'ensemble du territoire parisien, incluant les bois, et **réaffirme les ambitions de la municipalité en direction du service public de l'eau non potable**. Le nouveau projet poursuit la dynamique amorcée par celui en vigueur depuis 2015, tout en renforçant la **prise en compte du contexte de changement climatique** et la nécessité de **préserver la ressource en eau**. Il intègre également une **démarche participative** avec la mise en place d'une phase de concertation et d'un comité des usager·e·s de l'eau non potable de Paris.

### UN BASSIN POUR RECUEILLIR LES EAUX POLLUÉES LORS DES CRUES

Aménagé en amont du pont d'Austerlitz, ce bassin cylindrique permettra le **stockage de 50 000 m<sup>3</sup> d'eaux de pluie polluées** (soit l'équivalent de 20 piscines olympiques). Des travaux ont été lancés en 2022 pour relier le bassin à deux puits, de part et d'autre du fleuve, à travers un tunnel de 600 m, permettant de recueillir les eaux de ruissellement en cas d'épisodes pluvieux importants. À la fin des travaux, le bassin sera entièrement enterré, permettant **le développement d'une végétalisation qualitative** dans le square Marie Curie, juste au-dessus, qui va être triplé en surface (pour atteindre 12 000 m<sup>2</sup>) et aménagé avec 2 à 3 fois plus d'arbres.



Le réseau d'eau non potable alimente fontaines et jardins et permet également le nettoyage de la voirie.

### + EN CHIFFRES



**1 025**  
points d'eau  
potable dans Paris  
et les bois parisiens



**11,6 ha**  
de surfaces  
agricoles exploitées  
en agriculture  
biologique sur les  
aires d'alimentation de  
captage prioritaire  
d'Eau de Paris



**4,036**  
euros pour un mètre  
cube d'eau potable  
(TTC pour 120 m<sup>3</sup>  
consommés)



**91,2 %**  
de rendement du réseau  
d'eau potable (rapport  
entre le volume d'eau  
consommé et le volume  
d'eau introduit dans le  
réseau de distribution)



**180 millions  
de m<sup>3</sup>/jours**

d'eau produite ou importée  
quotidiennement  
par les installations  
de traitement



## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### LA VILLE DÉPLOIE SON PARC DE VÉLOS À DESTINATION DES AGENT·E·S



Au 31 décembre, le parc du service technique des transports automobiles municipaux regroupe **878 vélos, soit une hausse de 25 % en un an**, dont 536 vélos à assistance électrique (hausse de 79%). Cette **démarche écologique** s'accompagne de la **dotation d'équipements de protection individuelle** pour les déplacements professionnels des titulaires. Ce service souhaite également diversifier son offre en sensibilisant les usager·e·s à l'utilisation de **tripoteurs** et de **vélos-cargos**.

### POUR SORTIR DU DIESEL, LA VILLE EXPÉRIMENTE UN NOUVEAU CARBURANT POUR SA FLOTTE DE POIDS LOURDS

Afin d'améliorer la performance écologique de son parc de poids lourds, la Ville a lancé en décembre 2022 une expérimentation, pour remplacer le diesel par un biogazole produit à partir d'huiles recyclées (biocarburant XTL). Il présente **un meilleur bilan carbone** et émet moins de particules fines que le gazole classique. Il est également **biodégradable**, sans odeur et n'augmente pas la consommation, puisque son usage et son cycle de maintenance sont équivalents à ceux du gazole.

### UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE AU SERVICE DES 450 ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX DÉDIÉS À LA PETITE ENFANCE

La Direction de la petite enfance a entrepris de **documenter scientifiquement les pistes d'actions opérationnelles concernant l'alimentation durable, la lutte contre les perturbateurs endocriniens** et la qualité du bâti. Elle a noué plusieurs partenariats avec des institutions nationales de référence afin d'obtenir un appui théorique, méthodologique et scientifique. Des résultats significatifs ont déjà été obtenus. Ces crèches s'approvisionnent aujourd'hui à 80 % en bio, via un acteur bio francilien : la coopérative bio d'Île-de-France.



## INTERNATIONAL

### La Ville participe au Forum mondial de l'eau, du 21 au 26 mars, à Dakar

La 9<sup>e</sup> édition de ce Forum a eu pour thème : « La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable ». La Ville de Paris y a été représentée, ce qui lui a permis de proposer ses principales actions dans le domaine.

### Paris et cinq grandes villes européennes en faveur d'une norme Euro 7 ambitieuse

Le 22 mai, à l'initiative de la Mairie de Paris, ses homologues de Barcelone, Berlin, Bruxelles, Lisbonne ont co-signé une tribune dans *Le Monde* pour lutter contre la pollution de l'air et appeler à une norme Euro 7 plus ambitieuse pour son entrée en vigueur en 2025 sur les émissions polluantes des véhicules particuliers. L'enjeu est de réduire la pollution de l'air liée au transport.

### Lancement d'un projet de coopération sur la gestion de l'eau en Palestine avec Eau de Paris

Ce projet de coopération a été signé, le 17 octobre, entre la Ville de Paris, la Municipalité de Jéricho et la Régie des eaux de Jénine-Ouest. Ce partenariat technique, auquel participe également Eau de Paris, a pour objectif de créer une nouvelle station d'épuration à l'ouest de Jénine et de renforcer la gestion du réseau d'eau potable dans la ville de Jéricho.

Lancée fin 2020 pour une durée d'au moins trois ans, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) a pour objectif de transformer Paris en une ville plus solidaire et plus durable, capable notamment de résister aux effets du changement climatique. Des opérations d'aménagements innovantes livrées ou en cours préfigurent déjà ces futures ambitions bioclimatiques.

## L'ambition bioclimatique et la concertation guident l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme

**Après une année 2021 consacrée notamment au bilan du PLU en vigueur et au diagnostic territorial, les travaux de 2022 ont porté sur l'élaboration concertée d'une part, du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et d'autre part, des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du Règlement.**

**Du 21 janvier au 1<sup>er</sup> avril 2022: phase de concertation sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Le PADD, qui fait partie du PLU, définit les grandes orientations données à l'aménagement futur de la ville. Il détermine aussi la place accordée aux logements, aux transports, aux équipements publics, aux commerces et au développement économique et touristique. Le PADD a été mis à disposition dans les mairies d'arrondissement et sur [idee.paris](http://idee.paris). L'avant-projet du PADD s'est organisé selon trois axes thématiques: une ville en transition vertueuse et résiliente, une ville inclusive, productive et solidaire et une ville qui considère et valorise ses identités urbaines.

**Du 5 septembre au 4 novembre 2022: phase de concertation sur les projets des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de Règlement**

Les OAP et le Règlement sont les documents de mise en pratique du PADD, à l'échelle du quartier et de la rue. Le dispositif de concertation a notamment intégré des réunions publiques dans chacun des arrondissements, des ateliers participatifs, des forums urbains et des promenades urbaines. Les Parisien-ne-s ont ainsi pu s'exprimer sur les changements et les évolutions qu'ils souhaitent voir demain dans leur rue, leur quartier, leur arrondissement et même à l'échelle de la Ville.

L'ambition bioclimatique a accompagné de façon permanente l'ensemble de la concertation. Ce travail transversal a par ailleurs nécessité un croisement des politiques publiques et des expertises, en recherchant la bonne articulation des règles. Par ailleurs, la volonté de proposer des exigences augmentées sur certaines thématiques environnementales et sociales a conduit à proposer une règle innovante portant sur les « externalités positives » des projets.

Fin 2022, l'analyse des milliers de contributions issues des concertations a permis un enrichissement du PLU bioclimatique en vue de l'arrêt du projet de PLU qui sera soumis au Conseil de Paris de juin 2023.

### POURQUOI UN PLU BIOCLIMATIQUE?

Le plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et régleme toutes les constructions du territoire. Il constitue un « projet de ville » qui dessine le futur d'une agglomération pour environ 10 à 15 ans et un outil puissant au service du logement et de la mixité, de la transformation écologique de la ville et aussi de la qualité de vie de ses habitants. Sa révision pour le transformer en PLU bioclimatique est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de l'accélération de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie. Parmi les mesures phares proposées: la réhabilitation et les matériaux biosourcés deviendront la norme, les énergies renouvelables seront favorisées ainsi que la végétalisation et les protections solaires. Paris pourra également atteindre 40 % de logements publics (dont 30 % de logements sociaux) et développer une offre de logements abordables tout en équilibrant la répartition logements/emplois.

### UNE NOUVELLE APPROCHE PATRIMONIALE POUR LES TERRES AGRICOLES

Depuis 2020 a été développée une approche prospective sur le patrimoine municipal de Paris afin d'identifier les biens agricoles ou pouvant être remis en culture afin de soutenir une agriculture vertueuse pour une alimentation durable. Sont distinguées des propriétés avec un potentiel de mutation et des sites agricoles existants ou à sanctuariser, afin de mieux piloter l'utilisation de ce patrimoine. Ainsi, à Cailly-sur-Eure (27), le projet « Les Grandes Cressonnères » allie « reconversion au bio », « alimentation durable » et « circuits courts ». Ce potentiel foncier peut aussi être utile pour des projets pionniers mis en œuvre par la Ville: coopérative carbone, compensation environnementale et zéro artificialisation nette, production de matériaux bio-sourcés.

### UNE CHARTE POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET INCLUSIF DE LA VILLE

En mars 2022, l'ensemble des aménageurs de Paris a adopté une **Charte pour l'aménagement durable et inclusif de Paris** au travers de 100 engagements pour concevoir et faire vivre une ville plus mixte et inclusive, aménager une ville résiliente, écologique et frugale et co-élaborer les projets avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné-e-s. Un réseau d'échanges professionnels a été lancé pour, ensemble, innover, partager les expériences et évaluer... Il s'organise autour de séminaires et de groupes de travail techniques. Ces « Ateliers de l'aménagement de Paris » ont notamment abouti à la mise au point d'indicateurs pour suivre annuellement les avancées des engagements et les performances environnementales et sociales des projets d'aménagement en cours.

### UN GUIDE ENVIRONNEMENTAL POUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Afin d'accompagner les projets et d'assurer la bonne qualité environnementale des opérations conduites sur le territoire parisien, la Ville a conçu **un guide pratique, composé de 10 chapitres**, sur les grands enjeux à prendre en compte dans l'ensemble des programmes. Il comporte les textes et documents de référence, des prescriptions pour les projets, des préconisations méthodologiques pour la réalisation des études d'impact, des contacts, des indicateurs...



### OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET PROJETS INNOVANTS

#### UN NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE RÉCOMPENSÉ PAR LE GRAND PRIX D'ARCHITECTURE

Le grand prix Équerre d'argent 2022 a été attribué, dans la catégorie « Habitat », à une résidence livrée en janvier dans le quartier Bruneseau (13<sup>e</sup>). Ce bâtiment abrite 100 logements sociaux, une école de huit classes et 1 600 m<sup>2</sup> de commerces et d'activités. Le prix a souligné **ses qualités architecturales, environnementales et d'usages**: loggias en double hauteur, pour tous les logements, protégés des nuisances sonores extérieures; terrasse partagée en rooftop; performances thermiques, etc. La construction a d'ailleurs obtenu plusieurs labels: H&E profil A pour les logements; NF HQE bâtiment tertiaire pour l'école; BiodiverCity® pour ses engagements en matière de végétalisation et de biodiversité.

#### L'INNOVATION AU CŒUR DU PROJET SAINT-VINCENT-DE-PAUL (14<sup>e</sup>)

Exemplaire à plusieurs titres, le projet est pensé à la croisée des **innovations sociale, solidaire, économique et environnementale**. Le projet a reçu l'écolabel ÉcoQuartier de niveau 2 et a été distingué par les Trophées « participation & concertation 2022 » avec la meilleure note (4 étoiles). Plusieurs équipements et procédés innovants sont mis en place: collecte et recyclage des urines; production de chaleur par récupération de calories sur le réseau parisien d'eau non potable; techniques d'infiltration de la quasi-intégralité des eaux de pluie dans l'espace public paysagé; réinvestissement du patrimoine bâti préexistant et réemploi des matériaux de construction provenant de l'ancien hôpital.

#### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT BERCY-CHARENTON (12<sup>e</sup>) S'ADAPTE AUX AMBITIONS BIOCLIMATIQUES

Le Conseil de Paris a redéfini cet été le projet d'aménagement Bercy-Charenton, en délibérant sur de nouveaux objectifs d'aménagement et sur les modalités de la concertation préalable. Il s'agit en effet de traduire, sur ce vaste territoire, **les ambitions du nouveau PLU bioclimatique, pour en faire un site démonstrateur de la ville de demain**: un quartier à l'écoute des usager-e-s, accueillant et inclusif, en harmonie avec la nature environnante (bois, parcs, Seine), sobre et économe en ressources.

#### RÉINVENTER PARIS AVEC L'ÎLOT FERTILE (19<sup>e</sup>)

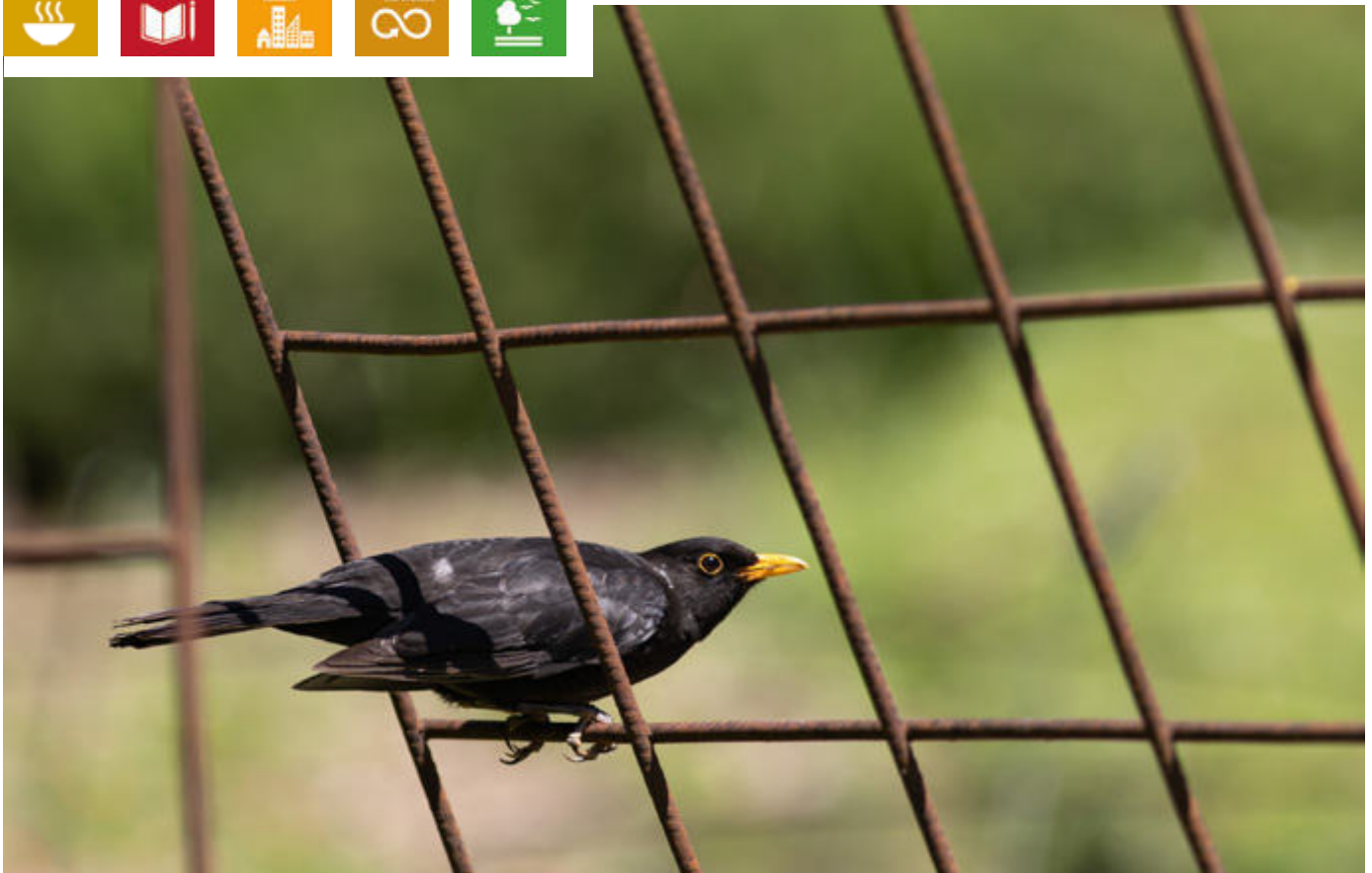
Lauréat de l'appel à projets « Réinventer Paris », l'îlot fertile **articule l'innovation et le respect de l'environnement** sur ses 34 000 m<sup>2</sup> d'activités. Livré durant l'année, cet espace poursuit l'ambition zéro carbone et résolutement mixte en termes d'usages (logements, bureaux, espaces de travail, hôtel, centre sportif, auberge de jeunesse, commerces et restaurants, etc.). Il offre aussi un nouvel espace public végétalisé de 4 000 m<sup>2</sup>, comprenant 240 m<sup>2</sup> de surface dédiée à l'agriculture urbaine (vergers et potagers partagés) et 1 750 m<sup>2</sup> de toitures biosolaires.

## Favoriser la biodiversité

# 3



La COP 15 Biodiversité s'est tenue en décembre dernier à Montréal. Après quatre ans de négociation, ce sommet mondial a permis aux 196 parties de prendre des « mesures urgentes » pour protéger 30 % de la planète, restaurer 30 % des écosystèmes et doubler les ressources destinées à la protection de la nature d'ici à 2030. Avec une délégation parisienne représentée à la COP 15, la Ville entend prendre sa part à cet accord historique pour s'attaquer au gigantesque défi de l'effondrement du vivant. En poursuivant les nombreux projets de végétalisation, en désimperméabilisant les sols, en plantant et en protégeant les arbres, la Ville contribue au rafraîchissement des espaces et à l'amélioration du cadre de vie des habitant·e·s. Enfin, vecteur de lien social, la Ville renouvelle ses dispositifs de végétalisation participative et propose de nouvelles activités « nature » à la découverte de la faune et la flore parisiennes.



## DATES-CLÉS

La ville organise sa 26<sup>e</sup> édition de la fête des jardins avec plus de 400 animations proposées

La Ville de Paris participe à la COP 15 Biodiversité à Montréal

24-25 SEPTEMBRE

7 DÉCEMBRE

2 JUILLET

Seconde édition de « l'Initiative de Paris » pour la préservation des forêts et de la biodiversité à Abidjan

13 OCTOBRE

La ville a été récompensée au Leaders Forum de l'UICN à Jeju-do en Corée du Sud pour sa politique en matière de biodiversité



## INDICATEURS-CLÉS



136,4 ha

Surface totale de murs et de toits végétalisés



455 ha

de parcs, jardins et promenades publics au total



84 %

de parcs et jardins labellisés Éco-jardin au total



23 255

arbres plantés sur la saison de plantation (fin novembre 2021 à fin mars 2022)

Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.

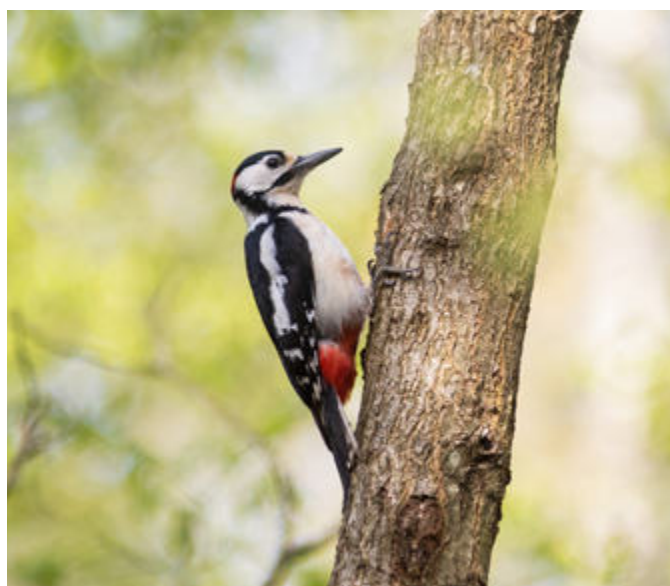
Le respect de la biodiversité et la protection de la nature sur le territoire parisien sont au cœur des préoccupations de la Ville, dont la politique et les actions se matérialisent au quotidien, également reconnues au plan international.

## La Ville de Paris participe à la COP 15 Biodiversité à Montréal

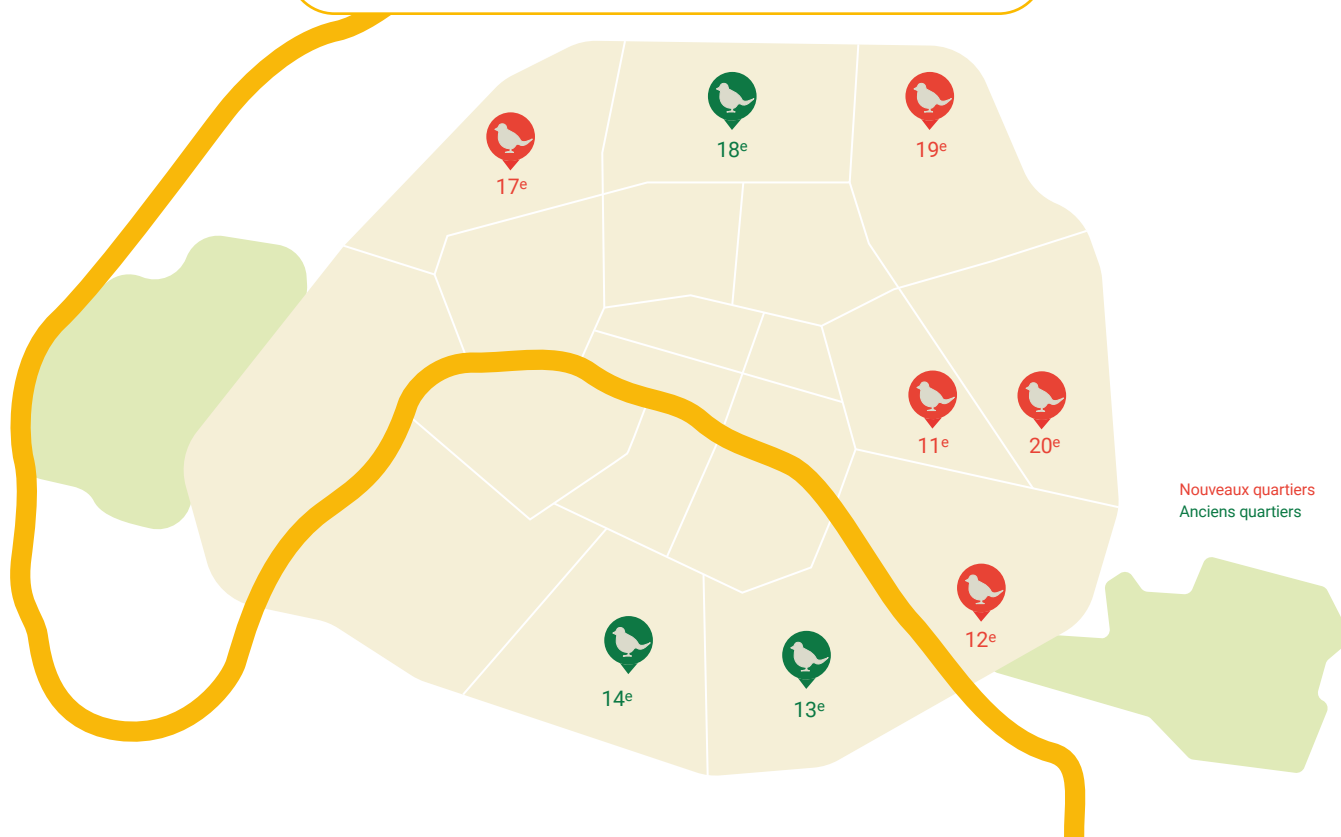
La COP15 Biodiversité s'est ouverte, le 7 décembre, à Montréal. Comme la COP 21 pour le climat avait fait naître l'Accord de Paris, ce sommet mondial a permis aux **196 parties de fixer une nouvelle stratégie commune** pour endiguer l'érosion la biodiversité d'ici 2030.

Invitée à participer au 7<sup>e</sup> sommet des villes et des gouvernements locaux dans le cadre de la COP, la délégation parisienne a partagé les ambitions et les réalisations concrètes dans la capitale. Plusieurs interventions publiques lui ont également permis de s'exprimer en faveur du bannissement des pesticides, un sujet qui fait écho à sa **politique « zéro phyto »** initiée de longue date, notamment avec l'abandon des produits chimiques dans les parcs et jardins parisiens depuis 2009.

À l'occasion de ce sommet, la Ville a rejoint **l'appel pour le financement de la nature urbaine et porté l'initiative du Pacte de Berlin**, dont elle est partie prenante, qui va également permettre de matérialiser les engagements de Montréal.



### INSTALLATION DE « QUARTIERS MOINEAUX » DANS 5 NOUVEAUX ARRONDISSEMENTS PARISIENS



Le dispositif Quartier moineaux se prolonge avec une nouvelle édition dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Les naturalistes de la Ville ont d'abord identifié les volatiles, à partir des observations de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Puis de nouveaux quartiers ont été ciblés en collaboration avec les mairies d'arrondissement et grâce à des actions de terrain. Des réunions publiques seront organisées, en 2023, pour impliquer les habitant-e-s et rappeler les objectifs du dispositif: installation de nichoirs, végétalisation et collecte d'observations.



## L'expertise de la ville en matière de biodiversité vient enrichir le futur Plan local d'urbanisme bioclimatique

La Ville a recensé de nouveaux espaces verts à protéger et des Espaces libres protégés à végétaliser, ainsi que des arbres remarquables à préserver. Lors de cette campagne de recensement, les critères de biodiversité étaient prioritaires ainsi que ceux relatifs au paysage. Les équipes expertes de la Ville ont visité près de **500 espaces verts privés et 250 sites arborés afin de les qualifier au regard de la biodiversité** et/ou du paysage, tout en sensibilisant les propriétaires à l'intérêt de protéger ces espaces ou ces arbres. Les services de la Ville ont par ailleurs procédé à la photo-interprétation d'une cinquantaine de sites remontés par les mairies d'arrondissement et autant issus des demandes suite à la concertation. Au total, plusieurs centaines de sites ont ainsi été expertisés et qualifiés.

### + EN CHIFFRES



**178**  
eaux closes  
et temporaires



**42,48 %**  
des marchés centraux  
intègrent aujourd'hui  
une clause ou un  
critère en faveur  
de la biodiversité



**121**  
projets  
accompagnés  
durant l'année  
en faveur de la  
biodiversité



**545**  
agent-e-s de  
l'administration  
parisienne formé-e-s  
pendant l'année sur  
la biodiversité



**26**  
balades disponibles  
sur l'application  
Balade Paris Durable



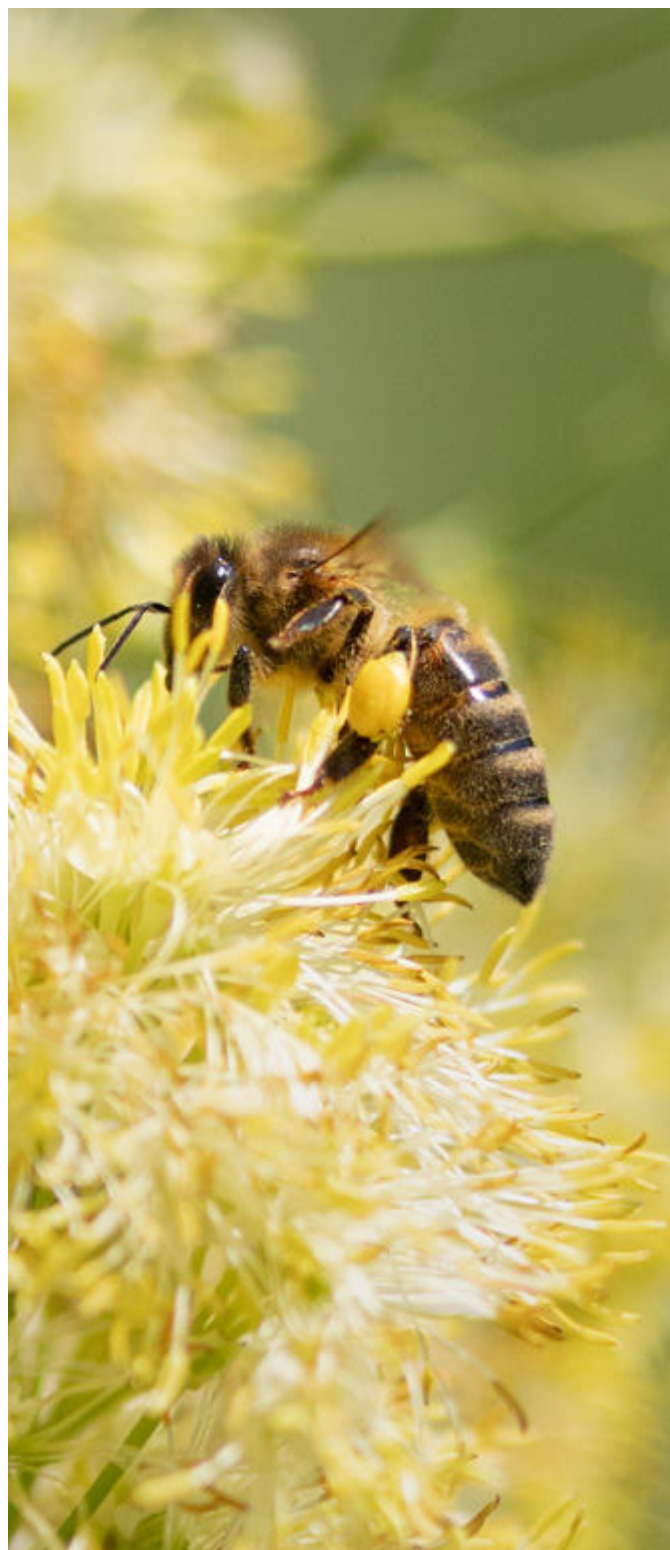
**2027**  
espèces animales  
(insectes, animaux  
aquatiques, oiseaux,  
mammifères)  
recensées depuis  
2013



**1 336**  
espèces de plantes  
sauvages recensées  
depuis 2013



**481**  
espèces de  
champignons et  
lichens recensées  
depuis 2013



Paris devient membre de plein droit de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Paris fait partie des premières collectivités à avoir obtenu, en mai, le statut d'autorité infranationale auprès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette reconnaissance traduit son engagement en faveur de la biodiversité qui est même devenue « citoyenne d'honneur » de la Ville en 2018.

En poursuivant les nombreux projets de végétalisation au cœur du territoire parisien, la Ville contribue au rafraîchissement des espaces et à l'amélioration du cadre de vie des habitant·e·s.

## L'étude « Arbre et climat » sur le rôle de l'arbre face au réchauffement climatique

Lancée en 2018 par les services de la Ville, en lien avec le Plan Climat et le Plan Arbre, l'étude « Arbre et Climat » a permis de dégager plusieurs grands enseignements sur **la place de l'arbre dans la capitale et son rôle face au réchauffement climatique**.

La végétation et les arbres ont un impact sur **la température grâce au feuillage qui procure de l'ombre et transpire de l'eau qui s'évapore**. Cela étant, les arbres ont aussi besoin d'eau pour se développer, ce qui est compromis lors des épisodes de sécheresse. L'étude a cherché alors à évaluer la capacité de résistance des arbres parisiens face au réchauffement, tout en assurant leur rôle de rafraîchissement. Les arbres d'alignement, présents sur les trottoirs ou sur les terre-pleins centraux, répondent notamment à cette double fonction.

Les chercheurs ont également installé des capteurs sur 36 arbres d'espèces différentes, durant trois ans, afin de **mesurer le microclimat et calculer le confort thermique humain**. Grâce à ces différentes mesures en continu, l'étude révèle que la température des arbres à l'intérieur des branches peut se rapprocher de celle observée dans un parc parisien (5 degrés de moins, en moyenne, par rapport à la rue). Si cet effet rafraîchissant est variable selon les jours et ne dure pas toute la journée, il est établi que les arbres permettent une forte réduction de température à partir de 18h, quelles que soient les espèces, et particulièrement celles qui favorisent une ombre de bonne qualité.

## La Ville poursuit ses actions de végétalisation

La Ville s'est engagée à créer **30 hectares de nouveaux espaces verts** d'ici 2026, à travers plusieurs modalités complémentaires : création, extension, réappropriation et ouverture de jardins jusque-là non accessibles. En 2022, on comptabilise près d'un hectare d'espaces verts supplémentaires, dont l'ouverture au public du jardin de la Bibliothèque nationale de France (Paris Centre) ou l'extension du square de la Salamandre (20<sup>e</sup>).

La Ville a également pour ambition d'**atteindre 150 ha de bâti végétalisé à l'horizon 2026**, en aménageant notamment 200 toits et murs d'équipements municipaux.

La végétalisation constitue un levier essentiel dans l'adaptation des villes face au dérèglement climatique. Les toits et les murs constituent notamment des surfaces propices pour favoriser la biodiversité, améliorer la gestion de l'eau pluviale, lutter contre la chaleur, tout en améliorant le cadre de vie des habitant·e·s.

### DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES VÉGÉTALISÉS



Parmi les équipements municipaux végétalisés en 2022, l'aménagement de la toiture de l'école Amandiers (650 m<sup>2</sup> dans le 20<sup>e</sup>) permet de créer un habitat pionnier pour la faune et la flore, à travers la diversification des végétaux et la multiplication des zones refuges : amas de roches et de bois, tas de tuiles, sable ou gravillons, point d'eau temporaire, nichoir à oiseaux et gîtes à chauves-souris.

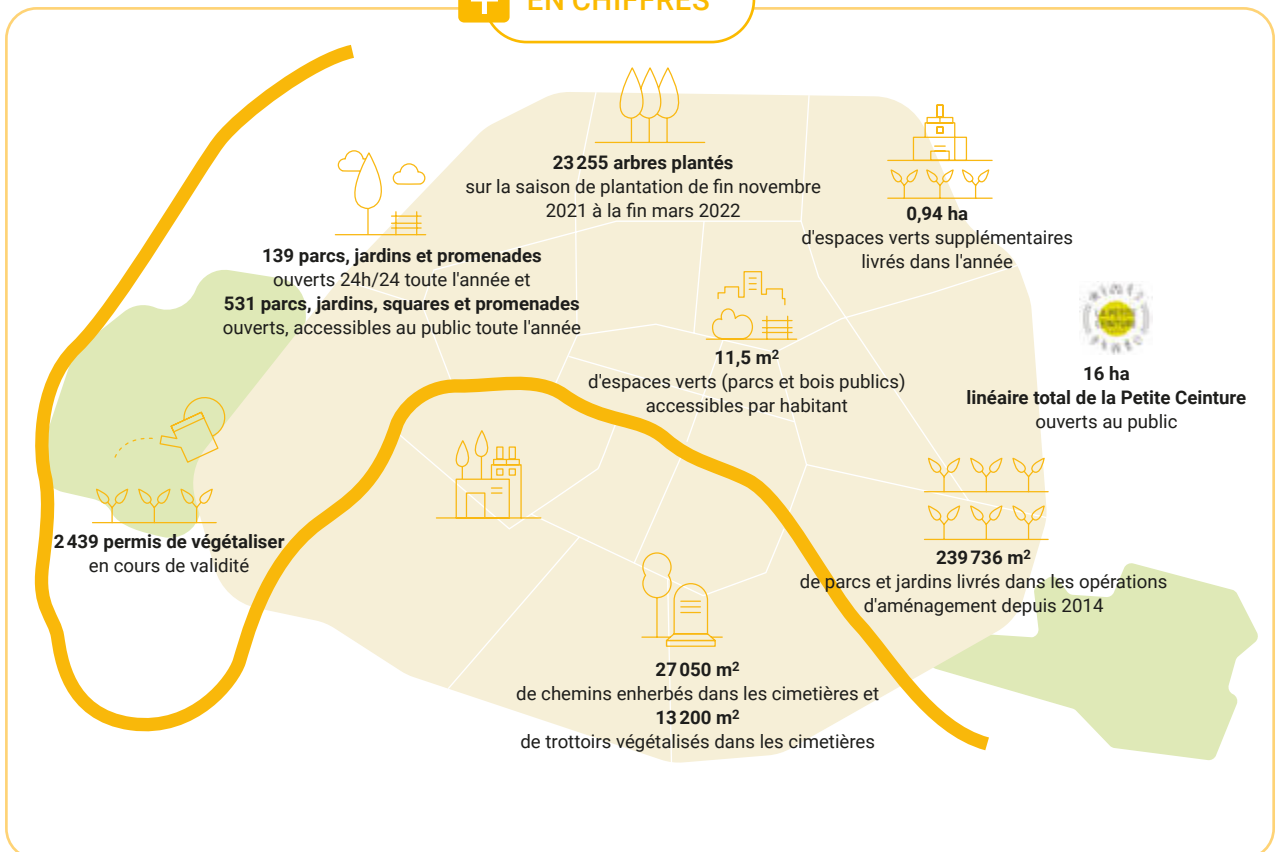


La toiture du collège Pailleron (640 m<sup>2</sup> dans le 19<sup>e</sup>) accueille désormais un potager productif qui est aussi un support de sensibilisation pour les élèves et les habitant·e·s du quartier.

DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT CONTRIBUENT  
À LA VÉGÉTALISATION DE PARIS



**+** EN CHIFFRES



La Ville multiplie les initiatives, les équipements et les actions de sensibilisation afin d'améliorer la place des animaux sur son territoire, dans le respect de la nature et du partage harmonieux de l'espace public.

## Ouverture de 6 nouveaux espaces canins en plus des 22 existants

Conformément à la stratégie « Animal en ville », la place du chien continue de s'améliorer dans la capitale. **6 nouveaux espaces canins** ont été ouverts, en 2022, dans les 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Ils permettent aux propriétaires de chiens de les promener sans laisse, en toute tranquillité et sans désagrément pour les autres usagers des espaces verts. Ces espaces sont également des lieux de « socialisation » pour les animaux, essentiels à leur équilibre et leur bien-être.

### UN MILLIER DE VISITEURS POUR LA 4<sup>e</sup> ÉDITION DE LA FÊTE DE L'ANIMAL EN VILLE

Cette nouvelle édition a été organisée, le 8 octobre, dans une centaine de sites dont le parc de Bercy (12<sup>e</sup>) avec la participation de nombreux·ses agent·e·s de la Ville. L'événement a rassemblé une vingtaine d'exposants associatifs et près de 1 000 visiteurs.

### UN CONCOURS DE PHOTOGRAPHES AMATEURS SUR L'ANIMAL EN VILLE



Ce concours a permis de mettre en lumière 19 photographes amateurs et amatrices qui ont été exposé·e·s, au printemps, sur les grilles de la caserne Napoléon (4<sup>e</sup> arrondissement).

## La Ville définit de nouvelles modalités d'entretien des pigeonniers

Un nouveau marché d'entretien des huit pigeonniers parisiens a été attribué en janvier 2022, conformément à la stratégie « Pigeons » de la Ville. Il intègre notamment le renforcement des activités de **nettoyage**, **le nourrissage et la stérilisation** des œufs, ainsi que des actions de **sensibilisation et de médiation** auprès des Parisien·ne·s. Par exemple, un panneau pédagogique expliquant les objectifs et l'intérêt des pigeonniers a été installé devant chaque équipement. Ces nouveaux outils ont pour objectif de **mieux gérer les populations de pigeons**, grâce à une régulation douce, tout en favorisant l'information des habitant·e·s sur le rôle de ces espèces dans la biodiversité et l'environnement urbain.



Pour renforcer la végétalisation du territoire, sensibiliser les habitant·e·s et créer du lien social autour du jardinage, la Ville enrichit ses dispositifs existants et continue d'encourager les animations dédiées.

## Lancement des nouveaux permis de végétaliser

Pour obtenir son **Permis de Végétaliser** et pouvoir jardiner en bas de chez soi, il est désormais nécessaire de se **constituer en collectif** (association, conseil de quartier, établissement scolaire ou périscolaire, commerce, entreprise, groupe informel composé d'au moins cinq riverains, etc.), afin de garantir la continuité de l'entretien.

La Ville de Paris met également en place, si nécessaire, un **aménagement préalable et adapté au site**: retrait de la grille des arbres, travail du sol, apport de terre végétale, pose d'une bordure et d'une signalétique. Par ailleurs, les détenteurs de permis de végétaliser sont invités à se rapprocher des jardins partagés de leur quartier pour bénéficier de conseils et d'un appui logistique. Un appel à projets a justement été lancé pour accompagner, dans ce cadre, les jardins partagés volontaires.

La végétalisation participative permet de **compléter la renaturation de la Ville**, tout en favorisant le lien social et l'amélioration de la santé mentale d'après plusieurs études. Ce fut le cas durant les épisodes de confinement induits par la crise sanitaire. La refonte du site Paris.fr a aussi permis de valoriser et d'accompagner toutes les pratiques de jardinage citoyen, à travers les permis de végétaliser, les espaces partagés, ou sur les balcons et les terrasses individuelles.

### DE NOUVELLES ACTIVITÉS NATURE À PARIS



De nouvelles activités ont été proposées par la Maison du jardinage du parc de Bercy (12<sup>e</sup>) à partir du mois de juin, en lien avec les conférenciers de la Ville, la Ferme de Paris, la Maison Paris Nature et le Jardin botanique de Paris. Par ailleurs, deux événements majeurs ont été organisés cette année: le **Week-end de la rose au sein du parc de Bagatelle dans le bois de Boulogne**, et le **Village botanique au Parc floral de Paris**. Cet été, des sorties ornithologiques ont également été proposées dans le cadre du château et du bois de Vincennes.

### 7<sup>e</sup> ÉDITION DU VILLAGE BOTANIQUE AU PARC FLORAL



Destiné à tous les types de publics, cet événement a été organisé, les 11 et 12 juin, au sein du Parc floral, autour de nombreuses activités: ateliers découverte, conférences, visites guidées, dédicaces et échanges avec les actrices et acteurs du Jardin botanique, des partenaires, des associations et des institutions référentes (Musée d'histoire naturelle, CNRS). Parmi les sujets abordés: le thème de l'intelligence des plantes, l'utilisation de la réalité virtuelle pour aider à modéliser le jardin du futur...

### LA FÊTE DES JARDINS 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

- **400** animations proposées au total
- **580** agent·e·s mobilisé·e·s dans les espaces verts
- **26** espaces verts en fête dans la Ville, dans les bois parisiens ou au centre de production horticole de Rungis
- **59** jardins partagés participants
- **6** jardins privés exceptionnellement ouverts au public, notamment au sein de communautés religieuses.

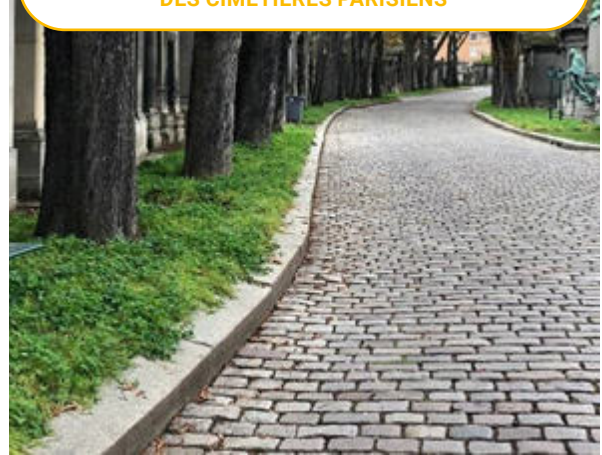


## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### UN POTAGER PARTAGÉ, À LA DISPOSITION DES AGENTS MUNICIPAUX, SUR LA TERRASSE DU 103 AVENUE DE FRANCE

Situé 103 avenue de France (13<sup>e</sup>), le bâtiment municipal dispose de deux toitures végétalisées. La première, installée au 6<sup>e</sup> étage, est un démonstrateur des différentes typologies de végétalisation de toitures (typologie extensive, semi-naturelle, semi-intensive ou intensive). La seconde, au 8<sup>e</sup> étage, accueille un **potager partagé de 50 emplacements** (bacs et parcelles) destinés aux agent-e-s municipaux. On y cultive désormais toutes sortes de fruits et légumes de saisons : fraises, tomates, pommes de terre, potimarrons, aubergines, aromatiques, etc.

### GESTION « ZÉRO PHYTO » ET RENATURATION DES CIMETIÈRES PARISIENS



*Cette stratégie de gestion écologique permet de créer un enherbement progressif grâce à l'entretien manuel et mécanique des espaces. Elle permet également la renaturation des voiries et des allées, tout en favorisant la désimperméabilisation des sols, le rafraîchissement et la biodiversité. En 2022, 4 000 m<sup>2</sup> de trottoirs ont été enherbés dans les cimetières du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) et de Montparnasse (14<sup>e</sup>).*



## INTERNATIONAL

### SECONDE ÉDITION DE « L'INITIATIVE DE PARIS » POUR LA PRÉSERVATION DES FORÊTS ET DE LA BIODIVERSITÉ, À ABIDJAN

Organisée le 2 juillet, cette nouvelle « Initiative » a réuni des élu-e-s et des expert-e-s internationaux pour explorer des pistes prometteuses en faveur de la préservation des forêts d'Afrique centrale. Des exemples de bonnes pratiques ont été présentés pour permettre aux participant-e-s d'**identifier des actions déclinables sur leur territoire**.

### LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS SOLIDE

Destiné aux associations parisiennes exerçant des activités internationales liées aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, cet appel à projets a permis de valoriser différentes initiatives favorisant la **sauvegarde ou le développement de la biodiversité** dans le contexte de la COP 15 à Montréal.

### L'ARBORETUM DE PARIS RECONNU AU NIVEAU INTERNATIONAL



L'Arboretum de Paris (12<sup>e</sup>) a reçu une accréditation de niveau 3 par l'organisation internationale ArbNet, qui est un label de reconnaissance du travail effectué par les équipes de ce lieu singulier en lien avec la division du bois de Vincennes et le Jardin botanique de Paris. Cette distinction valorise et encourage la poursuite des activités dans le domaine **de la conservation, de la recherche et de l'éducation**.

# LA VILLE S'ENGAGE POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Incontournable au quotidien de chacun·e, le développement du numérique engendre également de nouveaux défis à relever sur le plan environnemental et social. La Ville de Paris se mobilise pour y répondre localement.

## Réduire l'empreinte environnementale du numérique à Paris

Le secteur du numérique représente aujourd'hui 2% des émissions de gaz à effet de serre en France et devrait atteindre 7% d'ici 2040. En 2021, la loi visant à **réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN)** a été promulguée et son décret d'application est paru en juillet 2022. La Ville de Paris se met en ordre de marche pour mettre en œuvre, localement, ces nouvelles dispositions, à travers une **stratégie numérique en cours d'élaboration et un plan d'actions** à son échelle. Elle agit notamment pour **allonger la durée de vie de ses équipements**, informatiques et téléphoniques, en privilégiant la réutilisation et l'**optimisation** du nombre d'appareils. Afin de réduire **encore plus** la consommation électrique, l'extinction automatique du soir pour les ordinateurs des agents a été ramenée cet hiver de 21 h00 à 20 h00.

## La Ville s'engage en faveur de l'inclusion numérique

Dans la continuité de la stratégie nationale pour un numérique inclusif, lancée en 2018, la Ville de Paris se mobilise pour **favoriser l'accès au numérique et garantir l'autonomie digitale des Parisien-ne-s**, à travers un ensemble d'initiatives et de mesures concrètes :

- ▶ signature d'un partenariat avec l'association Emmaüs Connect ;
- ▶ aide à l'appropriation du numérique pour les personnes accompagnées par les services sociaux ;
- ▶ utilisation expérimentale, durant la campagne hivernale, de l'outil « Re-connect » créé par le groupe SOS ;
- ▶ développement d'une offre de facilitation numérique, dans tous les arrondissements parisiens, liée aux demandes de logements.

D'autres structures municipales s'engagent également en faveur de l'inclusion numérique, à l'image des **32 bibliothèques parisiennes** qui proposent des programmes d'initiation à l'informatique ou des cours municipaux pour adultes. Les Espaces parisiens de solidarités s'inscrivent également dans cette démarche en assurant une **double mission de détection et d'orientation des publics exclus du numérique** vers des structures ou des dispositifs qui peuvent les aider.



Signature de l'acte 2 de la stratégie parisienne d'inclusion numérique, le mercredi 23 novembre 2022 à la Bibliothèque nationale de France (BNF), avec la Ville de Paris, le Pôle emploi, la Mission locale de Paris, la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Maison départementale pour les personnes handicapées de Paris (MDPH 75), La Poste, Orange.

### LA VILLE OPTIMISE SES SERVEURS POUR LIMITER SA CONSOMMATION NUMÉRIQUE

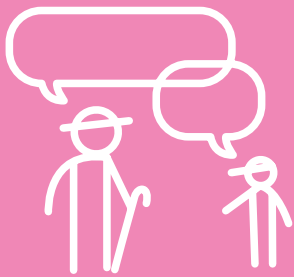
Dans le cadre de sa stratégie de sobriété numérique, la Ville a mis en place **une démarche d'optimisation des serveurs alloués à ses applications et services numériques**, pour mieux les adapter à la réalité des usages. En 2022, la Ville est proche de son objectif de neutralité (croissance zéro) en nombre de serveurs.

### 350 ORDINATEURS RECONDITIONNÉS ET CONFIÉS AUX ASSOCIATIONS ENGAGÉES CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

À travers sa Direction des solidarités, la Ville a offert 350 ordinateurs de son parc pour les reconditionner et en faire bénéficier les structures dédiées à la lutte contre l'exclusion, notamment numérique.

## Participation citoyenne

# 4



L'engagement et la participation citoyennes sont fortement encouragés par la Ville qui crée de nouvelles opportunités d'échanges et des outils pour participer à la décision, en lien avec les enjeux environnements et sociaux du territoire. En 2022, le dispositif du Budget participatif progresse encore, sur le plan quantitatif et qualitatif, avec davantage de votant·e·s et la réalisation concrète de projets portés par des citoyen·ne·s. La Ville a aussi lancé une démarche inédite de concertation, les « Dialogues parisiens », pour permettre à chacun·e de s'exprimer sur son environnement de vie et mobiliser toutes les énergies citoyennes dans le contexte de l'urgence climatique. Enfin, la participation des habitant·e·s est au cœur des stratégies d'aménagement sur le territoire parisien, notamment dans les quartiers populaires, à travers les démarches d'urbanisme transitoire ou le dispositif « Embellir votre quartier ».





## DATES-CLÉS

Ouverture du nouveau tiers-lieu solidaire « Bercy Beaucoup » pour contribuer à l'émergence d'un quartier en devenir, celui de la ZAC de Bercy-Charenton

Les « Dialogues parisiens » posent aux Parisien·ne·s la question suivante : « Comment bien vivre à Paris demain » ?

9 ET 10 SEPTEMBRE

DU 11 OCTOBRE AU  
20 NOVEMBRE

DU 8 AU 27 SEPTEMBRE

Nouvelle édition du budget participatif qui prévoit un budget de 82 millions d'euros pour la réalisation des projets

11 OCTOBRE

Lancement d'une nouvelle plateforme de participation citoyenne, « Décider pour Paris », qui a accueilli les contributions des Parisien·ne·s pour proposer des projets



## INDICATEURS-CLÉS



16

maisons de la vie associative et citoyenne proposent près de 6 000 m<sup>2</sup> de locaux à réserver



75 000

associations actives à Paris et près de 700 000 bénévoles



25%

du budget d'investissement de la Ville est soumis à un processus participatif, dont une partie importante par le biais du Budget participatif



1 048

projets réalisés ou en cours dans le cadre du Budget participatif depuis sa mise en place, soit 3 922 opérations (un projet se déclinant en plusieurs opérations). 9 240 Parisien·ne·s ont déposé un projet au Budget participatif depuis sa création.



40 000

membres pour la communauté des Volontaires de Paris, dont 15 000 particulièrement engagés pour le climat et la transition écologique.

*Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.*

L'engagement et la participation citoyens sont fortement encouragés par la Ville, qui crée de nouvelles opportunités d'échanges et des outils pour participer à la décision, en lien avec les enjeux environnements et sociaux du territoire.

## Une nouvelle assemblée citoyenne pour renforcer la participation des Parisien·ne·s

L'Assemblée citoyenne est une nouvelle instance permanente de démocratie délibérative dont la mission est inédite : prendre part directement à la fabrication de la décision publique, en lien direct avec le Conseil de Paris.

Elle dispose pour cela d'une compétence d'auto-saisine – ses membres déterminent eux-mêmes les objets de travail qui leur semblent prioritaires – et de prérogatives leur permettant de produire des délibérations soumises au Conseil.

Âgés de plus de 16 ans, les 100 citoyen·ne·s membres sont indemnisé·e·s et renouvelé·e·s tous les 12 à 18 mois. Ils sont mobilisés par tirage au sort pondéré, afin de respecter les différents critères de représentation, par sexe (parité femmes-hommes), classes d'âges, catégories sociales et arrondissements.

Mise en place en 2021, l'Assemblée citoyenne s'est structurée et organisée tout au long de l'année 2022. Elle se réunit sous la forme de séances plénières, destinées à définir les grandes orientations de travail et dialoguer avec l'exécutif, puis d'ateliers de travail thématiques. Après une première étape de découverte et d'apprentissage, une phase d'approfondissement a permis à l'Assemblée d'approfondir son travail d'investigation à travers l'organisation de visites de terrain ou d'auditions ciblées : élu·e·s, personnalités qualifiées issues de la société civile, agents municipaux, etc.

## Le Conseil de la nuit se mobilise sur la transition écologique

Depuis 2014, la Politique municipale de la Vie nocturne est développée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du Conseil parisien de la nuit.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a fortement impacté les établissements de nuit et l'organisation des événements festifs ; elle a aussi accéléré la prise de conscience des acteurs sur la nécessité de prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique qui induit notamment un décalage des rythmes de vie et un usage accru des espaces extérieurs.

Une série d'initiatives a ainsi été mise en œuvre, en 2022, en faveur de la transition écologique de la vie nocturne. Deux rencontres ont notamment été organisées à l'Académie du Climat, avec le soutien de la Ville :

- ▶ le 16 mars : la conférence « Quand la Nuit passe au vert » afin de dresser un premier inventaire des objectifs communs, des pratiques innovantes et des opportunités d'accompagnement sur le plan de la formation et du financement ;
- ▶ le 5 octobre : la conférence « Réduction du plastique, les acteurs de la nuit s'engagent ! », en prévision notamment des Jeux Olympiques de Paris.

À l'issue de ces rencontres, un groupe de travail a été annoncé, en décembre, au sein du Conseil de la nuit, dont les travaux débiteront en 2023.

## Les « Dialogues parisiens », une nouvelle démarche de concertation inédite

La Ville a lancé cette démarche inédite pour permettre à chacun·e de s'exprimer sur son environnement de vie et mobiliser toutes les énergies citoyennes dans le contexte de l'urgence climatique.

Cette consultation a pour objectif de réunir les acteurs publics et privés afin d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations exprimées par les habitant·e·s.

Ces « Dialogues » sont pensés en deux étapes : une concertation pour recueillir les propositions, organisée à l'automne 2022 ; puis l'organisation de rencontres en 2023, à l'échelle des arrondissements, pour échanger sur les contributions, confronter les idées et élaborer des solutions collectives.

115 000 participant·e·s

2,5 millions de votes sur la plateforme dédiée

+ 10 000 propositions



### UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR « DÉCIDER POUR PARIS »

Lancée en octobre, cette plateforme a été utilisée pour mettre en œuvre la concertation de la révision du Plan climat. « Décider pour Paris » accueille également le dispositif du Budget participatif, ainsi qu'une boîte à idées citoyennes » pour interpellier les services de la Ville, dès lors qu'une proposition atteint 1 500 votes de soutien.

## Les premiers pas du Conseil parisien des associations

Créé dans le cadre de la Charte des engagements réciproques entre la Ville et les associations, en juillet 2019, le Conseil parisien des associations (CPA) est une instance participative qui a pour objectif d'**exprimer les besoins des associations parisiennes et de faciliter leur contribution aux politiques publiques municipales**. Il est composé de 100 associations représentatives de la diversité du tissu associatif parisien, réparties sur l'ensemble du territoire.

Le CPA détermine son programme de travail (ressources humaines et matérielles, engagement des jeunes ou des personnes en situation de handicap, coopérations inter-associatives, etc.) et peut également être saisi **par la municipalité sur des sujets précis**. Ses propositions sont formalisées à travers des rapports qui peuvent donner lieu à des vœux présentés devant le Conseil de Paris.

Pour sa première année de mandat, en 2022, le Conseil s'est réuni à 10 reprises en bureau, 15 reprises en groupes de travail et à 9 reprises pour des rencontres ou visites thématiques. **Cinq axes de travail ont été jugés prioritaires** lors de sa première assemblée plénière :

- ▶ les subventions de la Ville comme soutien à l'initiative citoyenne;
- ▶ les ressources humaines et matérielles des associations;
- ▶ les coopérations inter-associatives;
- ▶ les solutions pour favoriser et valoriser l'engagement des jeunes;
- ▶ l'engagement des personnes en situation de handicap.

### + EN CHIFFRES



**7 500**  
associations  
inscrites dans  
l'une des  
16 maisons des  
associations



**152**  
conventions  
pluriannuelles  
d'objectifs mises  
en place avec les  
associations des  
quartiers populaires



**75 000**  
associations actives  
à Paris



**48 650**  
Volontaires de Paris



**129 816**  
salariés dans  
les associations  
parisiennes

### LA VILLE PEUT COMPTER SUR DES VOLONTAIRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX



Le dispositif des Volontaires a été accéléré depuis 2019 avec le regroupement des différentes communautés thématiques. Fin 2022, **66 000 habitant-e-s étaient « Volontaires de Paris »**, prêt-e-s à s'engager, bénévolement, sur des actions concrètes et variées : Nuit de la solidarité, assessorat lors des élections, sensibilisation climatique, environnementale ou sanitaire...

Le dispositif du Budget participatif progresse encore, en 2022, sur le plan quantitatif et qualitatif, avec un tiers de votant·es supplémentaires et la réalisation concrète de projets portés par des citoyen·ne·s.

## Le Budget participatif récompensé par un prix Territoria pour son principe de vote au jugement majoritaire

Le fonctionnement du vote au Budget participatif a évolué pour **mieux considérer la nuance des opinions et le niveau d'adhésion au projet**. Précédemment, chaque votant·e donnait sa voix à quatre projets. Dorénavant, elle/il peut choisir entre différentes options : « Coup de cœur », « C'est intéressant », « Pourquoi pas », « Pas convaincu·e ». Les votant·e·s doivent s'exprimer sur au moins quatre projets pour valider le bulletin, mais elles/ils sont évidemment encouragé·e·s à s'exprimer sur tous.

Pour chaque projet, les votes numériques et physiques sont ensuite consolidés et permettent d'établir « un profil de mérite » indiquant le pourcentage de voix obtenues et la mention médiane (celle avec laquelle une majorité de votants est d'accord). Les projets lauréats sont ceux qui sont les mieux évalués.

Plus simple et plus accessible grâce à l'introduction d'émojis, destinés notamment aux enfants et aux habitant·e·s dont le français n'est pas la langue maternelle, cette nouvelle méthode a été largement saluée et distinguée par un Prix Territoria de bronze.

### INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES POUR DES « QUARTIERS POPULAIRES À ÉNERGIE POSITIVE »



Lauréat du Budget participatif, ce projet vise à produire de l'électricité ou de l'eau chaude de façon écologique et économique, afin de contribuer à lutter contre la précarité énergétique dans les quartiers populaires. Il s'est concrétisé en 2022 avec l'installation de panneaux solaires sur les toits de deux établissements scolaires (Lamoricière 12<sup>e</sup>, Elsa Triolet 13<sup>e</sup>) et des logements sociaux Elogie Siemp dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

## Les 62 projets lauréats du Budget participatif vont bénéficier d'un investissement de 82 millions d'euros durant l'année

La 8<sup>e</sup> édition du Budget participatif a révélé, une nouvelle fois, le dynamisme croissant du dispositif.

### 1 495 idées

ont été proposées par les habitant·e·s, les associations et les collectifs participants. 204 projets ont été soumis au vote (13 à l'échelle parisienne et 191 dans les arrondissements), sur la plateforme numérique et dans plus de 300 urnes mises à disposition sur l'ensemble du territoire.

### Au total, plus de 215 000

votes ont été comptabilisés pour les différentes éditions du Budget participatif 2022 : 142 122 pour le Budget participatif de Paris (+33 % par rapport à 2021) et 73 425 pour l'édition dédiée aux élèves des écoles et des collèges.

### 62 projets ont été

retenus, représentant un investissement de 82 millions d'euros. Deux sont lauréats au niveau parisien et 60 à l'échelle des arrondissements. Ils concernent principalement les enfants et la végétalisation de la capitale. 27 % des projets sont situés dans les quartiers populaires.

### Pour la première fois, l'annonce des projets lauréats s'est déroulée dans les salons de l'Hôtel de Ville,

en présence de la Maire de Paris et de son Adjointe chargée de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

## + EN CHIFFRES



**19,24 M€**

montant financier des projets du Budget participatif votés situés dans des quartiers populaires durant l'année



**142 122**

parisien·ne·s ayant voté au budget participatif durant l'année



**3 145**

projets réalisés ou en cours de réalisation depuis le budget participatif 2014



**27 148**

visiteurs de la plateforme Décider pour Paris durant l'année



**15 %**

de votes au Budget participatif parisien par la plateforme en ligne durant l'année

La participation des habitant·e·s est au cœur des stratégies d'aménagement sur le territoire parisien, notamment dans les quartiers populaires, à travers les démarches d'urbanisme transitoire ou le dispositif « Embellir Paris ».

## « Embellir Paris », quand les artistes colorent la ville

Les œuvres réalisées dans le cadre de l'appel à projets « Embellir Paris » lancé en 2019 ornent à présent 20 sites disséminés dans la capitale. Réalisées par des artistes, des collectifs, des designers ou des architectes, elles jouent sur leur environnement par leur forme, leurs couleurs ou par les matériaux employés et contribuent ainsi à **requalifier des espaces naguère délaissés ou peu centraux**. Bien que prévues pour une durée limitée, certaines œuvres vont s'installer plus durablement dans leur environnement, dès lors que leur concepteur et le propriétaire du lieu d'installation le souhaitent. C'est le cas des « Images de la musique » d'Alain Fleischer : l'ensemble de trois totems en acier corten installé à l'entrée du square Toussaint Louverture (20<sup>e</sup>), représentant les flux d'ondes sonores de trois airs de Carmen de Bizet, est désormais dans les collections de la Ville.

### L'URBANISME TRANSITOIRE SE DÉVELOPPE ET PRÉFIGURE LES GRANDS PROJETS URBAINS

La Ville soutient les projets d'urbanisme transitoire dans le cadre d'une Charte dédiée. Sur le site Bercy-Charenton (12<sup>e</sup>), le **dispositif « Bercy Beaucoup »** a été mis en place, en mai, sur 9 000 m<sup>2</sup> d'espaces en plein air, afin de faire découvrir le secteur, créer une communauté de riverain·e·s et expérimenter des idées innovantes basées sur l'économie circulaire ou la végétalisation.

Dans le quartier Python-Duvernois (20<sup>e</sup>), **une friche sportive de proximité** a été installée. Dénommé « Plaine Air », ce lieu ouvert à tou·te·s propose des animations sportives en libre accès et un ensemble d'activités pour tous les goûts (ateliers artistiques, jardinage, etc.)

## L'expertise d'usage des habitant·e·s au service de l'aménagement urbain

Les démarches d'assistance à maîtrise d'usage (AMU) et d'urbanisme transitoire se sont progressivement imposées comme **un mode légitime et avantageux d'utilisation de l'espace urbain**. Ces approches se multiplient notamment **dans les quartiers populaires**, en particulier sur les secteurs qui font l'objet d'un projet de renouvellement urbain. Elles permettent de repositionner l'humain au cœur de chaque projet, en favorisant la participation active des usager·e·s et le décloisonnement des disciplines pour **concilier le confort d'utilisation, la sobriété énergétique et la qualité de vie**. L'urbanisme transitoire a aussi pour objectif de réactiver la vie locale, en occupant des lieux de façon temporaire et en faisant vivre le quartier durant les travaux.

En 2022, l'AMU sur la ZAC Gare des Mines Fillettes – Portes du 18<sup>e</sup> a par exemple permis de recréer le lien avec les habitant·e·s, de mobiliser le tissu associatif local, de proposer des animations pendant la période estivale et de nourrir ainsi la stratégie d'urbanisme transitoire.

### 4 NOUVEAUX PARTENAIRES S'ENGAGENT DANS LA CHARTE POUR DÉVELOPPER DES PROJETS D'URBANISME TEMPORAIRES ET TRANSITOIRES SUR L'ESPACE PUBLIC

Cette charte, renouvelée en 2022, est **un champ d'expérimentation essentiel pour la création de projets urbains** qui répondent aux enjeux de transition écologique et sociale, de réappropriation locale et citoyenne des espaces, de mutation des modes classiques de fabrique de la ville. Plus de 50 partenaires sont signataires de la charte.

### DES MARCHES EXPLORATOIRES DE FEMMES, EN FORME DE CONCERTATION, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMBELLIR VOTRE QUARTIER »



Ces marches ont pour objectif de faciliter la parole des femmes, souvent assez peu entendues dans les dispositifs de concertation concernant l'aménagement de l'espace public. Elles ont abouti à des propositions d'aménagement recueillies sur la plate-forme [idees.paris.fr](https://idees.paris.fr) et prises en compte dans les projets.



## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### Des feuilles de route dans les arrondissements pour renforcer les actions de proximité

Adopté en novembre 2021, le « Pacte parisien de la proximité » a pour objectif de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de territorialisation. Cette démarche vise à **améliorer la qualité et l'efficacité du service public parisien en faisant de l'arrondissement le territoire de référence** des politiques municipales. Les maires d'arrondissement deviennent ainsi de véritables pilotes territoriaux pour définir les priorités d'action et les projets sur leur territoire.

De nouveaux outils ont été déployés pour enclencher cette dynamique, à l'image des « feuilles de route » élaborées

conjointement par les mairies d'arrondissement, les services déconcentrés des directions opérationnelles et les référent-es territoriaux-ales des directions non déconcentrées.

Elles définissent chaque année, au niveau des arrondissements, **les actions prioritaires à réaliser localement pour l'ensemble des politiques publiques municipales**. Concernant la propreté de l'espace public, par exemple, les priorités locales sont désormais définies par les mairies d'arrondissement qui bénéficient de nouveaux moyens territorialisés, à l'image des nouveaux responsables de quartier.

#### DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT DÉPLOIENT LE VOLET ENVIRONNEMENTAL DE QUALIPARIS



Depuis 2018, plusieurs mairies d'arrondissements ont contribué à la mise en place d'**un volet environnemental de la certification Qualiparis**, à travers l'adoption et le respect de cinq engagements :

- ▶ gestion optimisée et revalorisation des déchets
- ▶ maîtrise de la consommation d'énergie et d'eau
- ▶ développement de l'achat durable
- ▶ réduction de l'impact environnemental des déplacements
- ▶ préservation et enrichissement de la biodiversité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Ville de Paris, les communes des départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, des Portes de l'Essonne et la Ville d'Argenteuil se sont regroupées pour constituer la Métropole du Grand Paris. Le but: agir ensemble dans des secteurs-clés, comme l'urbanisme, le logement, l'hébergement d'urgence, la lutte contre le changement climatique ou le développement économique. En 2022, plusieurs documents structurants ont été adoptés pour faciliter les collaborations intra-communales.

## Adoption du Schéma directeur énergétique métropolitain pour un territoire plus sobre en énergie

Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan climat air énergie métropolitain, la Ville de Paris a contribué à l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain. Adopté par la Métropole du Grand Paris en décembre, il contient **28 actions destinées à soutenir et assurer une meilleure cohérence des politiques publiques** menées par les 131 communes de la Métropole en matière d'énergie.

Le Plan climat air énergie métropolitain fixe plusieurs objectifs majeurs à l'horizon 2030 :

- ▶ réduire la consommation d'énergie de 50% ;
- ▶ porter la part des énergies renouvelables à 60% dont au moins 30% produites localement ;
- ▶ alimenter les réseaux de chaleur et de froid avec 100% d'énergies renouvelables.

## Le Plan Vélo Métropolitain favorise la mobilité durable des habitant·e·s

Le Plan Vélo Métropolitain a pour objectif de faciliter les déplacements quotidiens sécurisés à vélo grâce au renforcement du maillage entre les différents aménagements cyclables du territoire.

**8 axes vélo structurants vont ainsi traverser 65 communes sur 200 km d'itinéraires cyclables, en complément du « RER-Vélo » déployé à l'échelle régionale.**

En parallèle du projet de la Ville, la Métropole du Grand Paris a participé financièrement à la réalisation de plusieurs pistes cyclables parisiennes, comme celles de la rue Vaugirard (6<sup>e</sup>) ou des Grands Boulevards (9<sup>e</sup>), pour un montant total de **1,5 M€**.

## Accompagner les particuliers et les entreprises vers les mobilités durables

Le Schéma directeur énergétique métropolitain met en œuvre plusieurs actions concrètes pour faciliter la transition énergétique des mobilités sur le territoire du Grand Paris :

- ▶ développement des bornes de recharge électrique et des points d'avitaillement en hydrogène ;
- ▶ accompagnement financier des ménages et des entreprises pour le renouvellement de leur véhicule et/ou de leur mode de transports ;
- ▶ développement du conseil en mobilité auprès des particuliers.

### LA VILLE DE PARIS BÉNÉFICIE D'UN SOUTIEN DE LA MÉTROPOLÉ POUR RÉAMÉNER UN TRONÇON DE LA PETITE CEINTURE

En 2022, la Ville de Paris a été lauréate de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projets « Nature 2050 », à l'initiative de la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité, pour l'aménagement paysager de **3,5 ha d'espaces verts et la plantation de plus de 2000 arbres** sur un tronçon de la Petite Ceinture, entre la rue Volga et le cours de Vincennes (Paris 20<sup>e</sup>). Le programme va ainsi bénéficier d'un soutien financier de **500 000€ et d'un accompagnement jusqu'en 2050** pour en analyser l'impact sur la nature et la biodiversité.



## Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Après deux années marquées par la crise sanitaire, la situation mondiale se répercute à nouveau sur les personnes les plus fragilisées du territoire. La guerre en Ukraine, l'inflation des produits de consommation courante, l'augmentation des coûts de l'énergie impactent fortement le pouvoir d'achat des ménages et fragilisent davantage les personnes les plus vulnérables. Pour accompagner ces publics en difficulté, la Ville de Paris a déployé des dispositifs de solidarité et d'hébergement d'urgence renforcé, et identifie auprès des publics vulnérables leurs préoccupations afin de leur offrir des solutions plus adaptées. Insertion par l'emploi, accès au logement des étudiant·e·s, prise en compte des besoins des aîné·e·s dans les politiques publiques, soutien aux habitant·e·s des quartiers populaires, amélioration de l'accessibilité pour tous les handicaps et lutte contre les inégalités : autant de chantiers prioritaires, que la Ville a menés tout au long de l'année.





## DATES-CLÉS

### 20 JANVIER

La 5<sup>e</sup> édition de la Nuit de la solidarité a été étendue à 9 communes de la Métropole du Grand Paris.

### 11 OCTOBRE

À l'occasion des dix ans de la journée internationale des droits des filles, un rassemblement a été organisé pour dénoncer les discriminations et les violences dont sont victimes les filles.

Une concertation en ligne est organisée sur le nouveau Schéma seniors 2022-2026.

### DU 4 AU 21 AVRIL

Le Conseil de Paris adopte une nouvelle stratégie handicap & accessibilité universelle 2022-2026 et un nouveau dispositif d'aide à la mobilité des usager-e-s, notamment les plus modestes ou en situation de handicap.

### 14 OCTOBRE



## INDICATEURS-CLÉS



21 %

Écart de rémunération entre hommes et femmes sur le territoire parisien (chiffres APUR 2022). Ce différentiel est surtout dû à l'écart entre les taux d'occupation d'emploi entre les femmes et les hommes.

*NB : Les Parisiennes gagnent cependant 1,6 fois plus que la moyenne des Françaises.*



7 %

des Parisien-ne-s sont en situation de handicap (ce chiffre est de 6,3% pour les agents à la Ville de Paris en 2022).



140 254 702

euros consacrés aux quartiers populaires durant l'année



37 347

places dans des dispositifs Ville favorisant l'accès à l'emploi



2 598

personnes sans abri recensées lors de la Nuit de la solidarité dans la capitale.

*Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.*

La Ville déploie de nombreuses actions auprès des publics les plus fragiles, permettant notamment d'identifier leurs préoccupations afin de leur offrir des solutions plus adaptées.

## La Nuit de la Solidarité s'étend au Grand Paris

Organisée par la Ville, la **Nuit de la Solidarité mobilise chaque année plus de 2 000 bénévoles et professionnel-le-s du secteur social et sanitaire**. Durant la nuit du 20 janvier, ils sont partis à la rencontre des personnes sans abri dans l'ensemble de la capitale mais également, pour la première fois, dans **huit autres communes volontaires** : Aubervilliers, Bobigny, Courbevoie, Gagny, Romainville, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison et Saint-Denis. L'opération 2022 a également été mutualisée avec la collecte Habitations mobiles et sans-abri (HMSA) de l'Insee, afin de mutualiser les moyens et d'asseoir la cohérence des résultats obtenus.

### LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ EN CHIFFRES

**2 068** Parisien-ne-s bénévoles

**355** équipes de Parisien-ne-s bénévoles

**2 598** personnes sans abri décomptées, soit une baisse de 8 % entre 2021 et 2022

**90 %** sont des hommes et **10 %** sont des femmes, en légère baisse par rapport à 2021 (**13 %**)

**43** ans d'âge moyen, contre **41** ans en 2021

**Des profils plus « ancrés » à la rue par rapport aux éditions précédentes**

**69 %** des répondants déclarent vivre à la rue depuis plus d'un an, contre **61 %** en 2021

**34 %** des répondants évoquent une arrivée à Paris sans logement, contre **45 %** en 2021

**23 %** des répondants déclarent n'avoir jamais été hébergés en 2022, contre **32 %** en 2021

**71 %** des personnes recensées durant la Nuit de la solidarité ayant entre 25 et 54 ans

## Mise en œuvre du premier plan de lutte contre la précarité énergétique

À Paris, on estime qu'au moins **70 000 foyers sont touchés par la précarité énergétique**. L'augmentation du prix de l'énergie aggrave la situation. En 2022, la Ville de Paris a mis en œuvre son premier plan de lutte contre la précarité énergétique afin de protéger les plus fragiles autour de trois principaux objectifs :

- ▶ **améliorer la connaissance du territoire et des acteurs** et mieux comprendre la réalité de la précarité énergétique à Paris à travers la création d'un Observatoire de la précarité énergétique ;
- ▶ **faciliter la lisibilité et l'accessibilité des aides** : les dispositifs d'aides existants sont imparfaitement connus par les ménages qui en ont le plus besoin ;
- ▶ **instaurer un Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)**, dispositif qui permet d'aider durablement les ménages à sortir de la précarité énergétique. Ce dispositif passe par une phase d'identification des ménages concernés puis par une phase d'accompagnement, notamment à travers des visites à domicile. L'objectif est fixé pour que 1 200 ménages bénéficient d'un Slime entre 2022 et 2025.

### ART AND FOOD, DES PETITS-DÉJEUNERS SOLIDAIRES

En partenariat avec la ville, l'Armée du Salut et l'association La Chorba organisent des **petits-déjeuners culturels pour les personnes fragiles**. S'offrir un moment de répit au chaud, rompre l'isolement, découvrir une proposition culturelle au centre Pompidou, à la Gaîté Lyrique, au Forum des images, à la médiathèque Canopée, à la maison des pratiques artistiques amateurs, etc., tels sont les objectifs du dispositif *Art and Food*.



### DON DE VÊTEMENTS NEUFS POUR LES PUBLICS PRÉCAIRES

La Ville a noué un partenariat avec l'entreprise Fast Retailing pour permettre le don de vêtements ne pouvant pas être vendus. L'objectif est de redistribuer ces articles aux personnes particulièrement vulnérables accompagnées par les établissements de la Ville ou dans le cadre du plan d'urgence hivernal. Ce partenariat a vocation à s'inscrire dans la durée à raison d'une ou deux sessions chaque année.



### LA VILLE ACCOMPAGNE LES PERSONNES ATTEINTES DU SYNDROME DE DIOGÈNE

Cette pathologie mentale se traduit par l'accumulation des objets, la dégradation de l'hygiène corporelle et l'isolement social, facteurs de risques importants pour la santé des personnes malades et la sécurité de leur voisinage. Elle nécessite ainsi une intervention rapide sur le logement et l'accompagnement du locataire. Depuis 2019, la Ville de Paris dispose d'un **infirmier spécialisé en psychiatrie** qui a pu accompagner, cette année, 90 Parisien-ne-s atteint-e-s du syndrome.

### UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES PLURIDISCIPLINAIRE SUR LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Cette journée a été organisée le 7 décembre, à l'Hôtel de Ville, sur le thème « Quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés consommateurs de drogues pris en charge à l'Aide sociale à l'enfance ? ».

### + EN CHIFFRES



**551 310**

heures de travail générées par les marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socio-professionnelle durant l'année



**10**

bagageries



**17**

bains-douches



**43**

points de distributions alimentaires et **13** restaurants solidaires

L'accès au logement dans la capitale est une problématique majeure pour les personnes aux revenus modestes et en situation de précarité. La Ville renforce ses dispositifs de régulation à travers sa nouvelle Stratégie logement, tout en luttant fermement contre l'habitat indigne et en développant ses solutions de mises à l'abri.

## La Ville présente sa nouvelle Stratégie logement 2023-2035

La Ville renouvelle son engagement en faveur d'un logement durable, abordable et adapté aux besoins de tou-te-s à travers sa Stratégie logement 2023-2035.

**Sur le parc privé**, pour lutter contre le logement vacant, la Ville a adhéré à une nouvelle association, Agir contre le logement vacant (ACLV), regroupant plus de 200 collectivités. Elle a également renforcé son implication dans l'**encadrement des loyers**, mis en place depuis 2019, grâce au transfert de compétences sur le recueil et l'instruction des signalements de dépassement réalisés par les locataires. Avec cette nouvelle mission, effectuée jusqu'à présent par la Préfecture, elle va pouvoir **mettre directement en demeure le propriétaire, régulariser le bail et reverser les trop-perçus de loyers au locataire**. La Ville peut également prononcer une amende à l'encontre du propriétaire en cas de refus ou d'absence de réponse.

Paris poursuit également son action pour la **régulation des meublés touristiques**, qui ont soustrait plusieurs milliers de logements de l'offre de location de longue durée. La Ville a mis en place des règles volontaristes en matière de changement d'usage et remporté plusieurs succès juridiques contre les plateformes et les loueurs qui ne se conforment pas à la réglementation. Elle milite, en parallèle, pour un renforcement de la législation au niveau national et européen.

Cela étant, malgré des efforts très significatifs, la population parisienne devient de plus en plus polarisée entre ménages aisés et ménages précaires. Afin de ne pas reléguer les travailleurs-clés et les personnes aux ressources modestes au-delà de ses murs, elle s'inspire de villes comme Vienne, en Autriche, où la collectivité offre des solutions de loyers modérés tout en limitant la vacance et en luttant contre la spéculation. La municipalité parisienne souhaite développer, **à l'horizon 2035, 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements « abordables »**.

## La solidarité passe également par la protection des occupants de logements privés

Paris est confrontée à une augmentation préoccupante des situations d'urgence sanitaire, qui se matérialise notamment par le **développement de l'habitat indigne** et des « marchands de sommeil ».

**La Ville mobilise toute une palette d'outils variée alliant actions préventives, incitatives et coercitives pour traiter ces situations souvent complexes** : traitement des signalements reçus sur paris.fr, actions d'appropriation publique et accompagnement des publics vivant dans des logements « indignes » par la Soreqa (Société de requalification des quartiers anciens), accompagnement des copropriétés fragiles dans la conduite de leur projet de rénovation au travers de l'OAH (Opération d'amélioration de l'habitat dégradé) permettant de remédier aux dégradations et de gagner en efficacité énergétique.



**Sur le parc public**, plus de 110 000 logements sociaux ont été livrés depuis 2001, ce qui permet à Paris d'atteindre un taux de 23 % proche des objectifs de la loi SRU (25 % en 2025), tout en assurant une meilleure répartition de l'offre sur le territoire.

### LES DISPOSITIFS DE SORTIES DE RUE

Depuis huit ans, la Ville a ouvert **4 349 places** en centre d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale.

Elle a également réalisé **1 410 logements** en résidences sociales, dont **577 en pensions de famille**, offrant aux sans-abri un logement autonome dans un cadre sécurisant.

### LA VILLE SOUTIEN ET ACCOMPAGNE LES VICTIMES D'UN MARCHAND DE SOMMEIL (RUE DE MEAUX, 19<sup>e</sup>)

Partie civile au procès qui a condamné le propriétaire en 2021, la Ville s'est fortement engagée, en parallèle, pour le relogement des locataires. En juin dernier, la Soreqa a été autorisée à prendre possession de l'immeuble afin de **lancer les procédures de relogement et d'accompagnement social** des occupant-e-s les plus fragiles.

## Un nouveau lieu dédié au Plan d'urgence hivernal

Depuis 2003, la Ville de Paris organise chaque année un Plan d'urgence hivernal (PUH) pour protéger et accompagner les personnes sans abri. Mis en œuvre du 30 novembre au 8 avril, **le PUH 2022 a été localisé sur un site fixe, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement**, contrairement aux années précédentes où les lieux d'accueil, généralement des gymnases, étaient mobilisés de façon rotative. **143 personnes différentes ont été accueillies**, sur l'ensemble de la période, dans cet ancien magasin réaménagé, qui a intégré des améliorations sollicitées dans le cadre d'une démarche de concertation préalable. De nouvelles activités ont par exemple été proposées pendant le week-end, tout comme la mise à disposition de casiers.

### LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES AU CŒUR DES POLITIQUES SOCIALES DU LOGEMENT

Le comité de suivi de la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives, organisé par la Ville, réunit ses partenaires (DRIHL, CAF, Préfecture de police, associations partenaires, etc.) pour dresser le bilan de l'exercice 2021 et les perspectives d'actions en matière de prévention. **Entre 2019 et 2021, les demandes d'accès et de maintien dans le logement ont augmenté de 13%.**

### « HALTE OASIS », UN DISPOSITIF DE MISE À L'ABRI

Installé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, ce centre fermé est destiné aux jeunes migrant·e·s en attente d'une évaluation de leur minorité. L'objectif est de leur garantir **une protection quotidienne et immédiate**, en répondant à leurs besoins prioritaires : alimentation, logement, habillement, alimentation, premiers soins médicaux. Les jeunes ont aussi accès à des activités sportives ou culturelles.

## La mise à l'abri des plus précaires, un objectif prioritaire de la Ville

25 opérations de mise à l'abri ont été organisées cette année par la Ville, en lien étroit avec l'État, ce qui a permis l'hébergement de 6 350 personnes. Les bénéficiaires sont des familles ou des personnes isolées éligibles à la demande d'asile. Plus de 800 familles ont été prises en charge lors de huit opérations, entre juin et décembre, suite à l'occupation du parvis de l'Hôtel de Ville. Il s'agit principalement de familles sans papiers et non éligibles à l'asile, avec une proportion exceptionnellement importante de publics particulièrement vulnérables (enfants en très bas âge, femmes enceintes). Elles ont été mises à l'abri dans des gymnases parisiens, sous forme de lieux « SAS », avant une réorientation par les services de l'État en Île-de-France ou en province.

### OUVERTURE D'UN NOUVEAU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DANS LE 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Doté de 124 places, le nouveau centre « Agnodice » est destiné aux femmes enceintes ou sortant de maternité, avec leur famille, sans solution d'hébergement ni de logement stable. Le centre leur permet d'accéder à **un accompagnement global, adapté et individualisé, en particulier en matière de périnatalité, d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité**. Il accueille notamment une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé, de la petite enfance et de travailleurs sociaux. Les femmes concernées peuvent y être admises à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse et pour une durée prévisionnelle de neuf mois.



Centre d'hébergement « Agnodice » dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville de Paris favorise l'insertion professionnelle et sociale de ses habitant·e·s en difficulté, en déployant un plan, des dispositifs dédiés et le soutien aux structures qui permettent le retour à l'emploi, tout en contribuant au développement d'une économie locale et circulaire.

## La Ville met en œuvre le Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE)

Ce plan a été co-construit par ses signataires pendant plus de dix mois à travers une démarche de concertation des partenaires et une enquête en ligne. Dans le contexte particulier de la crise sociale inédite, il a pour objectifs de **maintenir un haut niveau d'accompagnement des publics prioritaires** et de continuer à renforcer une coopération opérationnelle avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Quatre orientations principales ont été choisies :

- ▶ développer une connaissance partagée des politiques d'insertion et des besoins des personnes concernées ;
- ▶ mobiliser le tissu économique local pour favoriser l'insertion des Parisien·ne·s ;
- ▶ mobiliser les offres de formation et d'accompagnement vers l'emploi ;
- ▶ permettre à chacun·e d'être acteur et actrice de son propre parcours d'insertion.

Le PPIE de la Ville vise à ainsi **renforcer la lisibilité et la complémentarité des offres d'insertion, de formation et d'accompagnement**. Il s'adresse à l'ensemble des habitant·e·s qui rencontrent des difficultés pour accéder à une activité professionnelle ou à une formation.

### PLUS DE 6 500 SALARIÉ·E·S EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Paris compte plus de 120 structures d'insertion par l'activité économique : atelier et chantier d'insertion, entreprise d'insertion, association intermédiaire et entreprise de travail temporaire d'insertion. 94 équivalents temps plein (ETP) ont été conventionnés en 2022 au sein de 20 structures, ce qui représente 235 nouveaux salariés en insertion.

En 2022, la Ville a accompagné le démarrage de **quatre entreprises d'insertion, représentant 14 ETP** et un chantier d'insertion. Par exemple :

- ▶ Boolofood : restaurant proposant des plats confectionnés à partir de produits frais et en circuit court issus des AMAP franciliennes ;
- ▶ Change Please France : vente de café et de prestations de barista aux professionnels ;
- ▶ Au Poisson Volant : poissonnerie, la seule agréée entreprise d'insertion au niveau national.

### DE NOUVEAUX « TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) a débuté en 2016, dans le 13<sup>e</sup>. Partant du potentiel de chacun·e, cette expérimentation vise à résorber le chômage de longue durée (12 mois et plus), à travers des actions locales, pour garantir à toute personne, en recherche d'emploi volontaire, l'accès à un emploi pérenne en phase avec ses envies et ses savoir-faire. **Deux nouvelles entreprises à but d'emploi (EBE) situées dans les quartiers Politique de la Ville des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ont rejoint la démarche en 2022.** Un quatrième territoire est en voie d'habilitation dans le 20<sup>e</sup> pour 2023.

## Le retour à l'emploi de personnes en grande précarité est accompagné par le dispositif « Premières heures »

Ce dispositif s'adresse aux personnes sans domicile fixe ou ayant connu un parcours de rue, pour lesquelles les programmes d'insertion « classiques » s'avèrent prématurés. Il vise à leur **permettre de reprendre une activité professionnelle, entre 1 et 72 heures par mois, adaptée aux besoins et aux capacités de chacun·e**.

En 2022, ce dispositif a été mis en œuvre par 16 structures partenaires sur le territoire et 8 « associations intermédiaires » représentant des activités très variées : nettoyage, logistique, manutention, second œuvre, maintenance, restauration collective, jardinage, petit bricolage, collecte à vélo, etc. **321 personnes ont ainsi pu reprendre une activité et près de la moitié d'entre elles a trouvé un emploi, à l'issue du programme**, principalement dans des structures d'insertion. Un quart des personnes qui vivaient à la rue en début de parcours a obtenu une solution d'hébergement au cours de l'année.

### + EN CHIFFRES



**37 347**

places dans des dispositifs favorisant l'accès à l'emploi durant l'année



**14 552**

emplois créés ou sauvegardés pour des personnes éloignées de l'emploi durant l'année



**5,9 millions**

d'euros investis dans le secteur adapté via la commande publique

La jeunesse parisienne est au cœur des préoccupations de la Ville qui se mobilise à tous les niveaux et pour toutes les catégories de publics : respect des droits de l'enfant, accès au logement (étudiant·e·s, jeunes actifs), initiatives solidaires, etc.

## Paris développe son offre de logements à destination des jeunes

La Ville se mobilise pour développer l'offre d'habitat accessible aux jeunes qui représentent 14% des Parisien·ne·s. Entre 2021 et 2022, **7 637 logements ont été mis en service dans les résidences étudiantes et 3 500 dans les foyers de jeunes travailleurs**. Ces efforts se sont encore amplifiés pour répondre aux besoins des plus modestes, sachant que près d'un quart des 20-24 ans a un niveau de ressources inférieur au taux de pauvreté.

La Ville soutient également des **solutions innovantes**, comme l'ouverture du parc social à la colocation ou la cohabitation intergénérationnelle solidaire. Autre exemple : l'opération « Louez solidaire et sans risque » incite des propriétaires privés à louer leurs biens à des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance.

### LE PROGRAMME START'IN ESS S'ENRICHIT AVEC L'ACADÉMIE DU CLIMAT

Le dispositif Start'in ESS vise à accompagner les étudiant·e·s et jeunes diplômé·e·s qui portent **un projet entrepreneurial dans le champ de l'économie sociale et solidaire à Paris**. Les quinze lauréats du dispositif ont par exemple bénéficié d'un espace de travail au sein de l'Académie et de services associés sur le thème de la transition écologique (master classes, ateliers d'experts, événements de networking, etc.).

### + EN CHIFFRES



**7 504**  
invitations offertes aux jeunes pour des événements sportifs et culturels durant l'année



**1 313**  
élèves suivis en parcours individuel de réussite éducative durant l'année



**705**  
apprenti·e·s employé·e·s au sein de la Ville de Paris durant l'année



**1 974**  
Parisien·ne·s bénéficient de la Garantie jeunes durant l'année

## Vers un nouveau droit de l'enfant pour le climat

À l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'enfant**, le 20 novembre, des enfants d'une quinzaine de pays différents ont été accueillis à l'Hôtel de Ville pour échanger avec les petit·e·s Parisien·ne·s.

Chaque enfant a pu raconter son histoire, lors d'une rencontre interculturelle, permettant également de rappeler les droits inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Puis les enfants ont été réunis dans l'hémicycle du Conseil de Paris pour porter **un plaidoyer en faveur de la reconnaissance et de l'inscription d'un nouveau droit pour le climat**.



Cette opération s'inscrit dans un plan d'action de la Ville, à travers sa mission « Droits de l'enfant », pour informer les jeunes Parisien·ne·s sur leurs droits : entre décembre 2020 et juillet 2022, **près de 9 000 enfants et adolescents ont ainsi été sensibilisés, sur le sujet, au sein de 243 établissements scolaires**, grâce à un ensemble d'actions menées par la Ville et de jeunes Volontaires de Paris.

### QUARTIER JEUNES FÊTE SES 1 AN



Depuis son inauguration en octobre 2021 par la Maire de Paris, près de 80 000 jeunes ont fréquenté Quartier Jeunes, situé à deux pas des Halles. Tous les jeunes de 16 à 30 ans, de Paris et de l'Île-de-France, y sont accueillis pour s'informer, se former, s'engager, travailler ou encore se détendre au sein du Café QJ ouvert en septembre 2022. Un accueil bienveillant, une programmation variée et des solutions dans tous les domaines y sont proposés gratuitement par des professionnels : orientation, métiers, emploi, logement, santé, accès au droit, aide alimentaire, culture, loisirs, vacances...

La Ville a fait participer ses aîné·e·s à l'élaboration de son nouveau Schéma seniors. Elle a également pris plusieurs mesures immédiates pour contrôler les Ehpad sur son territoire, améliorer les processus de signalement et favoriser les relations avec les familles.

## Le nouveau Schéma seniors est adopté à l'issue d'une vaste concertation

Pour concevoir le Schéma seniors 2022-2026, la Ville s'est appuyée sur **l'expérience des aîné·e·s parisiens·ne·s à travers une grande concertation citoyenne** qui a mobilisé une centaine d'habitant·e·s et 500 autres participant·e·s dans le cadre d'une enquête en ligne. Les professionnels et les acteurs institutionnels du grand âge ont également été consultés pour exprimer leurs constats et leurs attentes.

Cette double concertation a permis d'identifier **six thématiques majeures et partagées** : le bien-vieillir, l'accès à la santé, l'accès aux droits, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement et l'évolution de l'habitat.

Deux approches complémentaires ont ensuite été privilégiées dans l'élaboration du Schéma : une nécessaire transversalité, à travers l'implication de l'ensemble des directions et des délégations de la Ville ; et une déclinaison, territorialisée, des actions. Les objectifs stratégiques du schéma prennent en effet place dans des dynamiques locales, **car l'accessibilité et la proximité sont déterminantes pour répondre aux besoins des personnes âgées.**

La Ville a mis en place un comité de suivi pour évaluer le Schéma au fur et à mesure de son application.



Le dispositif « Sport seniors en plein air » permet aux Parisien·ne·s, âgé·e·s de plus de 55 ans, de reprendre ou de s'initier à une pratique sportive. Co-financée par le Fonds de dotation Paris 2024, dans le cadre de la stratégie « Héritage » des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette initiative propose des activités physiques gratuites, de début octobre à fin juin, animées par les éducateurs sportifs diplômés de la Ville.

### QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONCERTATION

- 3 mois de consultation citoyenne
- 90 Parisien·ne·s consulté·e·s
- 600 contributions en ligne
- + de 100 professionnel·le·s mobilisé·e·s
- 54 actions opérationnelles

### LA VILLE SENSIBILISE LES AÎNÉ·E·S CONTRE LE DÉMARCHAGE ABUSIF ET LA CONTREFAÇON

La Ville a lancé **une campagne de prévention sur les vols « à la fausse qualité »**. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions visant à renforcer la sécurité et l'accompagnement des personnes âgées vulnérables. La campagne évoque les sujets les plus fréquents auxquels les seniors peuvent être confrontés : « rester toujours vigilant face aux sollicitations par e-mail ou SMS », « ne pas se laisser appâter par un cadeau ou de l'argent », « se méfier des inconnus, quel que soit leur aspect », etc.

### + EN CHIFFRES



**2 200**

aîné·e·s inscrit·e·s à Paris en compagnie, le programme d'accompagnement des seniors



**6 600**

citoyen·ne·s engagé·e·s dans Paris en compagnie



**4 600**

sorties en binôme réalisées via Paris en compagnie durant l'année



**1**

opération d'inspection menée en Ehpad dans le cadre de la lutte contre la maltraitance durant l'année

## La Ville renforce le contrôle et l'information dans ses résidences seniors

Suite à la publication du livre-enquête *Les Fossoyeurs* relatif aux résidences et aux pratiques financières du groupe Orpea, la Ville de Paris a pris plusieurs mesures immédiates.

**Une dizaine d'Ehpad a été inspectée** par ses services en lien avec l'Agence régionale de santé. D'autres mesures ont été votées, en février, au Conseil de Paris, pour renforcer ces contrôles et le traitement des signalements, notamment :

- ▶ une mission de l'inspection générale de la Ville de Paris
- ▶ la création d'une cellule dédiée dans les structures médico-sociales.



En repensant l'accessibilité dans les espaces publics et la participation aux activités culturelles ou sportives, la Ville de Paris se mobilise pour intégrer toujours mieux les personnes en situation de handicap, en s'appuyant notamment sur les transformations induites par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

## Paris adopte une nouvelle Stratégie handicap & accessibilité universelle

Adoptée en octobre au Conseil de Paris, cette nouvelle Stratégie 2022-2026 a été le fruit d'une vaste concertation associant de nombreux partenaires (Agence régionale de santé, Maison départementale du handicap – MDPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, Conseils locaux du handicap, associations spécialisées, etc.) et l'ensemble des directions de la Ville, à travers le réseau des référents handicap.

En application du principe de la « conception universelle » définie dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap, cette stratégie municipale ambitionne d'élaborer des politiques publiques prenant en compte le handicap, dès l'origine du projet, afin qu'elles soient entièrement accessibles. Elle se matérialise par 75 mesures correspondant à trois objectifs principaux :

- renforcer l'information et la participation active des personnes en situation de handicap à la vie de la cité ;
- élargir la palette de solutions médico-sociales ou de droit commun pour offrir davantage de choix aux personnes en situation de handicap et à leur famille ;
- favoriser l'innovation au service de l'accessibilité universelle, sur le plan technique, technologique et social, notamment à l'occasion des JOP2024.

## De nouveaux quartiers identifiés pour la démarche d'« accessibilité augmentée »

Les « quartiers à accessibilité augmentée » (QAA) sont des territoires prioritaires en matière d'accessibilité qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités et services quotidiens : hébergement, transport, commerces, enseignement, services publics, espaces culturels ou sportifs.

Cette démarche s'inscrit dans l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques et dans le programme « Transformations olympiques » visant à garantir l'accueil des publics en situation de handicap lors de l'événement. L'objectif est de pouvoir proposer au moins un établissement accessible, par catégorie de service, tout en garantissant des cheminements accessibles entre chaque espace.

Un quartier d'accessibilité augmentée est prévu dans chaque arrondissement.

### « BOUGE ET PARTAGE » ENCOURAGE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Ville s'est engagée à renforcer l'accès au sport des personnes en situation de handicap en améliorant l'accessibilité des équipements et en développant les pratiques parasportives. Pour assurer un maillage efficace du territoire, la Ville a ainsi ouvert de nouveaux créneaux réservés dans ses établissements. Dans la même optique, « Bouge et partage » est un nouveau dispositif destiné aux personnes en situation de handicap psychique ou mental, aux seniors en perte d'autonomie et aux aidants. Entièrement gratuit, il propose des activités adaptées, animées par des associations spécialisées, articulant la culture et le sport.



### UN FLASHMOB INCLUSIF POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE (14<sup>e</sup>)

Le 21 juin, un bal inclusif a été organisé, sur le parvis de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, à l'initiative de la compagnie Idées baladeuses, dans le cadre du mois parisien du handicap. Il a été introduit par un flashmob inclusif, associant des personnes valides et des personnes en situation de handicap, préparé dans le cadre du conservatoire municipal Jacques Ibert.

## + EN CHIFFRES



**505**

marchés en cours d'exécution porteurs d'une clause d'insertion socio-professionnelle



**5 951 546 €**

investis dans le secteur adapté via la commande publique durant l'année



**3 460**

agent·e·s en situation de handicap dans l'administration parisienne



**6,3%**

de taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans l'administration parisienne

La Ville mobilise et soutient ses quartiers populaires pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux du territoire, en particulier sur la gestion des déchets et l'accès des habitant·e·s aux mobilités douces.

## Les quartiers populaires s'engagent pour la réduction des déchets

Cinq quartiers Politique de la Ville ont pris part à la démarche « Territoires zéro déchet » pour sa première année de mise en œuvre : Grange aux Belles et Buisson Saint Louis (10<sup>e</sup>), Fontaine au Roi (11<sup>e</sup>), Porte Montmartre (18<sup>e</sup>) et Danube-Solidarité-Marseillaise (19<sup>e</sup>).

Ce dispositif, axé sur la participation, mobilise l'ensemble des actrices et acteurs du quartier : habitant·e·s, commerçant·e·s, bailleurs, etc.

Pour mobiliser les acteurs du territoire au quotidien, les démarches « aller-vers » sont privilégiées. Dans le quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, par exemple, la régie de quartier organise des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et met en place des solutions ciblées pour les commerçants à partir de diagnostics déchets personnalisés. Dans le 19<sup>e</sup>, trois structures de quartier (Bokawa, la Débrouille Compagnie et l'Éternel Solidaire) sont accompagnées pour réaliser des actions en faveur des pratiques zéro déchet : ateliers, animations, réalisation d'une fresque de sensibilisation sur les objets plastiques, etc.

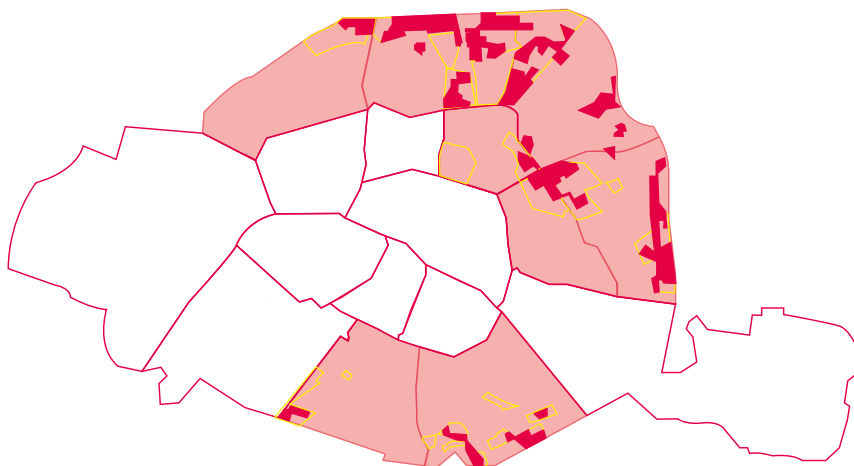
### « TERRITOIRE D'ACCÈS AUX DROITS » DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement a lancé cette expérience à l'issue d'un diagnostic sur les non-recours mené avec plusieurs partenaires associatifs et institutionnels. Elle a signé une convention multipartite (CAF, CNAV, CPAM, MDPH) pour former les intervenant·e·s auprès des habitant·e·s de ces quartiers, afin de faciliter les échanges, les démarches dites d'« aller-vers » et les bonnes pratiques.

### UNE OPÉRATION EMBLÉMATIQUE DANS LE QUARTIER DE BELLEVILLE

La réduction des déchets est un enjeu local important dans le quartier Belleville, où plusieurs problèmes concomitants sont régulièrement constatés : dépôts de déchets sauvages autour des poubelles, encombrants, odeurs nuisibles, etc. Des actions sont mises en œuvre auprès de certains commerces alimentaires, pour identifier les difficultés. À partir des résultats de cette enquête, des solutions seront proposées en lien avec les commerces concernés.

### LES QUARTIERS POPULAIRES DE LA VILLE DE PARIS



Les quartiers populaires regroupent les quartiers Politique de la Ville (en rouge) et les quartiers de veille active (lisérés orange). Ils totalisent 360 000 habitants, soit 17% de la population parisienne.

## La Ville renforce l'offre de mobilités douces et actives dans certains quartiers populaires

Plusieurs projets en faveur du développement du vélo sont soutenus par la Ville, à travers deux leviers principaux : l'autoréparation et l'apprentissage. D'autres engagements municipaux sont mis en œuvre dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026 : développement des pistes et sécurité des cyclistes ; sécurisation du stationnement, notamment dans le parc social ; développement du savoir rouler à vélo (SRAV), pour les enfants de 6-11 ans dans les écoles.

Les habitant·e·s des quartiers populaires sont également concernés, de façon prioritaire, par les autres axes de la politique parisienne sur les nouvelles mobilités : code de la rue, information sur les aides existantes pour le changement de véhicule, développement de l'auto-partage, promotion des transports en commun et de la marche, etc.

### EN CHIFFRES



**140 254 702 €**

consacrés aux quartiers populaires durant l'année



**368**

associations mobilisées dans les projets en faveur des quartiers populaires durant l'année



**6 942 674 €**

consacrés aux projets en faveur des quartiers populaires via les associations durant l'année

# ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le respect des droits des femmes et la lutte contre les inégalités sont des totems de la Ville de Paris, qui multiplie les actions symboliques, solidaires et partenariales, en particulier auprès des personnes les plus fragiles.

## Les conséquences de la pandémie au cœur de la Journée internationale pour les droits des femmes

La pandémie a eu de lourdes conséquences sur la situation économique et personnelle des femmes. La crise sanitaire et les confinements successifs ont constitué un révélateur de la répartition des rôles sociaux femmes-hommes, tout en marquant l'**accentuation des inégalités** qui en résulte. Ces injustices ont été au cœur de la Journée du 8 mars, à Paris comme ailleurs, afin de **rendre visibles les femmes en « première ligne »**, dont les fonctions se sont révélées vitales en période de crise, et pour promouvoir la reconnaissance de leurs droits.

Plusieurs initiatives ont été organisées en ce sens sur l'ensemble du territoire parisien, dont une série d'expositions ou une conférence originale proposée sur le sujet au sein de la Cité Audacieuse (6<sup>e</sup>).

### UN RASSEMBLEMENT POUR LES DROITS DES FILLES SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

À l'occasion des dix ans de la journée internationale des droits des filles, un rassemblement a été organisé, le 11 octobre, pour dénoncer les discriminations et les violences dont sont victimes les filles, au détriment de leur émancipation.

## Une grande collecte solidaire d'objets neufs ou de seconde main au profit des femmes hébergées et accompagnées

Organisée du 8 au 11 mars dans plusieurs établissements municipaux, cette **grande collecte solidaire** a pour objectif de récupérer des produits neufs (soin, hygiène, beauté) et des objets de seconde main, pour les redistribuer aux femmes hébergées.

La redistribution est assurée tout au long de l'année par **la Fabrique de la solidarité**, en direction des centres d'hébergement, des Espaces solidarité insertion et des associations accueillant des femmes en situation de précarité.

Au-delà de la collecte, l'opération a également été **une opportunité pour sensibiliser le public et les agent-e-s de la Ville à la question des droits**, tout en aidant les femmes concernées à porter un regard positif sur elles-mêmes en vue de leur reconstruction sociale et personnelle.

### UNE JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE SUR LE SEXISME

Le 24 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) a organisé une journée interprofessionnelle de formation et de sensibilisation sur le thème de la santé des victimes (« Mieux détecter pour mieux soigner ») avec plusieurs tables rondes.

### LES MAISONS DES FEMMES ESSAIMENT DANS LES HÔPITAUX PARISIENS



Depuis fin 2021, l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris a ouvert plusieurs Maisons des femmes au sein des hôpitaux Bichat (18<sup>e</sup>), La Pitié-Salpêtrière (13<sup>e</sup>) et Hôtel-Dieu (4<sup>e</sup>). Soutenus par la Ville, ces espaces ont pour objectif de **faciliter le parcours de prise en charge médicale, sociale, administrative et judiciaire des femmes victimes de violences**.

### + EN CHIFFRES



**20**

établissements de nuit parisiens ont été sensibilisés à la prévention des violences sexuelles et sexistes durant l'année



## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### PARIS MUSÉES DÉVELOPPE SES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU CHAMP SOCIAL POUR FAVORISER L'ACCÈS À SES ÉTABLISSEMENTS

Paris Musées a conclu une quinzaine de conventions de partenariat avec des opérateurs majeurs de l'action sociale, de la justice et de la santé à Paris et en Île-de-France. Ces conventions prévoient **la gratuité des entrées et un ensemble d'activités de médiation** en direction des bénéficiaires des structures partenaires (environ 15 000 personnes accueillies, en moyenne, chaque année, dans les musées parisiens). L'établissement organise également la première édition de la semaine solidaire.

### 180 AGENT·E·S ENGAGÉ·E·S DANS LE TRI DE LA COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE



Chargée de la coordination et du pilotage de l'opération, la Direction des solidarités a mis en place le dispositif sur 11 sites de la capitale, ce qui a permis de **récolter près de 4 000 cartons de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène**. La banque alimentaire de Paris et d'Île-de-France aide chaque année plus de 280 000 personnes à travers 385 associations présentes sur le territoire. Cela représente 7 000 tonnes de denrées et l'équivalent de 13,4 millions de repas.

### CONCERTATION : POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de son engagement en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville de Paris souhaite s'assurer de **la représentativité des consultations et concertations publiques**. Aussi, les responsables des concertations s'assurent de prendre en compte au sein des groupes sollicités, la voix des personnes en situation de handicap.

### UN PROJET DE SIGNALÉTIQUE MULTI-SENSORIELLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PARISIENS

La Ville déploie un projet de signalétique multi-sensorielle dans ses établissements. Balises sonores, plans tactiles, panneaux d'affichage contrastés, code couleur et symbolique, pictogrammes : tous ces éléments sont pensés pour **permettre l'accès, le repérage et l'orientation, en toute autonomie**, dans chaque établissement concerné.

# LA VILLE DE PARIS SE MOBILISE POUR L'UKRAINE

Depuis le début de l'invasion russe, en février 2022, Paris affirme son attachement à la paix, tout en développant des actions de solidarité et de soutien auprès du peuple ukrainien.

## Des mesures concrètes pour soutenir la population ukrainienne et l'accueil des personnes en exil

La Ville a pris plusieurs mesures de soutien financier et matériel :

- ▶ une aide exceptionnelle de **1 M€, dont 360 000 €** attribués à des ONG humanitaires internationales intervenant en Ukraine et dans les pays limitrophes (ACTED, PLAN, CICR, Protection civile);
- ▶ la coordination de dons en nature de Parisien-ne-s, par l'intermédiaire de la Fabrique de la solidarité, qui ont permis de financer **3 cargaisons de matériel** au printemps;
- ▶ le don de **8 camions-bennes** offerts à la ville de Kharkiv;
- ▶ une subvention d'urgence de **20 000 €**, votée au Conseil de Paris en décembre, pour l'achat de générateurs à Kiev.

Paris s'est également mobilisée pour favoriser **l'accueil et l'hébergement d'urgence des réfugié-e-s ukrainien-ne-s**, en lien avec les associations spécialisées et la Préfecture de police. La Ville a notamment ouvert un espace dédié, au sein l'ancienne école Verneuil (7<sup>e</sup>), pour proposer des cours en français, une permanence psychologique et différentes activités aux familles en exil.

### LES ÉQUIPES DE LA VILLE SE MOBILISENT POUR COLLECTER DES DONS DE PRODUITS

Les équipes municipales se sont pleinement mobilisées pour soutenir et accompagner les réfugié-e-s, en particulier pour la **protection maternelle infantile et l'aide sociale à l'enfance**. Le CASVP, par exemple, a organisé de **nombreuses collectes**, dans les mairies d'arrondissement, qui ont permis de recueillir **2 400 cartons** de produits. Ils ont ensuite été confiés à l'association France terre d'asile, coordinateur et gestionnaire du lieu d'accueil unique, installé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

## La Ville affiche sa solidarité sur le plan politique

Tout au long de l'année, la Ville a multiplié les engagements et les symboles pour exprimer sa solidarité auprès de la population ukrainienne et en faveur de la paix.

En mars, le Conseil de Paris a remis la **Citoyenneté d'honneur** à la Ville de Kiev.

En avril, les deux villes ont signé **un pacte d'amitié et de coopération à l'occasion du déplacement de la Maire de Paris** en Ukraine, recouvrant différents sujets d'entraide opérationnelle à court et long terme (climat, eau, assainissement, gestion des déchets, transport, sport, culture, aménagement urbain, santé).

En juin, la Maire de Paris a reçu Olga Stefanishyna, vice-Première ministre ukrainienne, Oleksandr Markushyn, Maire d'Irpin et Mykhailyna Skoryk-Shkarivska, Adjointe au Maire de Boutcha. Fin novembre, elle a également accueilli une délégation de maires ukrainiens à l'Hôtel de Ville, à l'occasion du Congrès des Maires de Paris.

Les couleurs du drapeau ukrainien ont illuminé la façade de l'Hôtel de Ville durant toute l'année.

### DISTRIBUTION DE 1 250 REPAS D'URGENCE

Ces repas, distribués dans les premiers lieux d'accueil parisiens, ont été financés par la Ville en attendant la mise en place du dispositif pérenne d'aide alimentaire confié aux associations France Horizon et Aurore.





## Favoriser les modes de production et de consommation responsables, l'alimentation durable et l'économie circulaire

L'économie solidaire et circulaire est une réponse concrète aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux actuels. Pionnière sur ces sujets, la Ville soutient l'implantation et le développement d'acteurs éco-responsables sur son territoire, renforce sa résilience alimentaire en encourageant une alimentation durable et une agriculture de proximité, propose des dispositifs en faveur de la réduction des déchets, du tri et du recyclage, à l'échelle individuelle mais aussi collective, et se mobilise notamment via les mairies d'arrondissement pour renforcer la propreté des espaces publics. Enfin, dans la perspective de l'accueil des JOP 2024, elle se fixe pour objectif de sortir du plastique à usage unique et met en œuvre au sein de son administration des actions exemplaires pour engager cette transition vers un modèle plus durable.



## DATES-CLÉS

### 23 JUILLET

La médiathèque de la Canopée La Fontaine (1<sup>er</sup>) a reçu le Prix IFLA du meilleur projet mondial de bibliothèque verte.

Les nouvelles ambitions du Plan alimentation durable de Paris ont reçu une mention spéciale lors du congrès du Pacte de Milan.

### 17 OCTOBRE

La Ville organise la 3<sup>e</sup> conférence annuelle sur le zéro plastique à usage unique qui a rassemblé plus de 300 acteurs.

### 5 OCTOBRE



## INDICATEURS-CLÉS



**425 kg**

de déchets par habitant et par an (déchets ménagers et assimilés)  
*(Chiffres 2021)*



**19,7 %**

des collectes sélectives (emballage, verre, biodéchets), périmètre déchets ménagers et assimilés au regard du tonnage global collecté  
*(Chiffres 2021)*



**53 %**

d'alimentation durable dans la restauration collective parisienne contre 8 % en 2008.  
*(Chiffres 2019)*

Sauf mention particulière, les chiffres donnés représentent la valeur mesurée fin 2022.

Afin de privilégier l'économie circulaire, la Ville soutient l'implantation et le développement d'acteurs de l'économie circulaire sur son territoire (consommation responsable, réemploi, réparation). Elle participe également à la structuration ou à l'amélioration de filières existantes, dotées d'un fort potentiel de création d'emplois et de réduction des déchets, dans une démarche environnementale durable.

## La Ville poursuit son plan d'actions vers « un tourisme durable »

Dans la continuité des Assises du tourisme durable organisées en juillet 2021, de nouvelles actions ont pu être lancées cette année.

Une deuxième édition de l'événement Paris Local a été organisée, du 18 au 20 novembre dernier, pour valoriser l'artisanat et les savoir-faire parisiens. 450 artisan-e-s y ont participé.

Dans le cadre de son Plan Vélo, la Ville encourage l'**accueil des visiteurs à vélo**, notamment à travers la structuration et la promotion de **quatre itinéraires cyclo-touristiques**, combinés au déploiement du **label « Accueil Vélo »** sur le territoire parisien.

Enfin, la Ville s'est engagée dans une **démarche de sortie des plastiques à usage unique** avec les professionnels du tourisme dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques. À titre d'exemple, la suppression des bouteilles d'eau en plastique au Novotel Paris Centre Tour Eiffel, associée à l'installation de 22 fontaines à eau en libre-service ainsi que 3 bars à eau en partenariat avec Eau de Paris, permet d'estimer que 400 000 bouteilles en plastique y ont été économisées en 2022.

Cinq filières prioritaires ont été retenues :

- ▶ textile, linge de maison, chaussures ;
- ▶ plastique à usage unique ;
- ▶ équipements électriques et électroniques ;
- ▶ BTP & mobilier ;
- ▶ logistique douce.

La Ville anime également des démarches territoriales ciblées, exemple dans le quartier des Deux-Rives (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>) ou Villette Rosa Parks (19<sup>e</sup>).

### LE LABEL « FABRIQUÉ À PARIS »

Créé en 2017, ce label a pour objectif de promouvoir la diversité et la richesse des savoir-faire des commerçant-es, créateur-ice-s et artisan-es parisien-ne-s. Depuis sa création, 1 737 types de produits fabriqués à Paris ont été labellisés, principalement dans les secteurs de l'alimentation, de la mode et de la maison.

Le label permet d'accroître la visibilité des produits grâce à un kit de communication, un site internet dédié et une cérémonie organisée, chaque année, à l'Hôtel de Ville. Les créateurs-trices sont également invité-e-s à participer à différents événements, comme la Foire de Paris, la Paris Design Week ou le marché de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Leurs produits sont également commercialisés dans la boutique « Paris Rendez-Vous », rue de Rivoli (Paris Centre).

### 1 200 M<sup>2</sup> DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SEIN DE L'HÔTEL BERLIER (13<sup>e</sup>)

Situé 15 rue Jean-Baptiste Berlier, cet hôtel d'entreprises de la Régie immobilière de la Ville de Paris a bénéficié du soutien de la Ville pour évoluer vers un **lieu dédié à l'économie circulaire** appliquée au secteur **textile** : circuit court de revalorisation d'invendus, d'invendables ou de stock dormant ; upcycling ; formation à la production à la demande et à l'éco-conception, etc. Ces activités sont portées par des structures de l'économie sociale et solidaire, dont plusieurs entités spécialisées dans l'insertion.

## Le recyclage des fenêtres, un enjeu environnemental déterminant

Dans la construction, les fenêtres constituent une part importante des démarches éco-responsables, car elles représentent :

- ▶ plus de 50 % de l'empreinte carbone de l'enveloppe du bâtiment ;
- ▶ 30 % des déchets produits lors des rénovations thermiques ;
- ▶ moins de 5 % du verre recyclé, alors qu'il pourrait l'être quasiment à l'infini...

En 2022, la Ville a réalisé un **premier état des lieux exhaustif** des pratiques mises en place par les **quatre principaux bailleurs sociaux pour la gestion de leurs fenêtres** : politique d'entretien ; décision de remplacement, production et pose de nouvelles fenêtres ; gestion de la fin de vie des fenêtres déposées. Cet audit a été complété par un état des filières existantes pour la (re)valorisation des fenêtres. À partir de ces études, **différentes recommandations ont été transmises aux bailleurs** mais également aux services de la Ville pour les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage interne.

Il aboutira en 2023 à la **mise en place du recyclage des fenêtres** et l'élaboration de partenariats avec différents organismes et entreprises spécialisées.



Mise en place du recyclage des fenêtres



## La Ville met en œuvre l'économie circulaire dans ses pratiques internes et celles de ses partenaires

Cette démarche se traduit par l'intégration de nouvelles exigences dans les cahiers des charges des maîtres d'œuvre et des entreprises, concernant notamment le recours aux matériaux biosourcés.

Dans le cadre du Pacte FIBOIS, la Ville s'est par ailleurs engagée, depuis 2021, à atteindre **40 % de la surface de plancher réalisée en bois et matériaux biosourcés** (niveau OR+ du Pacte). 100 % du bois doit être certifié et 30 % doit être *a minima* d'origine française.

En 2022, 36 opérations ont été retenues pour répondre à ces objectifs.

### LA RÉHABILITATION DE LA MAISON LES CANAUX, UNE OPÉRATION TRÈS PRIMÉE!

Cette réhabilitation a été exemplaire sur le plan de l'économie circulaire: **conservation maximale de l'existant, réemploi, chauffage au bois, réduction de 50 % des consommations énergétiques**, etc. Déjà récompensée d'un trophée de l'Innovation, elle a obtenu plusieurs distinctions en 2022: prix Territoria; reconnaissance « Or » de la démarche « Bâtiment durable francilien »; mention au prix régional de la construction Bois et aux Trophées du bâtiment circulaire.

### LA VILLE À LA POINTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES MARCHÉS PUBLICS DE DÉMOLITION ET DE RÉHABILITATION

Après avoir mené une nouvelle déconstruction exemplaire, rue Belliard (18<sup>e</sup>), qui lui a permis d'améliorer ses pratiques, la formation et le retour d'expériences sur le sujet, la Ville a intégré de **nouvelles clauses « Économie circulaire »** lors du renouvellement de son accord-cadre pour les **travaux de démolition**. Ces clauses ont également été étendues aux marchés publics concernant les **travaux de réhabilitation**.



Développé par Halage, Néo-Éco et Topager, « Faiseurs de terres » est un projet de création de substrats fertiles à partir de déchets urbains (terres excavées, bétons et briques concassées, biodéchets) pour la végétalisation de toitures ou l'aménagement paysager.

## + EN CHIFFRES



**23**

ressourceries et recycleries en activité, soutenues par la Ville. Les 12 établissements soutenus par la Direction de la propreté et de l'eau ont collecté 5 000 tonnes d'objets.



**245**

entreprises accompagnées vers la transition écologique (alimentation durable, économie circulaire, sortie du PUU...) durant l'année



**84,4%**

des marchés publics comportent une dimension environnementale durant l'année.



**17**

structures de l'ESS soutenues dans le cadre de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire



**136 000**

vêtements en coton bio-équitable et en polyester recyclé distribués aux agents durant l'année

Engagée pour une alimentation durable et une agriculture respectueuse de l'environnement, la Ville continue de mobiliser les professionnel-le-s du secteur et les espaces fonciers pour accélérer la transition écologique et alimentaire, de la production à la distribution des aliments.

## ALIMENTATION DURABLE

### Un nouveau Plan Alimentation durable pour atteindre une restauration collective 100 % bio et durable en 2027

Afin de poursuivre sa politique de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective, la Ville a organisé les **États généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables**, entre mai 2021 et février 2022. Avec près de **1 000 professionnels**, experts et partenaires institutionnels, un nouveau Plan Alimentation durable 2022-2027 a été établi avec une série d'objectifs :

- ▶ Atteindre **une restauration collective 100 % bio et durable**, respectueuse *a minima* des critères fixés par les principaux labels existants.
- ▶ Atteindre **75 % de denrées issues de l'agriculture biologique et 50 % d'aliments produits localement, à moins de 250 km de Paris.**
- ▶ Proposer **deux repas végétariens par semaine pour tou-te-s** et une alternative végétarienne quotidienne pour les restaurants proposant plusieurs menus.

Des exigences supplémentaires ont aussi été fixées par la Ville concernant notamment la diversification des **protéines, les pratiques d'élevage, les filières équitables**, l'interdiction de certains additifs et le développement du « fait maison ».

Les nouvelles ambitions du Plan Alimentation durable ont été saluées à travers une mention spéciale du Pacte de Milan qui réunit 210 villes du monde pour garantir une alimentation saine.

## + EN CHIFFRES



**195**

ateliers avec des groupes spécifiques (ferme de Paris et fermes pédagogiques) durant l'année



**167**

jardins partagés et pédagogiques en activité



**34 ha**

d'agriculture urbaine dans Paris



**67**

sites d'agriculture urbaine dont 5 sites installés en 2022 (houblons et Pariculteurs)

## PROJETS

### LE FESTIVAL DU MIEUX MANGER

Du 25 juin au 2 juillet, la Ville a organisé le premier « Festival du mieux manger ». Pendant une semaine des animations gratuites ont été organisées dans toute la capitale pour promouvoir l'alimentation et l'agriculture durables : ateliers et jeux pour les enfants, découverte de produits cultivés ou fabriqués à Paris et à proximité, conférences à destination des professionnels, grand marché de producteurs engagés pour plus de produits bio, locaux et durables à Place des Fêtes (19<sup>e</sup>), animations et repas dédiés dans les cantines municipales...

### LANCEMENT D'UN DÉFI « FOYERS À ALIMENTATION POSITIVE » DANS LE 18<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Le Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France (GAB IdF) a lancé ce défi, en novembre, pour sensibiliser les habitant-e-s à l'alimentation biologique, durable et locale. L'objectif de cette démarche gratuite est de démontrer qu'il est possible de **modifier les habitudes de consommation tout en respectant son budget**. Mis en œuvre avec deux centres sociaux du quartier (Belliard et La Maison bleue) pendant six mois, le défi est basé sur l'analyse de relevés d'achats pour aider les participant-e-s à **évaluer l'évolution de leur consommation de produits bio et le coût de leur repas** mais aussi sur des ateliers de cuisine et des visites de fermes.

### LA VILLE SOUTIEN L'ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE VIA UN NOUVEL APPEL À PROJETS ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE

Afin de rendre l'alimentation durable accessible à tou-te-s sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Paris apporte son soutien au développement d'activités économiques et à la structuration de filières d'alimentation durable et locale. Elle a donc lancé en 2022 la deuxième édition de l'appel à projets alimentation durable et solidaire qui a permis de soutenir des commerces de produits bio, locaux ou en vrac, etc., des cuisines partagées, des cantines participatives ou encore des lieux de transformation alimentaire pour un total de 960 000 euros.

### LES CAISSES DES ÉCOLES ACCOMPAGNÉES DANS LEURS MENUS

Les caisses des écoles du 11<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissements ont bénéficié de l'accompagnement Climat Cantine réalisé par Bio-Consom'acteurs et Eco2-Initiative, et déjà expérimenté au sein du 9<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup>. Il s'agit d'un travail sur l'impact carbone des menus proposés, tout en garantissant la qualité nutritionnelle et la durabilité des produits achetés (calcul de l'impact initial, identification d'actions à mener...)

### 3 nouvelles installations de « Parisculteurs »

Depuis 2016, la Ville se mobilise pour la mise en place opérationnelle de projets agricoles sur le territoire parisien et à proximité à travers le dispositif « Parisculteurs ». Cette démarche s'est développée avec une nouvelle approche prospective permettant d'identifier les biens agricoles ou pouvant être remis en culture, dans le but de développer une agriculture vertueuse et locale. Il s'agit de trouver des sites – toitures, murs, sous-sol, espaces en pleine terre – et de proposer à des agriculteurs d'y développer des projets en lien avec les Parisien·ne·s.



Porté par l'association « La SAUGE », le projet Terre Terre (à Bobigny) s'étend sur 3 132 m<sup>2</sup> de pleine terre et produit des fruits et légumes qui sont ensuite vendus aux bénévoles et habitant·e·s du quartier. Des interventions sur les temps scolaires, des formations agronomiques et des ateliers pédagogiques avec les associations locales sont également proposées.



Située dans le bois de Boulogne (16<sup>e</sup>), la Ferme florale (1 100 m<sup>2</sup> en pleine terre) va produire une grande diversité d'espèces et de variétés de fleurs, vivaces et comestibles. Les bottes et bouquets sont vendus directement sur la parcelle, tandis que les fleurs comestibles, destinées aux restaurateurs, seront livrées à vélo. Des visites et ateliers pédagogiques devraient être développés à partir de 2023.



Installé par « Croque ta ville » au sein du CEPROC (Centre d'excellence des professions culinaires) dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, ce nouvel espace maraîcher va produire des fleurs comestibles, des petits fruits et des légumes, vendus directement aux salarié·e·s du Centre. Des activités pédagogiques seront organisées avec les étudiant·e·s et, de façon plus ponctuelle, des visites et ateliers pédagogiques à destination du grand public.

## PROJETS

### LA RÉHABILITATION DES CRESSONNIÈRES SUR LE DOMAINE DE CAILLY-SUR-EURE EN NORMANDIE

Bassin historique de la culture du cresson, le domaine de Cailly-sur-Eure « les Bouleaux – les Fontaines » d'environ 12 ha est depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle la propriété de la Ville. En lien avec les acteurs du territoire et afin de renouer avec l'activité agricole, une convention d'occupation du domaine public a été signée par la Ville avec un cressiculteur en 2022 pour remettre en eau et en activité les cressonnières qui n'étaient plus exploitées. Cette mobilisation du foncier parisien traduit la volonté de la Ville de coopérer avec les territoires et les acteurs locaux et de favoriser le développement d'une production agricole respectueuse de l'environnement, pouvant être valorisée en circuits courts.

### AGRIPARIS CONCERTÉ ET DÉFINIT SES MISSIONS

Dans le cadre de sa stratégie pour le développement de l'alimentation durable, Paris s'associe aux territoires et aux acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire qui partagent ses ambitions, à travers la création d'un outil de coopération territoriale dédié : **AgriParis**. Ce projet est au cœur du « **Programme alimentaire territorial** » parisien, labellisé en mars 2021 par le ministère de l'Agriculture.

### PRÈS DE 500 PARISIENS ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF « PARIS FERTILE »

20% des agriculteurs franciliens ont aujourd'hui plus de 60 ans et la moitié va partir à la retraite dans les 10 prochaines années, sans avoir encore identifié de repreneurs potentiels. Afin de contribuer au renouvellement du nombre d'actifs agricoles et à la transition agroécologique de l'alimentation, **la Ville a lancé l'appel à projets « Paris Fertile »** dédié aux formations aux métiers de l'agriculture durable. Il a pour objectif de soutenir les dispositifs permettant de sensibiliser et d'accompagner des demandeurs d'emploi dans leur parcours de formation et d'installation en agriculture.

### 13 PROJETS SÉLECTIONNÉS POUR LA NOUVELLE ÉDITION DE PARIS SÈME

Cet appel à projets vise à renforcer la capacité d'investissement des exploitant·e·s afin de les aider à développer leur activité et/ou d'améliorer sa qualité environnementale. Les 13 projets sélectionnés pour l'édition 2022 ont reçu, au total, 224 000 € de subventions.

Pour préserver la qualité de vie des Parisien·ne·s tout en contribuant au respect de l'environnement, la Ville et les habitants se mobilisent pour la réduction des déchets, le tri et le recyclage.

## Élargissement de la démarche « Territoires zéro déchet » à 4 nouveaux quartiers, soit 13 Territoires zéro déchet à Paris

Après le lancement des premiers « Territoires Zéro Déchet » en 2021, la démarche a été élargie à **quatre nouveaux territoires**, en 2022, situés à Paris Centre, dans les 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>.

Pilotés par les mairies d'arrondissements, animés par des associations locales, ces territoires sont conçus comme des **lieux d'expérimentation**, à l'échelle d'une rue ou d'un quartier, pour réduire les déchets. Il s'agit d'une concentration d'acteurs et de moyens, parfois innovants, pour réduire les déchets et favoriser le tri et le réemploi des habitants, commerçants, acteurs privés... En ciblant notamment les trois principaux flux de déchets existants (alimentaires, multimatériaux, encombrants), l'objectif est **d'adopter de nouvelles pratiques pour en réduire significativement le volume** : réparation, recyclage, compostage, don, etc.

En 2022, le dispositif s'est matérialisé par **630 actions locales** permettant de sensibiliser plus de **17 500 Parisien·ne·s** au zéro déchet : fêtes de quartier zéro déchet, stands de sensibilisation en pied d'immeuble, sessions de formations, collecte solidaire de jouets dans les écoles, ateliers d'autoréparation, etc. La Ville accompagne également cette démarche par **l'implantation de nouveaux équipements** dans les quartiers concernés, comme des **bornes Trilib'** en pied d'immeuble ou des poubelles de tri dans les espaces verts. Les Territoires zéro déchet permettent aussi des expérimentations, à l'image du point d'apport de déchets alimentaires mis en place à l'entrée du groupe scolaire Lesseps (20<sup>e</sup>).

### LA VILLE DÉPLOIE DES BORNES PÉRENNES POUR TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis 2020, sont déployés des bacs dédiés aux déchets alimentaires sur les marchés alimentaires parisiens. Face au succès de ce dispositif et afin de renforcer le tri, la Ville a pérennisé certaines bornes pour les **rendre accessibles 24h24 et 7j/7**. **24 marchés** sont déjà équipés. Les déchets alimentaires collectés sont transformés en biogaz pour faire rouler les bennes et les bus.



## Installation de poubelles de tri supplémentaires sur l'espace public

Pour inciter encore plus les habitants à trier leurs emballages, la Ville de Paris déploie 200 nouvelles poubelles de tri, en plus des 400 stations Trilib' déjà installées et permettant de trier les emballages et le verre.

Ces poubelles de tri sont en cours de déploiement dans **les lieux très fréquentés** : parcs et jardins, rues aux écoles, zones touristiques, gares, établissements sportifs, esplanades, futures infrastructures des JOP, etc. Ces poubelles sont accompagnées d'une nouvelle campagne de communication sensibilisant aux bons gestes de tri.

### AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES BACS JAUNES

Les Parisien·ne·s trient mieux et plus. Pour accompagner cette tendance et les inciter à trier d'autant plus, la Ville a mis en œuvre une journée supplémentaire de collecte du bac jaune. Cela permet d'encourager le tri et d'améliorer la propreté des locaux poubelles, trop souvent pleins. Le bac jaune est collecté trois fois par semaine, contre deux fois auparavant.

### + EN CHIFFRES



**56,9 %**  
de déchets des ateliers municipaux recyclés (valorisation matière)



**17,8 T**  
collectées de déchets des ateliers municipaux automobiles pour valorisation durant l'année



**141 T**  
de biodéchets collectées dans les établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris



**41 T**  
de cartons économisés durant l'année dans les restaurants solidaires

La Ville se mobilise pour renforcer la propreté de l'espace public et favoriser le pilotage de proximité en donnant aux mairies d'arrondissements plus de moyens et de compétences pour adapter les activités de nettoyage des rues aux besoins locaux.

## Un nouveau Centre de pilotage de la collecte et de la propreté

Ce nouveau Centre a pour mission de coordonner l'ensemble des moyens nécessaires pour renforcer la propreté et l'adapter aux besoins locaux. Il est composé de trois pôles :

- un pôle **chargé de la coordination des activités de collecte** et de propreté. Depuis septembre, une nouvelle journée de collecte du bac jaune a été réalisée, passant de deux à trois jours par semaine ;
- un pôle **« pilotage et analyse de la donnée »**, chargé du suivi quantitatif et qualitatif de la collecte, pour mieux analyser et améliorer les performances de tri ;
- un pôle **« marchés »** pour piloter l'ensemble des marchés publics de collecte et de propreté.

Cette évolution a permis de regrouper ces différentes fonctions au sein d'une seule entité, tout en renforçant le planning des opérations coordonnées de propreté au niveau local dans la démarche de **territorialisation de la propreté**.

## Les Mairies d'arrondissement disposent de plus de moyens « à la carte » pour renforcer la propreté de leur territoire

Ce transfert de **compétences et de moyens** correspond aux besoins exprimés par les Maires d'arrondissement en matière de propreté, avec plusieurs objectifs :

- avoir une **meilleure visibilité sur les moyens, humains, matériels et financiers**, engagés sur leur territoire ;
- pouvoir **prioriser les actions de propreté** à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier : selon les saisons, événements, spécificités, etc. ;
- disposer d'une **enveloppe territoriale dédiée** permettant de développer des actions ciblées sur un territoire en fonction des problématiques locales.

En complément des activités quotidiennes de propreté, les arrondissements peuvent piloter des opérations supplémentaires, coordonnées, pour renforcer la propreté. C'est, par exemple, le traitement total d'un quartier durant toute une semaine, tous les mois, ou des opérations d'enlèvement des tags ou de peinture du mobilier urbain (bancs, poteaux...) sur toute une rue.

### 290 OPÉRATIONS « GRANDE LESSIVE »

Dans une dynamique de proximité, ces opérations sont pilotées par les mairies d'arrondissement selon les besoins locaux identifiés. Elles ont pour objectif d'effectuer le **nettoyage complet** d'un secteur : enlèvement des tags et graffitis, nettoyage des rideaux des commerçants, lavage renforcé des rues, désherbage, ramassage des feuilles mortes...



### LA VILLE INTENSIFIE LA LUTTE CONTRE LES MÉGOTS, SOURCE DE FORTE POLLUTION

Un **mégot abandonné peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau**, tout en libérant des substances nocives pour l'environnement. Dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, en collaboration avec l'éco-organisme ALCOME, la Ville multiplie ses **actions de prévention** et de réduction des mégots, avec en particulier la mise en place d'une expérimentation dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements pour identifier les actions les plus efficaces : 50 000 cendriers de poches distribués à tous les bureaux de tabac pour en fournir aux habitant·e·s.

La réduction du plastique et, particulièrement, du plastique à usage unique est au cœur des enjeux de transition écologique et climatique sur le territoire parisien. Ce matériau est émetteur de gaz à effet de serre et représente une menace pour la biodiversité et pour la santé, en raison de la pollution qu'il engendre dans le sol, l'air et l'eau. La Ville se mobilise et multiplie les actions.

## Une administration exemplaire et de nouveaux outils pour sortir du plastique en prévision des JOP2024

Pour répondre à cet enjeu environnemental et de santé publique, la Ville a pris un engagement fort : **zéro plastique à usage unique pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques**.

La clé de voûte de cette ambition repose notamment sur l'**exemplarité de l'administration parisienne**. Elle doit faire **respecter la réglementation en vigueur**, tout en supprimant le plastique à usage unique des utilisations les plus courantes (restauration, boissons, objets promotionnels, etc.). Plusieurs actions ont été déployées, cette année, en ce sens :

- ▶ mise en place d'un **réseau de référents** « Sortie du plastique à usage unique » dans l'ensemble des directions de la Ville ;
- ▶ création et diffusion d'un **guide pour une administration exemplaire** sur le sujet, destiné à l'ensemble des agent·e·s ;
- ▶ **formations** des agent·e·s sur les enjeux du plastique (plus de 600 personnes en ont bénéficié cette année) ;
- ▶ **mise à jour progressive des marchés transverses**, avec l'intégration de nouvelles clauses, sur les activités les plus sensibles au plastique (boisson, restauration, goodies).

## La Ville adopte un Plan ambitieux de sortie des plastiques pour l'ensemble de ses restaurants collectifs

Adopté en 2021, ce **Plan a été co-construit avec les 21 gestionnaires de la restauration collective** et concerne également les acteurs de la chaîne de production des repas. Doté de **22 actions**, il a pour objectif de **lutter contre les perturbateurs endocriniens** et de **supprimer le recours au plastique d'ici 2026**. L'utilisation du plastique en contact alimentaire a en effet un impact majeur sur l'environnement et sur la santé humaine, en particulier pour les enfants, les adolescents et les femmes enceintes.

La sortie du plastique implique le **remplacement des contenants de cuisine et de service**, au profit de **matériaux plus sains et durables** (inox, verre, céramique, etc.). Cela induit une **réorganisation du travail et de certains équipements** (fours, lave-vaisselle) et, dans certains cas, sur le réaménagement des locaux. En 2022, ce sont près de **2 tonnes de plastique à usage unique qui ont été supprimées** (bouteilles et yaourts en emballages plastiques, développement des contenants en réemploi).

Suite à l'adoption de ce plan en 2021, la Ville accompagne les gestionnaires de sa restauration collective dans sa mise en œuvre, notamment en leur attribuant des subventions d'un montant total de 627 000 euros. Les établissements de restauration collective peuvent ainsi acquérir du matériel pour développer le fait-maison, déployer des alternatives de cuisson et de service en verre, céramique ou en inox, du matériel de stockage ou d'autres contenants réutilisables pour les repas à emporter...

## Le « Pari(s) du zéro plastique », un réseau-ressource de plus 1 000 acteurs·trices

Pour **accompagner les acteurs économiques parisiens** dans la transition vers le zéro plastique, la Ville a créé ce réseau, organisé autour de **5 filières** : alimentation, événementiel, tourisme, santé/hygiène/beauté, logistique. Il rassemble plus de **1 000 actrices et acteurs** avec des profils très variés : porteurs de projets, partenaires institutionnels, associations, entreprises en transformation (fabricants, marques).

Les membres du réseau se sont rassemblés cette année, autour de plusieurs temps forts :

- ▶ la **3<sup>e</sup> conférence annuelle sur le zéro plastique à usage unique**, qui a rassemblé plus de **300 acteurs** et proposé une dizaine de visites de sites démonstrateurs : commerce, cantine, équipement sportif ou culturel, lieu touristique, Eau de Paris, etc. ;
- ▶ **6 webinaires thématiques** pour identifier des solutions concrètes au zéro plastique ;
- ▶ l'accompagnement des actrices et acteurs des **Territoires Zéro Déchet** à travers différentes actions tout au long de l'année (formation, sensibilisation en porte-à-porte, etc.).

Un site Internet dédié a été lancé, en octobre, pour rassembler l'ensemble de la documentation, des ressources et des témoignages au service de la transition vers le zéro plastique : [www.pariszeroplastique.fr](http://www.pariszeroplastique.fr)



Contenants réemployables déployés par l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP), pour la restauration à emporter des agent·e·s. Les yaourts, par exemple, sont désormais en pots en verre réutilisables.



## PROJETS

### UNE EXPÉRIMENTATION, SUR LES MARCHÉS PARISIENS, POUR FAIRE RESPECTER L'INTERDICTION DES SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Cette expérimentation a été menée, entre février et juillet, sur deux marchés parisiens (Brune – 14<sup>e</sup> et Place des Fêtes – 19<sup>e</sup>), pour faire **respecter l'interdiction des sacs plastiques** à usage unique : mise en place d'une **plateforme d'approvisionnement en sacs réglementés** ; sensibilisation de l'ensemble des commerçant-e-s, notamment grâce à la formation par 60 agent-e-s de la Ville. À l'issue de l'expérimentation, **90 % des commerçant-e-s** s'étaient **conformé-e-s** à la disposition.

### LES BOUTEILLES PLASTIQUES SONT REMPLACÉES PAR DES CARAFES EAU DE PARIS DANS LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Dès cet été, les bouteilles d'eau plastique ont été supprimées des repas quotidiens portés au domicile de plus de 2000 Parisien-ne-s. Elles ont été remplacées par des carafes réutilisables Eau de Paris, ce qui a permis d'**économiser plus de 300 000 bouteilles plastique en cinq mois**.

### « PARIS S'EMBALLÉ POUR LE RÉEMPLOI », UN APPEL À PROJETS EN FAVEUR DES CONTENANTS RÉ-EMPLOYABLES

Ce dispositif, soutenu par la Ville, a permis de **financer 22 projets** et va permettre à plus de **200 restaurants parisiens** de les expérimenter gratuitement. **27,45 millions contenants** à usage unique vont être **évités**, chaque année, grâce aux projets retenus qui vont aussi permettre de créer 41 emplois locaux, dont 9 en insertion.



## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### LE SCHÉMA DE LA COMMANDE PUBLIQUE PARISIENNE RESPONSABLE

Fin 2021, le schéma de la commande publique parisienne responsable (SPASER 2022-2026) a été adopté pour répondre aux enjeux concernant notamment **la transformation du paysage économique par la commande publique responsable**.

Tous les contrats de la commande publique sont concernés (marchés et concessions) quel que soit leur montant. Sur les 106 actions référencées dans le SPASER, 20 actions sont ciblées prioritaires dès 2022 et 25 pour 2023. Ce sont les référents SPASER de l'ensemble des directions de la Ville qui pilotent et contribuent à ces actions de transformation des pratiques d'achat.

Les thématiques sont transverses et variées, comme l'anticipation des besoins ou la systématisation du sourcing. Sur le plan social et économique, le document permet l'application de clauses d'insertion sociales, l'adaptation des profils d'entreprises de l'économie sociale et solidaire en fonction des marchés, ou le développement du commerce équitable. Sur le plan environnemental, **70 % des marchés conclus contiennent désormais une clause dédiée** et le SPASER permettra également de mettre en œuvre plusieurs objectifs prioritaires : la suppression des **perturbateurs endocriniens et nanomatériaux**, remplacement du plastique à usage unique, alimentation durable, etc.

### DES CAUSES D'INSERTION INTÉGRÉES DANS LES CONTRATS DE CONCESSION POUR LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Plusieurs contrats de concession de la Ville intègrent des clauses d'insertion par l'emploi : le camping du Bois de Boulogne, le restaurant Le Pré Catelan et la concession de distribution d'énergie frigorifique vont cumuler, par exemple, 800 000 heures d'insertion.

### + EN CHIFFRES



**- 14,66%**

de papier imprimé par  
l'administration parisienne  
par rapport à l'année 2021

### LA VILLE RENFORCE SES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES POUR LES VÊTEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENT-E-S

La Ville privilégie **les tenues à base de coton bio-équitable et de polyester recyclé**. Elle choisit également le **lavage par pré-imprégnation** pour réduire la consommation d'eau ou l'utilisation de produits chimiques. Environ **136 000 vêtements** en coton bio-équitable et en polyester recyclé ont été distribués, cette année, aux agent-e-s de la Ville. Par ailleurs, le « portail habillement » récompensé par le trophée « Paris innove » propose une nouvelle application intitulée « Mon habillement » à la disposition des agent-e-s, ce qui permet de **rationaliser les commandes et de limiter le gaspillage, en papier comme en vêtement**.

### DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EXPOSITIONS

Paris Musées mène une politique d'écoconception des expositions temporaires qui favorise notamment le réemploi, la mutualisation et la valorisation des scénographies. Les expositions sont anticipées et programmées en amont pour permettre de penser le projet en y intégrant des réflexions autour des enjeux environnementaux comme la durée des expositions, les questions de transport, la provenance des œuvres, les coproductions avec la France et l'Europe et les scénographies réutilisées.

- ▶ Au musée Cernuschi, pour l'exposition « L'Encre en mouvement », la scénographie de l'exposition précédente a été réutilisée à 95 %. Les dispositifs ont été conçus et fabriqués pour être entièrement démontables et réutilisables.
- ▶ Au musée Carnavalet, pour l'exposition « Parisiennes Citoyennes ! », le mobilier scénographique conçu précédemment pour « Henri Cartier-Bresson » et « Marcel Proust » a été réemployé, évitant ainsi de nouvelles constructions.

### LA MÉDIATHÈQUE DE LA CANOPÉE LABELLISÉE « GREEN LIBRARY »

La Médiathèque de la Canopée La Fontaine a été distinguée par le prix international « Best green library project ». Ce prix récompense l'établissement pour sa gestion éco-responsable axée sur l'économie d'énergie, le tri des déchets, l'économie circulaire, la création d'un fonds documentaire spécialisé, ainsi que des actions de solidarité et d'inclusion auprès des personnes âgées ou en situation de handicap.



# PARIS SE PRÉPARE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

La Ville de Paris se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cet événement est une occasion inédite de renforcer les liens entre les Parisien·ne·s à travers le développement de projets sportifs, culturels et sociaux sur l'ensemble du territoire, tout en répondant aux fortes ambitions climatiques et environnementales de la capitale. Une ambition qui se traduit par l'héritage que laisseront les Jeux, qu'il soit matériel ou immatériel.

## HÉRITAGE MATÉRIEL

### La construction de l'Adidas Arena, un chantier exemplaire

Située porte de La Chapelle (18<sup>e</sup>), l'Adidas Arena est **l'unique construction olympique sur le territoire parisien**. Lancé en 2022, le chantier répond à deux grandes ambitions de la Ville, sur le plan environnemental et social.

Pour la construction, l'Adidas Arena se veut exemplaire en matière de :

- ▶ production de béton bas carbone ajustée aux besoins du chantier ;
- ▶ valorisation de la quasi-totalité des déchets (95%) ;
- ▶ collaboration avec la coopérative locale Cycle Terre, qui réutilise les matériaux issus des chantiers du Grand Paris Express, pour construire 300 m<sup>2</sup> de murs en briques de terre crue.

Le projet suit également un cahier des charges exigeant en matière de création d'emplois, en privilégiant l'insertion : **87 000 heures ont été réalisées fin 2022**, soit 79 % des 110 000 heures prévues sur toute la durée des travaux.

Autour du chantier, ces objectifs se matérialisent également à travers un programme de recrutement local, en lien avec les structures d'insertion, la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement et l'association **Ensemble Paris Emploi Compétences** (EPEC).

### L'accessibilité et l'inclusion pour tou-te·s sur les sites d'entraînement

Les travaux d'accessibilité se sont poursuivis, tout au long de l'année, pour garantir un accès aux équipements à **tous les publics**, en particulier aux personnes en situation de handicap. À l'instar du stade Pierre-de-Coubertin (16<sup>e</sup>), qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète, les sites entraînements sont désormais aménagés et adaptés pour répondre aux besoins de tous les usager·e·s (vestiaires, sanitaires, rampes d'accès, ascenseurs, gradins, etc.)



Avec ses 7800 sièges créés sur mesure, à partir de plastique recyclé, l'Adidas Arena répond à la démarche responsable et durable souhaitée par la Ville. 70 tonnes de plastique ont été collectées, en partie localement, pour y arriver, ce qui représente environ 9 kg de plastique recyclé pour chaque siège.

## HÉRITAGE IMMATÉRIEL

### La Ville favorise l'accès des publics prioritaires aux événements sportifs

La Ville souhaite profiter des Jeux pour **développer la culture sportive du territoire**, en ouvrant notamment les grands événements sportifs au plus grand nombre, à travers sa politique de « billetterie solidaire ». En 2022, près de **20 000 Parisien-ne-s ont ainsi pu participer, gratuitement, à des rendez-vous sportifs et para-sportifs** organisés sur le territoire : scolaires, seniors, personnes en situation de handicap, jeunes de l'Aide sociale à l'enfance, habitant-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, etc.

#### RECORD D'AFFLUENCE POUR LA 4<sup>e</sup> ÉDITION DU HANDISPORT OPEN PARIS

Cette 4<sup>e</sup> édition a été organisée, en juin, au sein du stade Charléty (13<sup>e</sup>). Cet événement grand public cible notamment les jeunes Parisien-ne-s. Près de 2000 élèves participant-e-s ont pu par exemple s'initier à la pratique para-sportive et aux nombreuses animations proposées par la Fédération française de handisport : volleyball assis, basket fauteuil, *boccia*, etc.



#### RÉNOVATION ARTISTIQUE DE 11 PLAYGROUNDS DE BASKET ET D'UN TERRAIN D'« URBAN TENNIS »

Ces espaces sportifs ont été rénovés et embellis par des artistes, issus majoritairement des quartiers populaires. Réalisées grâce à des partenariats public-privé, ces initiatives créatives répondent à trois objectifs :

- ▶ **développer la pratique du basketball**, en particulier la pratique du 3x3, nouvelle discipline olympique;
- ▶ **favoriser les interactions entre les clubs sportifs et les associations locales** pour animer les terrains et mettre en œuvre de nouvelles actions : basket féminin, basket santé, basket inclusif, etc. ;
- ▶ **promouvoir et embellir le territoire parisien** en créant des œuvres pérennes et remarquables.

#### « FORMES OLYMPIQUES », UN FESTIVAL ARTISTIQUE AUX VALEURS DE L'OLYMPISME

Une centaine d'événements artistiques a été organisée, entre le 23 juin et le 15 septembre, dans le cadre du festival Formes olympiques. Leurs créateurs-trices ont été sélectionné-e-s à l'issue d'un appel à projets, coordonné par le Carreau du Temple en partenariat avec Paris 2024, pour **faire dialoguer l'art, le sport et l'olympisme** sur un terrain de jeu inédit : l'espace public.



Playground de basket rénové.

# OURS

**Présentation au Conseil de Paris de juin 2023**

**Coordination technique :**

Direction de la transition écologique et du climat (DTEC)  
Pôle de coordination, développement durable et évaluation environnementale

**Conception éditoriale et graphique :**

KIBLIND Agence

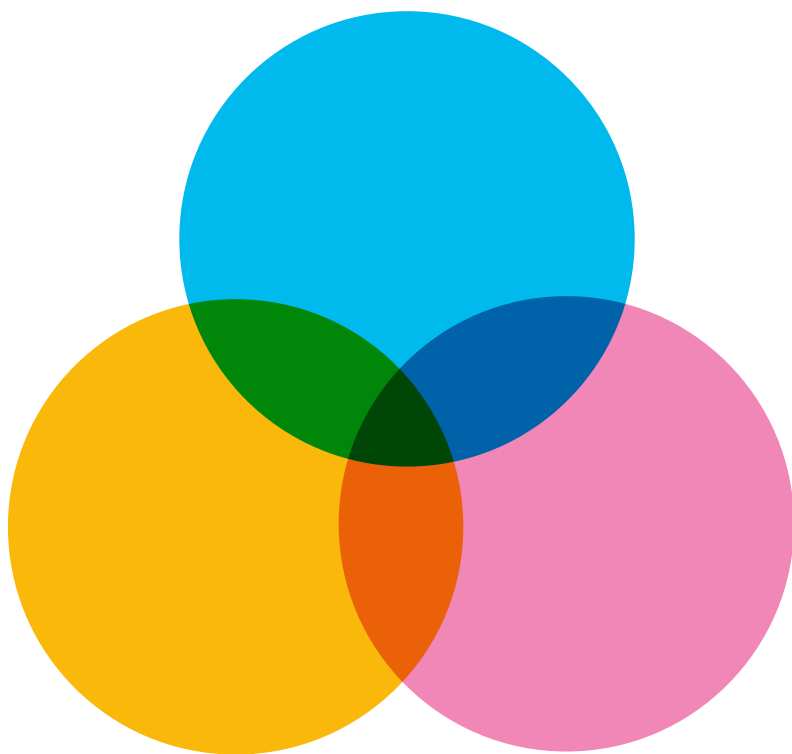
*Merci aux 75 contributeurs et contributrices de la Ville dont les référent·e·s développement durable de chaque direction*

Imprimé sur du papier FSC®



## CRÉDITS PHOTOS

- © **Ville de Paris** (p.4, p.6, p.7)
- © **DTEC / Ville de Paris** (p.5)
- © **Joséphine Brueder / Ville de Paris** (p.8, p.22, p.24, p.26, p.40, p.45)
- © **Guillaume Bontemps / Ville de Paris** (p.9, p.21, p.30, p.32, p.34, p.36, p.38, p.48, p.71)
- © **DAC / Ville de Paris** (p.10)
- © **Christophe Demonfaucon** (p.11)
- © **Jean-Baptiste Vicquelin** (p.12)
- © **Clément Dorval / Ville de Paris** (p. 13, p.41, p.53, p.57, p.63, p.68)
- © **DEVE** (p.15)
- © **Élisa Chaveau / Ville de Paris** (p.18)
- © **Sogaris** (p.20)
- © **Olivier Peyen** (p.27)
- © **Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris** (p.29)
- © **Sonia Yassa / Ville de Paris** (p.31, p.35, p.37, p.62)
- © **Alice Martina** (p.39)
- © **DDCT / Ville de Paris** (p.42, p.43, p.46)
- © **Émilie Chaix / Ville de Paris** (p.44)
- © **Anne Catrou** (p.49,p.60)
- © **Gérard Sanz** (p.55)
- © **Frédéric Saïd / Ville de Paris** (p.49, p54, p.55)
- © **APHP** (p.59)
- © **Arnaud Caillou** (p.65)
- © **Zoé Carter** (p.64)
- © **Terre Terre** (p.67)
- © **L. Journet** (p.69)
- © **La Consigne Greengo** (p.70)
- © **FFH** (p.74)



DIRECTION  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DU CLIMAT